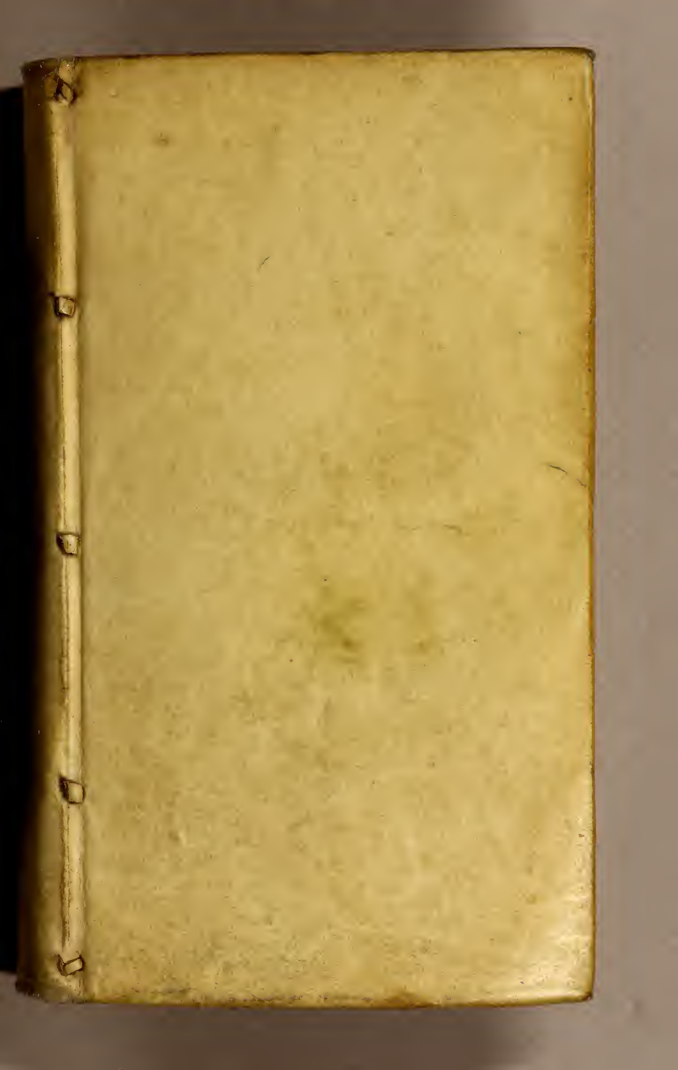


Jean Muret

CEREMONIES FUNEBRES DE TOUTES LES NATIONS.

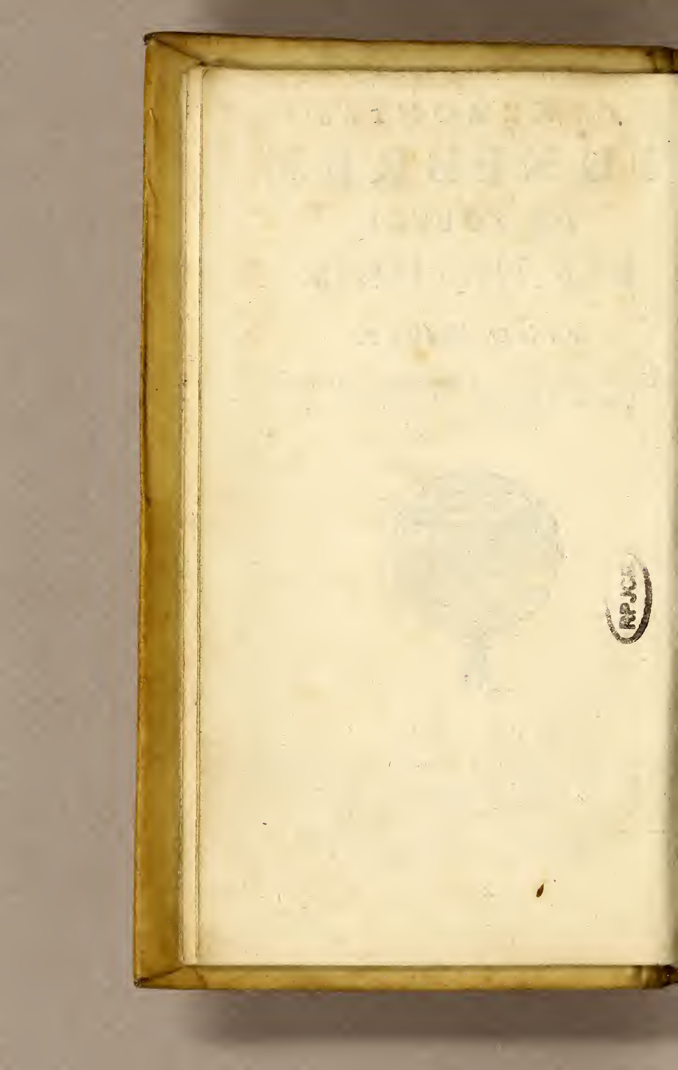
Par le Sr. Muret.

Non omnis moriar : multaque pars mei
Vitabit Libitinam. *Horat. lib.* 3.
Carm. Od. 30.



A PARIS,
Chez Estienne Michallet, ruë
St. Jacques, à l'Image St. Paul,
proche la Fontaine St. Severin.

M. DC. LXXIX.



PREFACE.

Les Funerailles ne sont pas seulement un devoir de nostre pieté ; mais elles sont encore des marques tres-asseurées de la Foy que nous avons d'une autre vie. Nous honorons dans les corps humains tous morts qu'ils sont, la main du Tout-puissant, qui les a formez avec une si grande application comme autant de chef-d'œuvres : & nous souhaitons à ces mesmes corps la gloire qui leur a esté preparée, quand ils ont esté produits, & qui doit faire leur perfection.

Ces deux Veritez, la premiere de reconnoistre un Dieu qui a creé les hommes à son image : & l'autre, qu'il leur a preparé en les créant, un bonheur dans l'Eternité, n'ont pas tellement esté éteintes par les artifices du demon, qu'elles n'ayent conservé beaucoup de leur éclat dans les tenebres mesme du Paganisme. Car comment les hommes se seroient-ils si fort appliquez de tout temps à honorer les corps morts, s'ils n'eussent reconnu en eux quelque chose de Divin ? Nous ne

voyons point que les animaux, qui ſont privez de raiſon, & par conſequent de cette Divine reſſemblance, ayent jamais rendu les meſmes devoirs à leurs ſemblables. Comment encore auroient-ils eu un ſi grand ſoin de leurs cendres, s'ils n'euſſent eſperé que ces cendres ſeroient ranimées un jour.

Mais comme la maniere des Funerailles a eſté ſi differente, puiſqu'il y en a eu preſque autant de ſortes que de differentes Nations dans le monde, j'ay crû que le Public ne me ſçaura pas mauvais gré, ſi je luy fais part de toutes celles qui ſont venues à ma connoiſſance. Cette lecture ne ſera pas ſeulement agreable par ſa diverſité, mais elle ſervira d'une grande conſolation aux Chreſtiens.



CEREMONIES FVNEBRES De toutes les Nations.

CHAPITRE PREMIER.

Funerailles des Egiptiens.



Yant deſſein de traiter des devoirs Funebres de toutes les Nations, je commence par les Egiptiens, parce que c'eſt le peuple qui a tousjours eſté reconnu le plus ancien, & duquel nous ſont venues les premieres loix, les premieres ſciences, & les pre-

mieres ceremonies. Auſſi-toſt que quelqu'un eſtoit mort parmi eux, les *(a)* Officiers des Funerailles qui eſtoient trois, ſçavoir le Scribe, le Diſſequeur, & l'Embaumeur, ſe preſentoit aux parens, & aprés avoir accordé du prix (car ſelon la dépenſe ils traitoient diverſement le corps) le Scribe marquoit ſur un papier, ou ſur la perſonne meſme les parties qui devoient eſtre taillées, qui eſtoient les flancs du côté gauche. Enſuite le Diſſequeur faiſoit l'inciſion, & ſe mettoit auſſi-tôt à fuir : parce que les aſſiſtans luy jettoient ordinairement des pierres, ayant horreur de voir exercer cette eſpece de cruauté ſur leur parent, ou amy. Enfin l'Embaumeur en tiroit les entrailles, excepté le cœur, & les reins : & aprés l'avoir bien lavé, il l'oignoit en dedans d'un onguent composé de toute ſorte de bonnes odeurs, horſmis de l'encens, à cauſe que l'encens eſt conſacré aux Dieux : &

(a) *Diod. l. 2. hiſt.*

& pour l'ordinaire cette composition estoit de mirrhe, & de casse. Il luy tiroit encore avec un croc de fer par l'ouverture du nez toute la cervelle, & remplissoit le vuide de drogues aromatiques.

Les autres devoirs regardoient les parens : quand ces (*a*) Officiers publics avoient fait leurs fonctions, & s'étoient retirez, ils prenoient le corps, le mettoient dans du sel, & l'y laissoient pendant soixante & dix jours : au bout desquels ils le lavoient avec beaucoup de soin, & ayant recousu bien proprement l'ouverture qui avoit esté faite par le dissequeur, ils l'oignoient en dehors de gomme, ils l'emmaillotoient avec des bandelettes d'une toile tres-fine, qui se coloit avec cette gluante liqueur, & les enfermoient dans des figures de bois, toutes peintes, qui estoient faites exprés.

Quelques-uns conservoient ces

(a) *Mela l.* 1. *ch.* 9.

corps, que nous appellons momies, dans leurs maisons : & d'autres les enfermoient dans des sepultures soûterraines, faites en forme de petites chambres voutées, où l'on descendoit par une ouverture ronde, ou quarrée, pareille à celle d'un puits : & comme cette ouverture estoit fermée par une (*a*) pierre assez haute en forme de colonne, ils la chargeoient de diverses couronnes, & l'embrassoient mille fois en disant leur dernier adieu au deffunt.

J'avois oublié de dire qu'en le portant à la sepulture les hommes & les femmes faisoient des (*b*) lamentations horribles, déchirant leurs habits, & se découvrant la poitrine, qu'ils meurtrissoient d'une infinité de coups; mais ces lamentations estoient encore bien plus grandes, quand il mouroit quelqu'un de leurs Rois, elles duroient soixante & douze jours, pen-

(a) *Lucian. de luctu.*
(b) *Sext. Empyric. l.* 3.

pendant lesquels toutes sortes de réjoüissance estoient deffendues, ils couvroient leur visage de boüe, ils marchoient atroupez par la ville couverts d'un simple linceul, meslant les sanglots & les hauts cris avec le nom de leur Prince, ils se retranchoient du vin, & des viandes cuites, ils s'abstenoient des bains & des parfums, ils ne faisoient pas mesme leur lit, ils n'avoient point de commerce avec leurs femmes, & donnoient toutes les marques d'une affliction extraordinaire.

Toutesfois il faut remarquer, qu'auparavant de luy rendre ces devoirs, ils faisoient examiner toutes ses actions par les Juges en presence du peuple, le privant de la sepulture si elles estoient trouvées mauvaises: & ne la luy accordant que lorsque d'un consentement general elles estoient applaudies comme bonnes. Alors ils luy dressoient un magnifique mausolée, ou bien ils le depo-

ſoient dans celuy qu'il s'eſtoit preparé luy-meſme : & employoient là une ſi prodigieuſe dépenſe, que les reſtes de ces monumens nous donnent encore aujourd'huy de l'admiration, comme ils ont eſté mis autrefois au rang des merveilles du monde.

Auſſi ne ſçauroit-on trouver ailleurs de baſtiment ſi ſuperbe, & il n'y a nulle apparence qu'aucun Roy puiſſe en baſtir de pareils : puiſqu'outre trois cents ſept mil hommes qui y furent employez l'eſpace de vingt ans, & dix-huit cents talens qui y furent conſumez ſeulement en raves & oygnons, on a perdu l'invention des machines qui portoient ſi haut de ſi groſſes pierres.

La plûpart de ces mauſolées(*a*)ſont faits en pyramides, & ne ſont pas moins admirables en dehors, qu'en dedans. Il y en a une qui eſt compoſée de deux cents huit degrez, qui eſt large de ſix cents quatre vingt-deux pieds,

(a) *Bellon. ſingul. obſervat. l. 2.*

pieds, & haute de ſix cents vingt: enfin elle eſt ſi haute, que bien que ſa cime ſoit une plate-forme de ſeize pieds en quarré, elle paroiſt neantmoins d'en-bas auſſi aigue que la pointe d'une aiguille. On y entre par une petite porte, haute de trois pieds ſix pouces, & large de trois pieds trois pouces: on avance par une couliſſe de meſme, compoſée dans la deſcente de ſoixante degrés, & dans la montée d'environ cens, au bout deſquels on entre dans une petite galerie, & par cette galerie dans une ſale, où eſt le tombeau fait tout d'une piece, d'une pierre auſſi belle, & auſſi dure que le porphire: & c'eſt encore de cette pierre qu'eſt reveſtue toute la ſalle. Ces choſes paroiſtroient incroyables, ſi elles n'eſtoient confirmées par tous ceux qui ſont le voyage d'Egypte. Les habitans du pays appellent ces enormes bâtimens les montagnes de Pharaon, à cauſe de leur prodigieuſe grandeur: de ſorte

qu'ils ne ſont pas moins merveilleux par la maſſe, que par l'excellence de la matiere.

Herodote nous apprend que *(a)* Micerin un de leurs Roys fit faire un tombeau à ſa fille, qui ne paroiſt guere moins eſtonnant. Comme il n'avoit que celle-là, & qu'il ſe voyoit privé d'heritiers par ſa mort, il n'épargna rien pour luy rendre les derniers devoirs, & tâcha d'immortaliſer ſon nom par la plus riche ſepulture qu'il pût imaginer. Au lieu de mauſolée il voulut qu'on luy bâtiſt nn palais, qui eut au milieu une grande ſale, ornée d'une infinité de figures, & toute reveſtuë de pierres precieuſes. Aprés il fit mettre ſon corps dans un bois incorruptibile, qui repreſentoit une vache, toute couverte de lames d'or, & par deſſus de pourpre : cette figure eſtoit à genoux, portant entre ſes cornes un ſoleil d'or maſ-

(a) *Herod. l. 2. hiſt.*

massif : elle estoit éclairée par une lampe qui brûloit d'une huile odoriferante, & l'on ne voyoit à l'entour que cassolettes qui jettoient continuellement mille bonnes odeurs.

On peut connoistre par là les honneurs que l'on rendoit aux corps morts parmy les Egyptiens. Pour l'ordinaire il n'y avoit que trois sortes de sepultures, qui estoient distinguées en somptueuses, moyennes, & basses. On dépensoit un talent d'argent pour les premieres, vingt mines pour les autres, & tres-peu de chose pour les dernieres.



CHA-

CHAPITRE II.

Funerailles des Grecs.

LEs Grecs en ont usé diversement à l'égard des sepultures : d'abord on enterroit les corps, aprés on les brûla. Nous avons des Auteurs dignes de foy pour l'une & pour l'autre coustume. Nous apprenons de Thucidide que (*a*) Themistocle étant mort à Magnesie, dont il estoit gouverneur, il fut enterré dans la grande Place de cette Ville, & quelque temps aprés on tira de là ses ossemens pour les porter à Athenes sa patrie, où ils furent pareillement enterrez. Il en dit autant de Brasidas : car ce brave General, ajoûte-t'il, estant mort de ses blessures, dans la victoire qu'il avoit remportée des Atheniens à Eon, il fut porté publiquement sur les épaules par les princi-

(a) *Thucid. l.* 1.

cipaux Officiers de ſon Armée juſqu'au lieu de la ſepulture qu'on luy avoit preparé au milieu de la grande Place, & là il fut inhumé. Ceux d'Antibe firent depuis des grands Sacrifices à ſon tombeau. Ils inſtituerent des jeus en ſon honneur, & le mirent au rang des Dieux. Le meſme Thucidide nous apprend, qu'ils avoient un ſoin particulier de tous ceux qui mouroient à la guerre au ſervice du pays : & raconte là-deſſus que tous ceux qui furent tuez aux combats, qui ſe donnerent dans la Morée, furent enſevelis tres-honorablement : que pendant trois jours on laiſſa leurs oſſemens dans un Tabernacle, où châcun leur porta quelque choſe de ce qu'ils avoient aimé pendant leur vie : qu'enſuite on enferma tout cela enſemble dans des caiſſes de cyprez, & que châque Tribu ayant chargé ceux qui luy appartenoient ſur une charette, les hommes meſme tiroient ces charettes juſ-

qu'à

qu'à la ſepulture, ſuivis d'un nombre infiny de citoyens, qui rempliſſoient l'air de leur cris lamentables. Cét Hiſtorien remarque encore qu'outre les caiſſes qui eſtoient pleines, ils en conduiſoient des vuides, pour honnorer ceux dont ils n'avoient pû trouver les oſſemens.

Ordinairement neantmoins *(a)* ils enterroient les ſoldats au meſme lieu où ils avoient combattu, leur rendant les derniers honneurs où ils avoient aquis plus de gloire : & employoient un Magiſtrat des plus nobles d'entre eux, & des plus eloquens pour faire leur eloge.

(b) Ceux qui mouroient dans leur lit avoient leurs ſepultures dans les Faux-bourgs. C'eſtoit leur coûtume de n'enterrer jamais les corps morts dans les villes, comme eſtant tout-à-fait ſortis de la ſocieté des autres hommes. Il n'y avoit que les Heros qui

(a) *Demoſth. cont. Eubulid.*

(b) *Plut. in Solon. Senec. in Œdip. act.* 1.

qui eussent ce privilege : pour ceux-là on les conservoit dans les Places publiques comme les Dieux Tutelaires du pays. Châque famille avoit son Tombeau, & celuy-là seulement en estoit privé, qui avoit dissipé son patrimoine : les Loix commandant de l'enterrer ailleurs.

Les mesmes (*a*) Loix regloient la maniere des sepultures, afin qu'on ne les fit trop somptueuses. Demetrius de Phalere establit un Magistrat pour y prendre garde, & condamna à une amende pecuniaire ceux qui excederoient dans cette dépense. Ce Legislateur vouloit, que sans autre ornement on mist sur le corps enterré une petite colonne, haute seulement de trois bras, ou une urne de pareille hauteur. Il vouloit encore que ceux qui enterroient les corps tournassent leur visage du costé de l'Orient. Toutesfois cette coûtume ne fut pas observée de mesme dans toute la Grece :

car

(a) *Gruther. Kirchman. Guichard.*

car ceux de Phenicie les tournoient vers le couchant, & ceux de Megare les mettoient le visage contre terre. C'est ainsi que voulut estre enterré Diogene. Il voulut avoir le visage en bas, & la raison qu'il en donna fut, que comme toutes choses devoient se renverser dessus dessous selon son opinion dans la suite des siecles, il se trouveroit à la fin qu'il auroit le visage en haut, & qu'il regarderoit le Ciel.

Ils estoient aussi fort differens entre eux pour les honneurs qu'il rendoient aux corps morts, auparavant que de les porter à la sepulture, & pour le deüil. Quelques-uns les lavoient dans de l'eau pure, & d'autres dans du vin. Les uns repandoient sur eux mile bonnes odeurs, & les autres les couvroient seulement de feüilles d'olivier. Les uns les habilloient de cramoisi, les autres de blanc avec quantité de guirlandes; & les autres comme les Galates, leur mettoient en

main

main une lettre bien cachetée, afin qu'ils appriſſent leurs intentions en l'autre monde, & qu'ils s'eſtoient bien aquitez de leurs devoirs envers eux.

Leur deüil duroit dix-ſept jours : c'eſt pourquoy ils coupoient ordinairement un doigt au corps mort : & ils rendoient à ce doigt tous les honneurs funebres. Dans la Lycie pendant tout ce temps-là les hommes portoient des habits de femme. A Argos ils s'habilloient de blanc, & faiſoient de tres-grands feſtins accompagnez de divers ſacrifices en l'honneur d'Apollon : Ils éteignoient leur feu au commencement de ces ceremonies, & puis le ralumoient. A Delphos ils ſacrifioient aux morts meſmes. A Delos ils ſe coupoient les cheveux & les mettoient ſur les ſepultures. Les Platéens aprés pluſieurs réjoüiſſances qui duroient tout le temps du deüil, faiſoient à la fin une eſpece de pompe funebre, dans laquelle un trompette mar-

marchoit devant, enſuite venoient quelques charettes chargées de feüilles de laurier, & de mirrhe, & aprés les charettes diverſes perſonnes qui portoient des coupes pleines de lait, & de vin, qu'ils repandoient ſur le ſepulcre. Les Lacedemoniens ſe couronnoient de ſeillery, & chantoient en vers les loüanges du mort. Les Atheniens faiſoient de grandes lamentations : de ſorte que l'on voit par toutes ces coûtumes, que les uns ſe rejoüiſſoient, & que les autres s'affligeoient à la mort de leurs parens.

Ils s'accordoient ſeulement en ce point, *(a)* qu'ils enterroient tous leurs corps morts. Le devoir de la ſepulture eſtoit parmy eux ſi ſarcé, que les Atheniens condamnerent à mort pluſieurs grands Capitaines pour avoir jetté dans la mer les corps de ceux qui avoient eſté tuez dans un combat naval. D'où vient que Nicia leur General fit arreſter toute l'armée juſqu'à ce

(a) *Thucid. l. 1.*

ce qu'on eut enterré deux ſimples ſoldats, qui venoient de mourir. Et l'Illuſtre Cimon fils de Melciade ne fit point de difficulté de ſe mettre priſonnier entre les mains des creanciers de ſon pere qui s'eſtoient ſaiſis de ſon corps aprés ſa mort, pour ne pas le priver de l'honneur de la ſepulture.

Il y a dequoy s'eſtonner, que l'enterrement ayant eſté en ſi grande veneration parmy eux, ils l'ayent aboly tout à coup pour brûler les corps morts: car ce ſont eux qui ont inventé ces affreuſes funerailles, ils ont eſté les premiers à dreſſer des *(a)* buchers, & à reduire en cendres ceux qu'ils avoient le plus cherement aimé pendant leur vie. Nous l'aprenons de Lucien, qui ſe rit de cette coûtume: & Homere, qui en confirme l'uſage dans pluſieurs endroits de ſon Iliade, pour nous donner une idée parfaite de ces ceremonies, s'arreſte principalement à nous repreſenter les honneurs

(a) *Homer. Iliad.*

neurs qui furent rendus à Patrocle. Il dit, qu'Achille ayant fait renger en bataille toute l'armée à l'entour du bucher, fit couper la teste à douze jeunes Gentils-hommes Troyens, outre un nombre prodigieux de bœufs, de chevaux, de brebis, de chiens, & d'autres animaux qui furent égorgez: dont les corps ayant esté rangez pesle-mesle auprés de celuy de son amy: & luy-mesme y ayant jetté ses cheveux, qu'il s'estoit coupez de sa propre main, le tout fut consommé aux cris lamentables de toute l'armée.

CHAPITRE III.

Funerailles des Romains.

LEs Romains ayant succedé à la grandeur des Grecs, tirerent d'eux avec les loix & la politesse, la plûpart de leurs ceremonies: mais pour ne pas nous écarter de nostre su-

ujet, nous remarquerons ſeulement cy cette imitation ſur le ſujet des norts : car de meſme qu'eux ils les enterrerent pendant un certain temps, prés ils les brûlerent ; enfin ayant horreur de ces affreuſes funerailles ils eprirent la couſtume de les enterrer. *a)* L'Hiſtoire nous apprend que les premiers enterremens durerent depuis Romulus, qui fonda leur ville, juſqu'à la Dictature tyrannique de Sylla, *b)* lequel ayant fait déterrer les oſſemens de Marius ſon ennemy, & apprehendant qu'on ne luy fit un ſemblable affront aprés ſa mort, porta le peuple & par une Loy expreſſe, & par pluſieurs belles ceremonies à reduire les corps morts en cendres, & es enfermer dans des urnes. Cette Loy fut obſervée juſqu'à l'Empire les Antonins, qui eſtant Philoſophes & vertueux ne purent ſouffrir d'avantage qu'on exerçaſt cette eſpece de

(a) *Herodot. Dion. Herod.*
(b) *Liv. l.* 12.

de cruauté ſur des corps humains; c'eſt pourquoy ils ſupprimerent les buchers, & reſtablirent les ſepultures.

(*a*) Parmi eux quand le malade êtoit à l'agonie, ſon plus proche parent s'aprochoit de luy, attendant qu'il rendiſt le dernier ſoupir, qu'il recevoit la bouche ouverte : enſuite il luy fermoit les yeux : pourveu neanmoins que ce ne fuſt pas le fils du deffunt, car la Loy Manie deffendoit aux enfans de fermer les yeux à leur pere. Le meſme parent les luy rouvroit quand les Officiers des Funerailles s'eſtoient aquitez de leurs devoirs : c'eſt à dire aprés qu'ils l'avoient bien lavé, reveſtu de ſes habits, & mis dans le tombeau, ou ſur le bucher. Quelques-uns diſent, qu'ils les luy fermoient en mourant, afin qu'il ne viſt pas l'affliction qu'il cauſoit aux aſſiſtans : & qu'ils les luy ouvroient dans la ſepulture, afin qu'il regardaſt la

(a) *Varre l. 4. de Lin. Lat.*

la beauté du ciel, qui eſtoit le ſejour qu'on luy ſouhaitoit pour l'eternité.

Le convoy ſe faiſoit fort ſimplement, ſi c'eſtoient des perſonnes du peuple, & avec beaucoup de pompe, ſi l'on portoit en terre quelque homme de qualité. Il commençoit par une longue file des figures de ſes anceſtres, reveſtuës de leurs habits de ceremonie: c'eſt à dire de la robe conſulaire, s'ils avoient eſté élevez au conſulat: de la pretexte, s'ils avoient commandé dans l'armée: de la pourpre, s'ils avoient eſté Cenſeurs: *(a)* ou d'une étoffe d'or, s'ils avoient triomphé. Ces figures eſtoient ſuivies de la ſienne, avec toutes les marques des dignitez qu'ils avoit exercées, ou des honneurs qu'il avoit aquis, par exemple les faiſſeaux, & les haches: les couronnes de laurier, ou de cheſne, les murales, ou les civiles. On y adjoûtoit quelquefois les repreſentations des Villes, ou des Provinces

(a) *Herod.*

qu'ils avoient conquises. Aprés, tous ses domestiques venoient habillez de deüil : aprés les domestiques les joüeurs d'instrumens, qui les sonnoient d'une voix lamentable, & qui estoient differens selon l'âge des personnes : car on n'employoit que des flutes pour les jeunes gens, & les trompettes pour les vieillards. Ces instrumens precedoient le corps, porté par les Vespillons, ainsi nommez à cause qu'ils ne les enterroient que le soir : & le corps estoit suivy de la foule des parens & amis, qui avoient à leur teste les petits garçons, & les filles : les premiers ayant la teste couverte d'une voile noir, & les autres découvertes avec leurs cheveux épars. Tout ce monde marchoit avec grand ordre par le soin qu'en prenoient les Designateurs, ou Maistres des Ceremonies.

Au commencement de leur Estat aprés le convoy ils les rapportoient dans leurs maisons, & les y enter-

roient ; (*a*) d'où venoit cette grande pieté qu'ils avoient pour leurs Dieux Penates, c'eſt à dire pour les ombres de leur famille. Mais cette couſtume ne dura pas long-temps, non ſeulement à cauſe de l'horreur que cette veuë continuelle donnoit aux vivans : mais auſſi à cauſe de l'infection, & du mauvais air. Ce qui fut cauſe qu'on fit une Loy, par laquelle il eſtoit deffendu d'enterrer deſormais les corps morts dans la ville, bien loin de les pouvoir conſerver dans leurs maiſons, comme on faiſoit auparavant : ce privilege n'eſtant accordé qu'aux Veſtales, aux Empereurs, & à ceux qui avoient triomphé.

Ordinairement le lieu des ſepultures eſtoit le long de la voye Flaminie, ou de la Latine. (*b*) Quand on y eſtoit arrivé, un des parens ſe mettant au milieu de l'aſſemblée, qui faiſoit comme un cercle, prononçoit l'O-

(a) *Varro l.* 4.
(b) *Tacit. l.* 1.

raiſon Funebre du deffunt. Aprés on le mettoit dans le ſepulchre avec une lampe inextinguible, & quelques petits vaſes remplis de diverſes boiſſons, & viandes, ſans y oublier une piece de monnoye pour payer le naulage à Caron, & quelques guirlandes de laine, pour entrer avec honneur aux champs Elyſlées.

(*a*) Auſſi-toſt que le ſepulcre eſtoit fermé, les Pleureuſes, qu'ils appelloient Prefiques, c'eſtoient de certaines femmes, qui n'avoient point d'autre occupation que de pleurer les morts, & qu'on loüoit à prix d'argent. Ces Pleureuſes crioient alors de toutes leurs forces, *Ilicet*, c'eſt à dire, châcun peut maintenant ſe retirer. Et la compagnie reſpondoit trois fois d'un ton lugubre, *vale, vale, vale,* luy donnant le dernier adieu en ſe retirant.

Ces ſepulcres eſtoient reglez par les Loix, eſtant deffendu d'y employer plus de temps, que ce que dix hom-

(a) *Plin.l.7.c.44.*

hommes pouvoient faire en trois, ou cinq jours: *(a)* & ne pouvant point estre plus grands, que de l'espace qui estoit necessaire pour graver dessus l'Epitafe. D'où vient que Licinus fut declaré infame, pour s'estre fait dresser un magnifique Mausolée, & avoir de beaucoup excedé cette dépense. D'abord les Epitafes se faisoient en vers, & ne passoient jamais deux Distiques: mais aprés on trouva la Prose plus commode, parce qu'on estoit bien-aise d'y exprimer non seulement le nom du deffunt, celuy de sa famille, & de sa tribu: mais les principales charges qu'il avoit exercées, sa profession, & les legs qu'il avoit faits. Ils commençoient ces Epitafes par la consecration, les dediant tantost aux Dieux Manes, c'est à dire aux ombres des morts, ou aux Dieux Infernaux: & tantost à Diane, à Hercule, ou à quelqu'autre Divinité, à laquelle ils avoient plus

(a) *Cic. l. de Legib.*

de devotion ; & les finiſſoient par les legs, qui conſiſtoient ou en feſtins, ou en liberalitez de quelque argent, d'huile, de biſcuits, ou pareilles viandes. Ce qui ſe devoit faire châque année auprés de leur tombeau le jour de leur mort, ou de leur naiſſance.

Auſſi en reconnoiſſance de leurs bien-faits les vivans n'oublioient rien pour conſerver leur memoire. *(a)* Ils faiſoient faire une figure du deffunt au naturel, auſſi-toſt qu'il eſtoit paſſé ; & cette figure ayant aſſiſté à ſes funerailles, eſtoit raportée dans leur maiſon, enfermée dans une niche, & tirée de là dans les grandes ſolennitez, ſi c'eſtoit un Magiſtrat, pour ſervir à la pompe publique : ou ornée dans ſa propre niche de divers bijoux & guirlandes, ſi c'eſtoit un particulier. De plus ſi celuy qui eſtoit mort, avoit rendu de grands ſervices à la Republique : outre la figure que ſes parens conſervoient chez eux, le pu-

(a) *Plin. ibid.*

public en mettoit une dans quelque lieu fort honorable, afin qu'elle y fuſt expoſée continuellement à la veuë de tout le monde. C'eſt ainſi qu'on mit celle du grand Scipion l'Africain dans le Temple de Jupiter au Capitole. D'où vient que toutes les fois que ſes deſcendans les Cornelies alloient en ce lieu ſacré pour faire quelque ſacrifice, ils s'aprochoient auparavant de cette figure, & luy en demandoient ſon avis, comme ſi elle eut eſté vivante. C'eſt ainſi qu'on mit celle de Caton dans le Senat. C'eſt ainſi qu'on eſleva celle de Trajan ſur une haute colonne. Et c'eſt ainſi encore qu'on en dreſſa depuis une pareille pour y mettre celle d'Antonin, lequel fut ſi generalement aimé, que celuy-là auroit eſté eſtimé infame dans Rome, qui n'eut pas eu dans ſa maiſon une Image de cet Empereur, ou en peinture, ou en boſſe, ou pour le moins en medaille.

(*a*) Outre ces Figures ils inſtituoient pour celebrer leur memoire des combats de gladiateurs : ce qu'ils imitoient des Grecs, qui inſtituerent des jeux à Nemée en l'honneur d'Archemore. On en faiſoit auſſi toutes les années à Jolque de la Theſſalie en l'honneur d'Acaſte. Et nous liſons dans l'Hiſtoire, que les Iſthmiens furent inſtituez en memoire de Sciron. Ces jeux eſtoient proprement des tournois, des courſes de bague, ou des combats feints, tantoſt ſur mer, & tantoſt ſur terre.

Pour le deüil il eſtoit plus, ou moins long ſelon la qualité des perſonnes. Ordinairement il ne duroit que neuf jours, d'où venoient les Sacrifices Novendiaux, conſacrez aux Manes. Toutesfois ceux qui eſtoient plus ſcrupuleux, & qui vouloient obſerver religieuſement les Inſtitutions des anciens, en uſoient d'une autre maniere. Selon les Loix que Numa

(a) *Ap.de Bel.Punic.*

ma leur avoit laiſſées, il faloit que les femmes pleuraſſent la mort de leurs maris, & les Enfans celle de leurs peres pendant un an, c'eſt à dire ſelon la ſuputation de ce temps-là l'eſpace de dix mois. Mais il n'eſtoit pas permis aux maris de pleurer celle de leurs femmes, non plus que de leurs enfans, quand ils eſtoient morts avant trois ans. Ceux qui avoient veſcu de trois à dix, eſtoient plaints autant de mois qu'ils avoient veſcu d'années.

Il faut encore remarquer que ce deüil pouvoit finir avant le temps par des raiſons publiques, & particulieres. Les publiques eſtoient, ou l'arrivée du luſtre, qui ſe faiſoit de cinq en cinq ans, pendant lequel il faloit payer le tribut, & purger la ville par des ſacrifices; ou l'accompliſſement de quelque vœu public, fait par les Generaux d'armée, comme celuy de Camille pour la priſe de Veïes: de Papirius pour l'expedition

contre les Samnites : de Marcellus pour le butin gagné ſur les Carthaginois à Nole, & autres ſemblables, ou l'arrivée des Solennités de la Deeſſe Cerés. D'où vient que le deüil commencé pour la ſanglante deffaite de Cannes, ne dura que trente jours à cauſe d'une pareille Feſte qui ſurvint. Il n'y eut pourtant que les hommes à qui il fut deffendu : quant aux femmes elles eurent permiſſion de le continuer tout le long de l'année.

Les raiſons particulieres eſtoient, ou la naiſſance d'un fils, ou l'arrivée de quelque proche parent, ſorty de priſon, ou d'eſclavage, ou bien le mariage de quelque fille. Dans toutes ces occaſions on finiſſoit le deüil des morts, pour ne pas refuſer aux vivans des réjoüiſſances ſi juſtes.

Les ceremonies eſtoient les meſmes pour ceux que l'on brûloit, c'eſt à dire quant au convoy, aux Epitafes, & au deüil : Il n'y avoit que le bu-

cher

(a) *Varro ibid.*

cher qui en faiſoit la difference. On le compoſoit de pieces de bois fort ſec, tres-ſouvent de bois aromatique, outre une infinité de parfums, & de bonnes odeurs qu'on répandoit deſſus, avec je ne ſçay combien de preſens que les parens & amis y apportoient, aprés qu'on y avoit depoſé le corps mort : ce corps eſtoit enſevely dans une toile asbeſtine, faite de la pierre amiante, qui ne craint point le feu, & qui empeſchoit que les cendres du corps ne ſe meſlaſſent avec celles du bois. Les plus proches parens allumoient le bucher, détournant leurs yeux en arriere : & quand tout eſtoit conſumé, ils recueilloient eux-meſmes les cendres, qu'ils mettoient dans une urne, & cette urne dans un tombeau.

Pour rendre cette narration entiere, il ne faut pas oublier de mettre parmy ces honneurs, qui ſont en quelque maniere ſuportables, ceux que la ſuperſtition inventa depuis,

leur faiſant mettre au nombre des Dieux, ceux qu'eux-meſmes avoient reconnus pour des hommes, & ſujets à toutes les foibleſſes de la vie. C'eſt principalement en l'honneur des Empereurs qu'ils ont fait ces Apotheoſes, ou conſecrations.

(*a*) Dés-lors que quelqu'un de ces Princes eſtoit mort, on faiſoit ſa figure en cire, qu'on reveſtoit de ſes propres habits, & aprés l'avoir miſe dans un lit de parade ſur le veſtibule du Palais, tous les Senateurs, & les Dames s'y rendoient, les uns habillez de noir, & les autres de blanc tout ſimple, ſans aucun ornement. Les Senateurs ayant pris leur place à la gauche, & les Dames à la droite; demeuroient là preſque toute la journée ſans dire mot, & dans une aparence fort triſte l'eſpace de ſept jours. Pendant leſquels un petit garçon des mieux faits ſe tenoit continuellement à ſon chevet pour luy chaſſer les mou-

(a) *Herod. Plut. in Marcel.*

mouches avec un éventail de plumes de Paon : & les Medecins venant le viſiter chaque jour, luy touchoient le poulx, diſant à chaque fois qu'il empiroit, juſqu'à ce qu'enfin l'ayant declaré mort, on fermoit les boutiques dans toute la ville, on ceſſoit de toute ſorte de travail, & châcun témoignant une extréme affliction, divers jeunes Gentils-hommes de la plus haute qualité chargeoient ce lit avec le corps ſur leurs épaules, & le portoient d'abord à l'ancienne place, où les Magiſtrats avoient accoûtumé de ſortir de leurs charges. Ils le mettoient là dans un thrône qu'on avoit dreſſé au milieu, & les Senateurs s'étant rangez à l'entour, comme auſſi les Dames ſous les portiques, ils entendoient les concerts lugubres de deux chœurs, l'un composé de jeunes garçons, & l'autre de filles, qui chantoient alternativement ſur deux échafauts, placez aux deux coſtez du thrône, les loüanges de l'Empereur.

Ces

Ces concerts estoient suivis d'une éloquente Oraison Funebre prononcée par le successeur à l'Empire ; & cette harangue, qui estoit interrompuë de temps en temps, ou par les aplaudissemens, ou par les lamentations, estoit enfin terminée par un gemissement general, accompagné de cris effroyables.

Quand ce bruit estoit cessé, on commençoit la marche de la Pompe Funebre. D'abord on faisoit défiler en bel ordre ceux qui portoient les figures de tous les grands hommes qui avoient commandé dans la ville, c'est à dire des Roys, des Dictateurs, des Consuls, & des Empereurs. Ces figures estoient accompagnées de bas reliefs en bronze de toutes les Provinces, & principales villes sujettes à l'Empire, avec une infinité de drapeaux qui les suivoient, y en ayant autant, qu'il y avoit de nations differentes sous la domination.

Aprés toutes ces marques illustres

de

de leur pouvoir, on voyoit venir tous les corps des Meſtiers, châcun en leur rang. Ces corps eſtoient ſuivis par les compagnies des Archers, & des Gardes avec leurs trompettes : & ces compagnies par pluſieurs troupes de jeune Nobleſſe à cheval, & par pluſieurs chariots chargez de tous les ornemens, odeurs, & choſes precieuſes qui devoient eſtre conſumées dans les funerailles.

Quand tout cet attirail eſtoit paſſé, les Preſtres, & les Magiſtrats qui eſtoient deſignez pour entrer en charge, levoient de nouveau ce corps avec ſon lit, & l'ayant donné à quelques chevaliers Romains, qui le chargeoient ſur leurs épaules, on ſortoit de la ville pour aller au champ de Mars, une partie des Senateurs marchant devant & l'autre derriere. On trouvoit là en y arrivant une eſpece de tour en quarré, faite de bois, & chargée de quatre autres, qui alloient toûjours en diminuant, & plus peti-

petites les unes que les autres, à proportion qu'elles eſtoient plus ou moins élevées. On repoſoit le corps ſur le bord de la ſeconde. Enſuite toutes les perſonnes de qualité eſtant montées ſur divers échafauts qui avoient eſté dreſſez dans la place, voyoient les tournois, & les courſes qu'on faiſoit à l'entour du bucher, dont le ſpectacle eſtoit des plus curieux : car outre l'adreſſe des gens à cheval, & les divers mouvemens des gens à pied, on faiſoit tourner à toute bride pluſieurs chars de triomphe. Enfin ces jeux, qu'on appelloit Pyrrhiques, eſtant achevez, le nouvel Empereur deſcendoit de ſon échafaut, ſuivy des principaux Magiſtrats, & ayant mis le feu à cette Tour de bois avec leurs flambeaux, une aigle s'envoloit du ſommet, qui eſtoit la marque de la Divinité du deffunt. Car ils vouloient bien eſtre perſuadez, que cette aigle portoit ſon ame dans le Ciel pour luy faire prendre place parmy

my les Dieux. Dez-lors on ne le nommoit plus que *Divus*, c'eſt à dire, demy-Dieu, on luy bâtiſſoit des Temples, on luy dreſſoit des Autels, on luy conſacroit des Preſtres, & on fondoit des Sacrifices en ſon honneur.

L'Apotheoſe des Imperatrices étoit toute pareille, ſi l'on en excepte l'oyſeau qui devoit porter leur ame: car au lieu de l'aigle on ſe ſervoit d'un Paon, c'eſt ainſi que nous le voyons dans les medailles de Livie, de Maximine, de Fauſtine, de Pauline, & de pluſieurs autres, avec ce mot dans leurs revers *Conſecratio*, c'eſt à dire Apotheoſe.

Mais ce n'a pas eſté ſeulement les Empereurs qu'on a mis au rang des Dieux. L'hiſtoire nous apprend, que les meſmes honneurs ont eſté rendus à des particuliers. Et ſans parler des deux Graques à qui le peuple conſocra un Temple, parce qu'ils avoient eſté tuez pour ſon intereſt; ne liſons nous

(a) *Val. Max.*

nous pas que l'Empereur Adrien en uſa de meſme à l'endroit d'Antinoüs, ce jeune homme ſi beau, qu'il aimoit éperduëment. Il ne ſe contenta pas de l'honorer de l'Apotheoſe aprés ſa mort: mais il fit bâtir une ville de ſon nom pour immortaliſer ſa memoire.

Il faut encore dire un mot de la maniere, dont on enterroit les Veſtales. Châcun ſçait combien ces Filles, qui eſtoient deſtinées pour conſerver le Feu ſacré, eſtoient conſiderées parmy les Romains. Non ſeulement on leur rendoit les plus grands honneurs, quand on les voyoit paſſer par les ruës: mais elles avoient les premieres places dans toutes les aſſemblées, ſoit dans les Temples, ſoit dans les ſpectacles publics. Elles eſtoient touſiours precedées par un Huiſſier: & on avoit tant de reſpect pour leur preſence, que ſi elles rencontroient par hazard dans leur chemin

(a) *Liv. l.* 12.

min quelque criminel, qu'on menast au dernier ſuplice, on ne pouvoit plus le faire mourir: cette heureuſe rencontre n'eſtant rien moins que la grace de ce mal-heureux.

Auſſi eſtoient-elles choiſies pour cét employ avec de grandes circonſpections dez leur tendre jeuneſſe, c'eſt à dire depuis ſix juſqu'à dix ans. De plus il falloit qu'elles n'euſſent aucun deffaut, qu'elles ne fuſſent, ny begues, ny ſourdes, ny boſſuës, ny boiteuſes, ny eſtropiées. Il ne faloit pas non plus que le Pere, ou la Mere euſſent jamais eſté en ſervitude, ny occupez en des exercices vils. Mais il faloit que le Pere eût eſté ou Preſtre, ou Augur, ou Epulon. La Fille, qui avoit toutes ces qualitez, eſtoit menée par ſes Parens au veſtibule du Temple de Veſta, & là elle eſtoit receüe par le grand Preſtre, qui la conſacroit au ſervice de la Déeſſe pour trente ans, pendant leſquels elle devoit garder une virginité inviolable: c'eſt

c'eſt pourquoy les hommes ne pouvoient s'entretenir avec elles que le long du jour, eſtant deffendu ſous de rigoureuſes peines d'entrer chez elles la nuit.

Quand elles mouroient dans cét eſtat de virginité, non ſeulement on les enterroit avec pompe : mais par un privilege particulier elles avoient leur ſepulture dans la ville, auſſi bien que les Heros.

Quand au contraire elles eſtoient ſurpriſes dans le crime, comme c'étoit une des plus grandes afflictions que la ville peut recevoir, auſſi en eſtoient-elles rigoureuſement punies par un enterrement des plus honteux. On eſtendoit cette coupable tout de ſon long dans une biere, comme ſi elle eut eſté morte, couverte de pluſieurs draps, & le tout bien lié, afin qu'on ne peut ny la voir, ny l'entendre. On la portoit ainſi emmaillotée depuis le Temple de Veſta juſqu'à la porte Colline, accompagnée de ſes pa-

parens & amis qui fondoient en larmes, & aprés eux venoient les Prestres fort tristes, sans dire un seul mot. Auprés de cette porte dans l'enceinte des murs, il y avoit une petite eminence, & au dessous une grote profonde, qui servoit de sepulture aux Vestales *(a)* impudiques. Quand on y estoit arrivé, on délioit la pauvre miserable, ne luy laissant qu'un grand voile sur la teste, qui l'empéchoit d'étre veuë, on la faisoit sortir de la biere, & le grand Prestre ayant dit quelques paroles secretes en luy tournant le dos, le bourreau, qui s'en estoit saisi, la descendoit par une échelle jusques au fonds, où l'on avoit déja mis un lit, une lampe allumée, un peu de pain, avec trois vases remplis d'eau, de lait, & d'huile: & ayant rebouché le trou de la grote on l'y laissoit perir d'elle-mesme sans autre misericorde, n'estant point permis de répandre leur sang. Et ce jour

(a) *Pin.l.7.*

jour eſtoit ſi triſte, que perſonne n'oſoit travailler, ny ſe divertir. On n'entendoit que gemiſſemens par toute la Ville.

CHAPITRE III.

Funerailles des Perſes.

IL y a ſujet de s'étonner, que la Perſe ayant toûjours paſſé pour un Pays des plus civiliſez, ait eu des coûtumes ſi barbares à l'égard des morts, (*a*) que celles qui nous ſont décrites par quelques Hiſtoriens : outre qu'on y voit encore aujourd'huy de beaux reſtes de l'antiquité, (*b*) qui nous convainquent de la magnificence de leurs Tombeaux. Cependant ſi nous en croyons Procope, & Agathias, on n'a jamais enſevely les corps parmy les Perſes, bien loin qu'ils leur ayent rendu

(a) *Diod. l.* 17. (b) *Procop. de Bel. Perſ. l.* 1. *Agath. l.* 2.

endu les derniers devoirs dans leurs nterremens. Ils les expoſoient, di-ent-ils, tous nuds au milieu des hamps, qui eſt la derniere honte, lont les Loix puniſſent parmy nous es plus infames criminels, de les ex-oſer à la voirie. Et bien d'avantage s eſtimoient ceux-là mal-heureux, ui n'eſtoient pas devorez par les Oy-eaux, ou par les Beſtes. De ſorte u'ils jugeoient du bon-heur de ces auvres corps, ſelon qu'ils eſtoient lûtôt, ou plus tard devorez. Ils di-oient des premiers, qu'il faloit qu'ils uſſent bien méchants, puiſque les eſtes meſmes n'en avoient point vou-u : ce qui cauſoit une extrême affli-tion à ſes Parens, leſquels prenoient ela pour un mauvais augure à leur amille, & pour un preſage indubita-le de quelque grand mal-heur, dont lle eſtoit menacée ; parce qu'ils ſtoient perſuadez, que l'ame de ce orps ayant eſté traînée dans les en-nfers, elle ne manqueroit pas de les
ve-

venir troubler : & qu'elle leur cauſeroit aſſeurement de tres-grands deſordres, eſtant accompagnée ſans ceſſe des demons qui la tourmentoient.

Quand au contraire un corps eſtoit auſſi-toſt devoré, ils en avoient une joye extraordinaire, ils diſoient mille biens du deffunt, châcun venoit en feliciter les parens, tout le monde l'eſtimoit bien-heureux : & comme ils croyoient, qu'il eſtoit deſcendu tout droit aux champs Elyſées,ils croyoient auſſi qu'il procureroit le meſme bonheur à toute ſa famille.

Ils voyoient avec plaiſir ſes ſqueletes, & les oſſemens épars de coſté & d'autre dans la campagne, ce que nous ne pouvons ſouffrir que des chevaux, & des chiens : & ces reſtes des corps humains, qui nous font horreur, & que nous cachons auſſitoſt, quand nous en trouvons autre part que dans les Cimetieres : ces reſtes eſtoient le ſujet de leur plus grande joye, ils ſe figuroient par là le bon-

bon-heur de ceux qui avoient esté devorez, & ils en souhaittoient un pareil pour eux aprés leur mort.

Les mesmes Historiens nous aprennent encore, que dans leurs armées lorsque quelque simple soldat estoit malade à l'extremité, ils le portoient dans la plus prochaine Forest, ne luy laissant qu'un morceau de pain, un peu d'eau, & un bâton pour pouvoir se deffendre des bestes sauvages, tant qu'il en auroit la force. Ordinairement (*a*) ces pauvres mal-heureux estoient devorez. Que s'il en échapoit quelqu'un, qui revint chez soy, tout le monde se mettoit à fuïr devant luy, comme s'ils eussent veu quelque demon, ou phantosme, & ne luy permettoient point d'avoir communication avec personne, qu'auparavant il n'eût esté purifié par les Prestres. De sorte que selon leur opinion il n'estoit pas jugé digne de devoir vivre d'avantage, aprés avoir

(a) *Herodot. l. 3.*

eſté ſi proche de la mort : & qu'il devoit avoir eu grande communication avec les demons, puiſqu'en cette extremité il n'avoit pas laiſſé de ſe deffendre contre les beſtes, & de recouvrer ſes forces ſans aucun ſecours.

Ces coûtumes, toutes barbares qu'elles nous paroiſſent, eſtoient neanmoins ſi ſeverement obſervées *(a)* parmy eux, qu'ils condamnerent à la mort Seoſez, un de leurs plus Illuſtres Capitaines, pour avoir ſeulement enterré ſa femme, qui venoit de mourir, parce que l'inhumation, diſoient-ils, avoit toûjours eſté contraire à la Religion du pays. En effet l'Hiſtorien Menander *(b)* nous aſſeure, que dans le traité de paix qui fut conclu entre l'Empereur Juſtinien, & Coſrhoez un de leurs Roys, une des principales conditions fut, qu'il permettroit aux Chreſtiens de ſon Royaume, d'enterrer les corps morts.

Ils

(a) *Juſt.l.*19. (b) *Menand. in excerpt. de Legat.*

Ils n'avoient pas moins d'averſion pour les buchers, d'où vient que dez le commencement de la Monarchie leur Roy Cambiſez (*a*) faillit à faire ſoûlever tout ſon peuple, pour avoir fait déterrer le corps d'Amaſis Roy d'Egypte, & le brûler avec beaucoup de ceremonie : diſant hautement, que c'eſtoit là un pernicieux exemple qu'il donnoit à la poſterité : puis qu'au lieu de conſerver les (*b*) Loix du pays, qui deffendoient d'enterrer les corps, & de les brûler, il eſtoit le premier à les enfraindre.

Il ne faut pas pourtant que cette coûtume ait toûjours eſté obſervée dans la Perſe : car outre cette ſuperbe antiquité, qu'on appelle les quarante colonnes, & dont on voit encore en nos jours les magnifiques reſtes, au meſme endroit où eſtoit autrefois bâtie la fameuſe Perſepolis : Nous liſons dans les Tuſculanes de Ciceron, dans Strabon, & dans Hero-

(a) *Iuſt. ibid.* (b) *Strab. l.* 15. *Cic. l. Tuſc. l.* 1.

rodote, qu'autrefois parmy ces peuples on couvroit les corps morts de terre ſimplement, ſans aucune ceremonie, ny autre dépenſe. Ou bien aprés les avoir enduits de cire pour conſerver leur figure, ils le enfermoient tantoſt dans les creux des rochers, & tantôt dans des tombeaux. Xenophon(*a*) ne nous laiſſe aucun lieu d'en douter, lorſqu'il dit, que Cyrus deffendit à ſes Enfans de mettre ſon corps dans un riche cercueil, mais ſimplement en terre. La meſme choſe nous eſt confirmée par Juſtin, & par Quinte-Curce parlant de l'ancien Darius Fils d'Hyſtaſpez, & Pere de Xerces, lequel, dit-il, ayant ſubjugué les Carthaginois, ſuprima la coûtume qu'ils avoient des buchers, & leur commanda celle de l'inhumation. L'autre dans la deſcription exacte qu'il fait de la deffaite du dernier Darius, & de la conqueſte de ſon pays par Alexandre le Grand, nous aprend auſſi

(a) *Xenoph.l.2.*

auſſi que cét Incomparable Conquerant, aprés avoir taillé en pieces toute l'armée des Perſes aux Piliers Amaniques, ſur les nouvelles qu'il eut, que le Roy y eſtoit reſté, envoya auſſi-tôt Leonate, un de ſes principaux Courtiſans à ſa Mere, & à ſa Femme pour les conſoler: & que ces Princeſſes dans le trouble où elles eſtoient par leur extréme affliction, croyant d'abord, qu'il n'eſtoit venu là que pour leur couper la gorge, ſe jetterent à ſes pieds, & le prierent avec beaucoup de larmes de ne les point tuer, qu'auparavant elles n'euſſent inhumé le corps de ce pauvre Prince.

Cette opinion eſt d'autant plus ſolide, que le meſme Alexandre ayant depuis mis entre les mains de ces Princeſſes Beſſus, qui l'avoit tué, elles ne crurent pas pouvoir le punir plus ſeverement que de faire couper ſon corps en mille morceaux, & les ſemer par la campagne. Nous apres

nons auſſi d'Apian, & de Plutarque, qu'Artaxerces ayant pris les Chefs des Grecs, qui avoient tenu le party de ſon Frere Cyrus contre luy, les fit mourir ignominieuſement, & expoſer leurs corps à la voirie. De ſorte qu'il faut neceſſairement conclure, qu'en ce temps là voirie eſtoit une peine parmy eux, & non pas un honneur, & par conſequent que l'inhumation devoit eſtre en uſage.

Leur deüil conſiſtoit à s'habiller de brun, & à raſer non ſeulement les hommes, & les femmes : mais generalement tous leurs animaux.

Dans ces derniers ſiecles comme ils ont embraſſé la Loy de Mahomet, auſſi ont-ils changé de coûtume, & de ceremonies. Ils ne peuvent enterrer perſonne, qu'ils n'en ayent demandé la permiſſion au Roy, & s'ils en ſont éloignez, au Gouverneur, ou au principal Magiſtrat : cette permiſſion n'eſt pourtant qu'une formalité, car elle ne ſe refuſe jamais. Auſſitoſt

toſt qu'on l'a obtenuë, ſi le deffunt eſt tant ſoit peu conſiderable, on fait marcher devant ſon corps quelques eſtendarts, qui ſont ſuivis par des chevaux de main chargez de leurs armes, ſçavoir d'épées, de dards, de fleches, & de turbans. Ceux qui menent ces chevaux, ſont nuds juſqu'à la ceinture : les amis viennent enſuite, qui outre la nudité ſe font de grandes balafres, d'où le ſang coule de tous coſtez. Ils precedent le corps qui eſt entouré de leurs Prêtres, leſquels chantent diverſes prieres pour les Trépaſſez, & ces prieres ſont meſlées avec les cris des parens qui marchent derriere à la teſte de la foule, ayant tous le turban déplié, & flotant ſur les épaules. Ils arrivent ainſi à la riviere, ou en quelque autre endroit, où il ſe trouve abondance d'eau : là ils le lavent ſous un pavillon, & puis continuent leur marche juſqu'au lieu de l'enterrement, qui eſt ordinairement une Moſquée, ſi le mort eſtoit

perſonne de qualité : ou bien quelque Cimetiere contigu, s'il eſtoit du peuple. Pour les Roys ils ſont tous inhumez dans une Moſquée particuliere, couverte en dehors de fayance verte, & reveſtuë en dedans de lames d'argent. Leurs ſepulcres ſons rangez le long de la muraille en tres-bel ordre, couverts des plus precieuſes eſtoffes de ſoye, & d'or.

CHAPITRE V.

Funerailles des Turcs.

PUiſque nous venons de parler des Mahometans ſur le ſujet des morts, afin d'éviter la confuſion, il faut continuer par les Turcs qui en font la principale ſecte.

On n'a pas peine parmy eux d'aprendre les morts qui arrivent dans la Ville : car auſſi-toſt que quelqu'un vient d'expirer,les Femmes ſe mettent à

à crier de toute leur force, & les voisines estant acouruës au bruit, crient de mesme, racontant toutes ensemble en pleurant les plus belles actions du deffunt. Ces pleurs qui s'entendent de bien loin, sont continuées jusqu'à la sepulture, quelquefois elles recommencent au bout de l'an, & de temps en temps pendant l'intervale, selon que la personne morte estoit aymée. On porte à la sepulture divers rafraichissemens, & diverses viandes qu'ils donnent aux passans, afin qu'ils pleurent avec eux, & loüent mesme des pleureuses, pour rendre la ceremonie plus lugubre.

a Leur maniere d'ensevelir n'est pas moins particuliere. Ils lavent le corps, & luy rasent le poil, puis ils l'enveloppent dans un linceüil, qu'ils ont aspersé auparavant avec de l'eau de savon, & ensuite avec de l'eau rose, & l'estendent ainsi tout de son long dans une biere, qu'ils exposent à l'entrée

(a) *Thevet. Voyag.*

de leur maiſon, non pas ſur ſon dos, ny ſur le ventre : mais ſur le coſté droit, tournant la face vers le midy, afin qu'il regarde la Meque, ville qui leur eſt en grande veneration, pour avoir donné naiſſance à leur Prophete. Cette biere eſt couverte d'un poëſle de differente couleur ſelon la difference de leur condition. Si c'eſt pour un homme de guerre, le poëſle eſt rouge; ſi c'eſt pour un Preſtre, il eſt vert : & ſi le deffunt n'eſtoit ny l'un ny l'autre, ils ſe ſervent d'un poëſle noir.

Il faut encore remarquer, qu'en les enſeveliſſant dans ce linceüil, ils ne couſent point ny les pieds, ny la teſte, afin qu'ils puiſſent plus facilement s'agenoüiller lorſque les Anges viendront les examiner, leur laiſſant encore une touffe de cheveux au haut de la teſte, afin de donner priſe aux Anges, qui les font mettre à genoux pendant l'examen. Car ils tiennent, qu'auſſi-toſt que le mort eſt dans la

foſſe, ſon ame revient dans ſon corps, & que deux Anges fort horribles ſe preſentant à luy, l'interrogent en cette maniere; qui eſt ton Dieu, ta Religion, & ton Prophete. Or il doit répondre ainſi. Mon Dieu eſt le vray Dieu, ma Religion eſt la vraye Religion, & mon Prophete eſt Mahomet. Voilà la ſeule réponſe qui le peut mettre à couvert, & c'eſt auſſi celle, diſent-ils, que font tous ceux qui ont bien vêcu. Là-deſſus on luy amene une belle creature, qui n'eſt autre que ſes bonnes actions: & cette creature demeure avec luy pour le divertir juſqu'au jour du Jugement, auquel ils entrent tous deux en Paradis.

Mais ſi le deffunt ſe ſent coupable, il ne peut pas faire une réponſe ſi juſte, parce qu'il tremble de peur: auſſi en eſt-il ſeverement puny ſur l'heure: car ces Anges noirs, diſent-ils, le frapent avec une maſſuë de feu, & la terre s'enfonçant ſous luy de ce grand coup, il y eſt ſi fort preſſé, que tout

le lait, qu'il avoit pris de ſa nourrice, s'écoule par ſon nez. Là-deſſus vient encore une vilaine creature, qui n'eſt autre que ſes méchantes actions, & cette creature demeure avec luy pour le tourmenter juſqu'au jour du jugement, auquel ils entreront tous deux en Enfer pour luy faire ſouffrir de plus grands ſupplices. C'eſt-pourquoy pour le delivrer de ces Anges noirs, les parens, qui viennent pleurer à ſon tombeau, l'encouragent, luy criant ſans ceſſe; n'ayez point peur, & répons bravement.

Ils font encore une autre diſtinction des bons, & des méchans, qui n'eſt pas moins ridicule. Ils diſent, qu'au jour du Jugement *(a)* Mahomet viendra dans la vallée de Joſaphat, pour voir ſi Jesus-Christ jugera bien les hommes: qu'aprés le Jugement il ſe changera en mouton blanc, que tous les Turcs ſe cacheront dans ſa toiſon comme de petite vermine: & qu'en ſe ſe-

(a) *Georg.ep.rer.Turc.c.5.*

ſecoüant, tous ceux qui tomberont, ſeront damnez : & tous ceux, qui y reſteront, ſeront ſauvez, parce qu'il les menera avec luy en Paradis.

La maniere de leur convoy eſt aſſez ſimple. Ils tirent le corps de la maiſon par la teſte, les Preſtres (*a*) le precedent chantant des hymnes, ou prieres : & il eſt ſuivy par ſes parens, & amis, qui font leurs lamentations. Au retour les Preſtres ſont traitez, & recompenſez de quelques pieces d'argent, ſi la perſonne, qu'ils viennent d'enterrer, eſtoit riche : & ſi elle eſtoit pauvre, ils vont par les ruës, & par les places demandant au public ce qui leur eſt deu.

Les grands choiſiſſent diverſement leur ſepulture. Il y en a qui ſe font enterrer dans de fort beaux jardins, plantez de quantité d'arbres, & parſemez (*b*) de fleurs. Et outre qu'ils font entourner ces jardins de bonnes murailles,

(a) *Lonicer chron.Turc.l.2.* (b) *Leunclav.Hiſt.Muſul.*

les, afin qu'aucune beſte n'y puiſſe entrer, qui marche ſur leur ſepulcre, ou qui le ſaliſſe par ſes ordures : car cela leur paroiſt inſupportable même aprés leur mort, comme s'ils conſervoient du ſentiment dans le tombeau. Ils font encore bâtir tout auprés de grands Hôſpitaux, auſquels ils laiſſent de tres-bons revenus pour l'entretien des pauvres.

Les autres font porter leurs cercueils (*a*) dans les Moſquées, qu'on laiſſe à plate terre, couverts de leur poëſle, & de leur turban, avec quantité de lampes qui y brûlent continuellement. C'eſt ainſi que ſont generalement tous ceux de leurs Souverains, & c'eſt ainſi qu'eſt celuy-même de Mahomet à Medine. Il eſt vray qu'on ne voit point d'Alcoran à ce dernier, parce qu'eſtant eſtimé le Prophete de tout ce peuple, ils ne croyent pas qu'il ſoit neceſſaire de prier Dieu pour ſon ame, puiſque c'eſt luy qui ſauve

(a) *Bellon.* 3. *Singul. chron. Turc. l.* 2.

ſauve les autres. (*a*) Mais on en attache tout autour des autres tombeaux pour la commodité de ceux qui viennent prier. Il y en a de certains, où l'on voit toûjours quelqu'un qui lit ces livres, & ces gens qui ſe ſuccedent les uns aux autres tant la nuit que le jour, ſont payez, le Prince deffunt ayant laiſſé de grandes ſommes pour ce ſujet, afin que la priere pour le repos de ſon ame ne ceſſe jamais.

Quant aux perſonnes ordinaires on leur fait des foſſes dans les Cimetieres, & aprés qu'ils ont eſté couverts de terre, (*b*) on dreſſe ſur eux deux petits piliers, ou deux pieces de bois: l'une aux pieds, & l'autre à la teſte. Il y en a encore qui voulant ſe diſtinguer du commun, & pouvant faire quelque ſorte de dépenſe, ſe font dreſſer dans les meſmes Cimetieres des tombeaux en forme d'Autels.

Ils ont tant de veneration, non ſeulement pour les leurs, mais pour ceux

(a) *Elias Grammat.* (b) *Bar.dec.*1.*l.*1.

ceux de toutes les autres Nations, que parmy (*a*) eux c'eſt un des plus grands crimes qu'on puiſſe commettre, que de violer quelque ſepulcre. En effet nous liſons dans la Coſmographie de Thevet, que Selim, un de leurs Othomans, s'en allant à l'expedition de l'Egypte, dont il revint triomphant, & Maiſtre de tout ce Pays, fit punir ſeverement quantité de ſes Soldats dans la Syrie, pour avoir ſeulement ouvert le tombeau d'un Medecin Juif, où ils eſperoient trouver quelque treſor : quatorze furent pendus, trois empalez, & les autres perirent par divers ſupplices.

Le meſme Empereur voyant dans Jeruſalem pluſieurs tombeaux des Princes (*a*) Chreſtiens, qui ſous Godefroy de Boüillon avoient recouvert la Terre ſainte d'entre les mains des Mahometans, & qui leur avoient cauſé au meſme temps de ſi grandes pertes dans mille ſanglantes batailles, deffen-

dit

(a) *Georg. ep. rer. Turc. c. 7.* (b) *Eulog. l.* 1.

dit neanmoins ſous des grandes peines d'y toucher : parce, diſoit-il, que tous les tombeaux, meſme ceux de nos ennemis, paſſent dans noſtre Religon pour une choſe ſacrée. En un mot ils ſont ſi ſcrupuleux ſur ce ſujet, qu'ils ne ſçauroient ſouffrir que perſonne paſſe à cheval dans leurs Cimetieres. D'où vient que le Sieur de Villamonté faillit à eſtre aſſommé dans la meſme Ville à coups de pierres, pour avoir ainſi paſſé dans un lieu, où l'on avoit autrefois enterré quelques pauvres Turcs. Ce lieu ne laiſſant pas de leur eſtre ſacré, quoy qu'il n'y eut aucune apparence de Cimetiere.

Ils eſtiment auſſi, que c'eſt un des plus grands mal-heurs qui puiſſent leur arriver, que d'eſtre privez de la ſepulture. C'eſt pourquoy Zubienzar, ce fameux General d'armée, qui s'opiniâtra ſept années entieres au premier Siege de Conſtantinople, ayant eſté bleſſé à mort par un coup de fleche,

che, & se voyant sur le point d'expirer, commanda aux siens de continuer vigoureusement l'attaque, jusqu'à ce qu'on l'eut mis si avant dans la terre, que les ennemis ne peussent point découvrir le lieu, où l'on l'auroit enterré. C'est dans la mesme apprehension que Solyman estant mort dans les terres des Chrestiens, qu'il alloit ravager avec une puissante armée, commanda si expressement à ses Capitaines, de porter son corps dans l'Empire Othoman, afin que les Chrestiens ne peussent faire aucune injure à son tombeau.

Mais ce que je trouve de plus admirable, c'est le respect qu'eut Notadin un de leurs Princes pour les Funerailles de Baudoüin troisiéme Roy de Jerusalem: car estant mort à Beryte, & son corps estant porté de là avec beaucoup de pompe au tombeau de ses predecesseurs, quelques-uns luy conseillerent de se servir de cette occasion pour faire irruption dans les ter-

terres des Chreſtiens, & pour ſe venger de tant d'injures qu'il en avoit reçeu. Bien loin d'aquieſcer à leurs conſeils, qui paroiſſoient tres-avantageux, il leur fit des reproches du peu de reſpect qu'ils avoient pour les morts : leur diſant, que pour luy il aimeroit mieux renoncer à l'Empire du monde, que de troubler les Funerailles de qui que ce ſoit.

CHAPITRE VI.

Funerailles des Chinois.

JAmais Peuple n'a eſté ſi ſcrupuleux ſur ce ſujet que les Chinois. (*a*) Non ſeulement ils tiennent châcun chez eux un Ceremonial des Funerailles, qu'ils liſent auſſi-toſt que quelqu'un eſt mort, pour luy rendre exactement tous les honneurs qui luy ſont deus, & ſouvent plus qu'il n'y en

(a) *Pint. Voyag.*

on a de marquez dans le livre : mais bien que le deüil ſoit tres-long, & tres-penible, ne durant pas moins de trois ans, & leur impoſant de tres-dures loix, perſonne parmy eux ne s'eſt encore plaint de leur rigueur : Ils s'eſtiment au contraire tres-heure uxde pouvoir rendre à leurs parens une reconnoiſſance pareille aux peines que leur a donné leur enfance : c'eſt à dire de les pleurer l'eſpace de trois ans, puiſque pendant un auſſi long-temps ils ont pris tant de ſoin pour les élever. Ils ſe coupent une partie de leurs cheveux, ils s'habillent d'une groſſe toile blanche, ils ne ſe trouvent jamais aux réjoüiſſances publiques, ils ceſſent de ſolliciter le jugement de leurs procez, & s'ils ſont Magiſtrats ils s'abſtiennent de leurs charges pendant tout le deüil : car celuy-là ſeroit eſtimé infame qui manqueroit à la moindre de ces circonſtances. Bien d'avantage, il n'eſt pas permis aux enfans de ſe marier, que le deüil ne ſoit fini:

fini : ſi quelqu'un contracte mariage ſecretement & que le juge en ait connoiſſance, outre l'amende pecuniaire à laquelle il le condamne, il declare le mariage nul. Il ne leur eſt pas permis non plus, s'ils ſont mariez, d'avoir commerce avec leurs Femmes, y ayant des peines eſtablies contre celles qui ſe trouvent enceintes. Enfin toute ſorte de joye leur eſt ſi ſeverement deffenduë pendant tout ce temps-là, qu'il n'eſt pas meſme permis à ceux qui vont à cheval d'uſer de colier de ſonnetes, leſquelles ſont neanmoins ſi communes à tous ceux qui voyagent, qu'il n'y a ny pauvre ny riche qui n'en faſſe porter à ſa monture.

Le deüil n'eſt *(a)* pas ſi long des Peres pour leurs Enfans, des Freres pour leurs Freres, ny des Neveux pour leurs Oncles : mais il eſt auſſi long, & auſſi penible des Maris pour leurs épouſes, & reciproquement des épouſes pour leurs Maris.

Le

(a) *Marin. relat.*

Le premier devoir qu'ils rendent aux Treſpaſſez aprés leur avoir fermé les yeux, c'eſt de charger deux tables de toutes ſortes de viandes avec du meilleur vin: l'une qu'ils aprochent du lit où le deffunt eſt étendu, les parens s'entretenant avec luy, & l'invitant de boire, & de manger avec eux, comme s'il vivoit encore: & l'autre dans l'antichambre, qui n'eſt pas moins bien ſervie, pour regaler tous ceux qui viennent les conſoler. Il eſt vray que ces viandes, qui ſont également delicates, ſont mangées bien diverſement. On deſſert quelques heures aprés la table des parens preſque toute entiere: parce que ces pauvres gens dans leur affliction, & à la veuë d'un objet ſi pitoyable, trouvent plus de plaiſir à pleurer qu'à manger: au lieu que l'autre quoy qu'abondante & magnifique à peine ſuffit-elle pour les invitez: parce que pour l'ordinaire il n'y a que des goinfres qui s'arreſtent, & qui viennent là plûtôt pour faire bon-

bonne chere, que pour témoigner veritablement la part qu'ils prennent à l'affliction de la famille.

Ils font les mesmes festins, s'ils sont éloignez de leur pays, & qu'ils aprennent la mort de quelqu'un de leurs proches. A la premiere nouvelle ils font écrire sur une planche le nom du deffunt, parlent à cette planche comme si le corps estoit present, & retournent en diligence chez-eux pour s'aquiter de leurs devoirs. Que s'ils n'ont point de nouvelle de leurs parens éloignez, & qu'aprés avoir consulté les devins, & fait toutes sortes de recherches, ils ne puissent point trouver leurs corps, ne pouvant neanmoins douter de leur mort, ils font une figure de plâtre, & rendent à cette figure les mesmes devoirs, qu'ils auroient rendu au corps mesme.

Incontinent aprés le festin ils font entrer les Bonzes, qui sont leurs Prestres, pour reciter les prieres acoûtumées, ce qu'ils font d'un ton si triste,

si

ſi languiſſant, & tout enſemble ſi rude & ſi horrible, qu'à les entendre, on croiroit plûtôt que ce ſont des demons qui hurlent, que des Preſtres qui chantent. Ils conviennent enſuite avec eux du jour & de l'heure de l'enterrement. Aprés quoy tout le monde s'eſtant retiré, ils laiſſent le corps entre les mains de ceux qui ont ſoin de l'enſevelir.

Ceux-cy le lavent dans des eaux de ſenteur, le reveſtent de ſes meilleurs habits, & l'enferment dans un cercueil avec pluſieurs choſes precieuſes, dont (*a*) châcun des parens a fait preſent au deffunt. Et afin que ny les demons, ny les hommes n'oſent y toucher, ils y enferment auſſi quelques figures horribles, qu'ils diſent eſtre des ſentinelles tres-ſeures, & des épouventails contre toutes ſortes de voleurs. Il n'eſt pas croyable combien de richeſſes ſe perdent dans ces funerailles. Car outre que bien ſouvent les cer-

(a) *Nic.Trig de reb.ſing.*

cercueils ſont d'or, ou d'argent, on y met pluſieurs bijoux de tres-grand prix, & de tres-belles pierreries.

Ils n'enterrent jamais les corps dans les années qui portent le meſme nom que celle de leur naiſſance. Par exemple ſi celuy qui vient de mourir eſt né en l'année mille ſix cens cinq, ou quinze ſi vous voulez: (*a*) & qu'il vienne à mourir en l'année mille ſix cens trente-cinq, quarante-cinq, ou ſemblables: ils conſerveront ſon corps tout le long de l'année, eſperant toûjours que l'ame pourra y revenir, comme elle y eſt venuë la premiere fois à pareille année qu'il eſt né. Et ils ſont ſi generalement abuſez de cette vaine creance, que dans ces occaſions ils n'oſeroient enterrer un corps que l'année d'aprés.

Ils croyent encore auſſi folement le retour des morts en leur maiſon une fois toutes les années, & c'eſt dans la nuit qui ſepare le dernier jour de l'an-

(a) *Idem ibid.*

née precedente du premier de celle qui ſuit.(*a*)Pendant toute cette nuit ils laiſſent leurs portes ouvertes, afin que leurs parens trépaſſez puiſſent entrer auſſi-toſt qu'ils arriveront, & cependant ils leur preparent fort proprement des lits, mettant auſſi dans la chambre un baſſin plein d'eau, afin qu'ils ſe puiſſent laver les pieds, & toutes les autres choſes, dont ils pourroient avoir beſoin. Ils attendent juſqu'à minuit en grand ſilence: alors ſupoſant qu'ils doivent eſtre arrivez, ils leur font compliment, leur diſant qu'ils ſont bien joyeux de leur arrivée. Enſuite ils allument des cierges ſur un Autel qu'ils conſervent exprés, brûlent des paſtilles avec mille autres pareilles odeurs, & là ils leur font de profondes reverences, les priant de ſe ſouvenir cette année les uns des enfans, & les autres des neveux, pour leur obtenir des Dieux les forces, la ſanté, & une longue vie accompagnée de

(*a*) *Pint.relat.*

de prosperité, & des biens de fortune. Or quoy que cette coûtume paroisse ridicule, ce seroit neanmoins un grand crime parmy eux,& qui ne se pourroit jamais expier, de negliger, ou d'obmettre ces ceremonies: & ceux qui en seroient coupables; aprehenderoient incessamment que les morts ne leur fissent souffrir quelque disgrace; pour se venger de cette impieté.

Mais revenons de cette espece de digression pour considerer la fin de leurs Ceremonies Funebres. Le jour de l'enterrement estant venu, ils font publier de bon matin l'heure du convoy, afin que le concours du peuple soit plus nombreux. (*a*) Ils font marcher devant plusieurs drapeaux, & bannieres: ensuite viennent les joüeurs d'instrumens,dont les uns battent diverses sortes de tambours, les autres sonnent des hauts-bois, les autres des cornemuses, & les autres des trompettes. Ceux-cy sont suivis par les danseurs

(a) *Didac.relat.*

qui ſous des habits fort bizarres de comediens & de pantalons bondiſſent, & ſautent tout le long du chemin d'une maniere tres-riſible. Aprés cette triple bande il en vient une autre, qui n'eſt pas moins ſinguliere : la teſte eſt formée de gens armez, les uns avec le ſabre, les autres avec de grands boucliers, & quelques-uns avec de certains bâtons, pleins de nœuds ferrez par les deux bouts. Ceux-cy ſont ſuivis par d'autres qui portent des armes à feu, dont ils font inceſſamment des décharges, & les Preſtres, qui marchent immediatement aprés, crient de toute leur force : ces cris ſont encore augmentez par les lamentations des parens, & de la multitude : de ſorte que s'il y a jamais eu quelque muſique enragée, c'eſt aſſeurement celle-là qui en merite le nom : outre qu'il n'y a rien de ſi plaiſant que ce meſlange brûleſque des joüeurs, des danſeurs, des ſoldats, des chantres, & des pleureurs.

Ils portent ordinairement les corps des personnes riches à la campagne, châcun choisissant sa sepulture dans ses propres terres : parce qu'ils esperent de joüir en l'autre vie des mesmes biens, qu'ils possedent en celle-cy, & ils croyent en prendre une possession eternelle en s'y faisant enterrer. D'où vient que dez-lors qu'il y a un tombeau dans quelque heritage, les parens ne peuvent plus le vendre à des estrangers. On ne sçauroit rien voir de plus beau que ces sepulcres, parce qu'ils y employent mesme pendant leur vie de grandes sommes d'argent pour se les preparer, sans les autres dépenses que les parens y font aprés leur mort.

Les parens font encore d'autres prodigieuses dépenses pour envoyer du bien en l'autre monde au deffunt qu'ils viennent *(a)* d'enterrer. Ils dressent au milieu des places publiques de grandes machines, qui ne sont pas

(a) *Ide. ibid.*

moins belles que riches, ſur leſquelles ils écrivent ſon nom, & les reduiſent en cendres : croyant qu'il s'en forme auſſi-toſt de pareilles en l'autre monde, & que le deffunt en prend poſſeſſion, comme ſi on les luy envoyoit par lettres de change.

Il reſte à parler de deux autres ſortes d'enterremens qui ſe pratiquent parmy eux, des pauvres, & des Roys. Les premiers ſont enterrez ſans aucune ceremonie, on les met dans des cimetieres publics, & on croit, qu'ils ſeront pauvres en l'autre monde, comme ils l'ont eſté en cettuy-cy.

Pour les Roys quoy qu'ils ſoient enterrez ſelon la religion du pays, ils obſervent neanmoins des ceremonies particulieres *(a)* pour eux, qui ne leur ſont communes avec pas un autre, méme des plus grands du Royaume. Auſſi-tôt qu'ils ont rendu l'eſprit, on les met au milieu de la grande ſale de leur Palais, couchez dans leurs lits de para-

(a) *Marin. relat.*

de, qui ſont des plus ſuperbes : car outre que ces lits en forme de brancars ſont compoſez d'un bois tres-precieux, ils ſont garnis par dedans d'un drap d'or, dont les extremitez flotent juſques à terre. Là-deſſus le ſucceſſeur arrive avec ſes freres, s'il en a, reveſtus luy & les autres de ſacs, & de cordes avec un petit cordon ſur la teſte, & aprés de profondes reverences ayant témoigné beaucoup de douleur par leurs pleurs, & par leurs proſternations de la mort d'un ſi grand Prince, dez-lors qu'ils ſe ſont retirez ils ſe font couper les cheveux par un des principaux Mandarins, ou courtiſans.

Le lendemain ils retournent au Palais avec les meſmes habits de deüil que le jour precedent, & s'eſtant acquitez une ſeconde fois de leurs devoirs envers ce corps par de pareilles reverences, ils le tranſportent eux-meſmes dans une maiſon portative où ils repoſent le cercueil ſur une ta-

ble toute dorée,entourée d'une infinité de pots de fleurs,& ces pots de fleurs mélez avec un grand nombre de cassolettes qui parfument tout ce lieu: lequel paroist d'ailleurs admirable par l'or,& l'argent qui y brillent de toutes parts à la clarté d'une infinité de flambeaux de cire blanche.

Aprés on dispose la pompe funebre pour l'enterrement. Mais auparavant que de commencer la marche, les Princes font venir devant eux trois personnes de la plus haute qualité, qu'ils ont choisies pour accompagner le corps jusqu'à la sepulture, parce qu'ils ne peuvent pas y assister eux-mesmes : & leur font prester serment, non seulement qu'ils s'aquiteront de leur devoir avec tout le respect, & la magnificence qui leur sera possible : mais qu'ils en cacheront si bien le lieu, que personne ne le sçaura, excepté la famille Royale. Ils observent cette coûtume de cacher ainsi la sepulture de leurs Roys : parce qu'ils apre-

hendent, que quelqu'un n'aille derober les immenſes treſors qu'ils renferment avec eux.

Aprés avoir pris ces precautions par un ſerment ſi ſolennel, ils font donner le ſignal de la marche au bruit confus de divers tambours : & d'abord les Soldats des Gardes tant Mouſquetaires qu'Hallebardiers, au nombre de quinze mille, tous veſtus d'une grande robe d'un bleu obſcur avec une toque de meſme, ſe rangent en haye le long du chemin juſqu'à la riviere, où ſe doit faire l'embarquement : car pour l'ordinaire on tranſporte les corps des Souverains en des pays fort éloignez. Le chemin eſtant libre, le convoy commence par une grande colonne, portée ſur un chariot, écrite de tous coſtez en lettres d'or, & d'argent, qui repreſentent la vie, l'âge, les vertus du Roy, & les plus belles actions qu'il a faites pendant ſa vie. Cette colonne eſt chargée de trois Globes auſſi d'or, &

d'argent, l'un ſur l'autre. Aprés on voit venir un autre chariot preſque tout d'or, qui porte une Ville de relief. Enſuite un troiſiéme qui porte le Throſne Royal, composé d'or, & d'yvoire, qui n'eſt chargé que de la Couronne du feu Roy. Mais toutes ces machines, quoy que belles, ne ſont rien en comparaiſon du Mauſolée, ou Maiſon portative dans laquelle repoſe le corps. Elle eſt precedée par un grand nombre de Muſiciens, qui ſans chanter accordent leurs inſtrumens au ton des gemiſſemens, & des ſoûpirs accoſtée des Eunuques meſlez avec les plus conſiderables Officiers, & ſuivie par le Roy regnant avec les Princes ſes Freres, veſtus comme vous ſçavez déja, marchant nuds pieds, avec des faux cheveux, des barbes blanches contre-faites, & le bourdon à la main, comme s'ils vouloient témoigner par ce pauvre équipage, qu'ils perdent tout en perdant le Roy. Ils ſont accompagnez des

des Reynes & des autres Dames du Palais, au nombre de huit, ou neuf cents, habillez de blanc, & voylées de mesme. Ils sont encore accompagnez de plus de mille Mandarins, revestus ou d'une grosse toile blanche, aussi rude qu'un cilice : ou bien d'écorce, & des feüilles d'arbre. Enfin quatre mille hommes sous les armes terminent ce grand & pompeux cortege.

Le corps est salué en arrivant à la riviere par le canon des trois galeres, qui l'y attendent, & de toute la mousqueterie. La Royalle de ces galeres, qui le doit porter, outre son tendal qui est de toile d'or, fait reposer sa Chiourme sous des tapis de Perse des plus precieux, & cette Chiourme est revestuë de tres-superbes étoffes toutes bigarrées. Les deux autres, dont l'une doit porter la Ville, & l'autre le Mausolée, sont toutes dorées dedans, & dehors, depuis la poupe jusqu'à la proüe.

Dez-lors qu'elles ſont parties, le Roy & toute ſa Cour témoignant à l'envy leur affliction, les accompagnent des yeux avec une grande triſteſſe, & de profonds gemiſſemens, juſqu'à ce que les ayant perduës de veuë, il s'en retourne en ſon Palais, d'où il fait auſſi-toſt publier un deüil general par tout le Royaume, qui dure trois ans entiers, pendant leſquels perſonne n'oſeroit danſer, chanter, ny joüer d'aucun inſtrument.

Quelque temps aprés pour luy envoyer le preſent funebre, il fait dreſſer au milieu d'une grande plaine, ou la repreſentation d'un Royaume entier, ou d'une armée campée ſous ſes Tantes, ou ſeulement d'une grande ville : & aprés avoir conſumé des prodigieuſes dépenſes pour conſtruire ces machines, il y fait mettre le feu, afin que ſon Pere puiſſe les recevoir en l'autre monde.

Mais ce qu'il y a de plus plaiſant, c'eſt qu'auparavant cét incendie ſi fol,

fol, il fait ſemblant d'acheter ces machines de perſonnes apoſtées, qu'il fait mettre dedans. Il ſe preſente à la porte, & leur fait dire par un Muſicien en chantant. Il y a déja quelque temps qu'un Roy tres-riche, tres-ſage, & tres-puiſſant, ceſſa d'eſtre en cette vie pour joüir de l'immortalité en l'autre, aprés s'eſtre dépoüillé de ſes Eſtats en faveur de ſes Enfans, ſans ſe rien reſerver de tant de biens qu'il poſſedoit en ce monde. Le bruit court maintenant qu'il eſt comme ſolitaire, & vagabond dans un pays eſtranger, ſans Soldats qui le gardent, ſans Chevaux ny Elephans dont il ſe puiſſe ſervir pour ſe deffendre, ſans équipage pour ſoûtenir ſon rang, & ſans Palais où il puiſſe ſe retirer. La reputation de cét edifice ſi ſuperbe nous a tirez icy pour en traiter: de ſorte que ſi celuy à qui il apartient, eſt d'humeur de s'en deffaire, il en profitera beaucoup, parce que nous n'épargnerons rien pour

l'a-

l'acheter, & pour témoigner l'amour que nous conſervons pour nôtre Pere. Ceux de dedans répondent auſſi en muſique, qu'ils en ſont tres-contens, & le prix eſtant arreſté, le Prince y fait ſon entrée pour en prendre poſſeſſion en faveur de ſon Pere : enſuite s'étant placé ſous la principale tente, ſi c'eſt le campement d'une armée : ou dans la plus grande Ville, ſi c'eſt un Royaume : ou dans le Palais, ſi ce n'eſt qu'une Ville, il écoute à genoux avec toute ſa Cour la lecture de la vie du feu Roy, laquelle eſtant finie, il fait mettre le feu à cette machine aux fanfares des trompetes, & au ſon confus de mille autres inſtrumens.

Qui pouroit maintenant aſſez bien décrire la magnificence de leurs tombeaux ? Non ſeulement on n'a jamais rien veu de pareil (*a*) dans l'Europe, ny l'Hiſtoire ne nous raconte rien d'aprochant : mais il eſt difficile meſme d'imaginer ce que nous en apprennent ceux

(a) *Pint.Voyag.*

ceux qui les ont veus. Antoine de Faria Portugais, qui dans ses navigations découvrit par hazard cette Isle si cachée, où ils sont, & qui y mit pied à terre, nous en a laissé une idée des plus surprenantes. Il nomme cette Isle Calempluy, qu'il dit estre à l'embouchеure de la mer d'un tres-grand fleuve à l'extremité de la Chine du costé de l'Orient, dans un endroit où les écueils rendent l'entrée presque inaccessible, & où les hauts rochers qui s'étendent de tous costez, cachent & l'Isle,& le courant du fleuve. Il ajoûte que cette Isle n'a qu'une lieuë de circuit, mais qu'elle est entourée sur le bord de l'eau d'une muraille de jaspe terrassée, ayant dessus une balustrade de cuivre tres-luisant, qui regne dans toute son estenduë, avec quantité de colonnes du mesme metal, & derriere une infinité d'animaux de fonte, presque de toutes les espéces qu'on puisse trouver, qui font entre la balustrade & eux une galerie

lerie des plus agreables. Dans l'enceinte on ne voit que petits bois d'orangers, & d'autres arbres non moins curieux, qu'odoriferans, qui ſont diverſifiez par pluſieurs Temples, & Hermitages.

C'eſt dans ces Temples, & Hermitages que repoſent les oſſemens des Roys, & de tous les Princes du Sang Royal. Ils ſont baſtis non ſeulement de Marbre, de Porphire, & de Jaſpe: mais de quantité d'autres Pierres qui paſſeroient chez nous pour precieuſes à cauſe de leur rareté, & de leur beauté. Les cercueils ſont tres-riches, & par la matiere dont ils ſont compoſez, eſtant ordinairement d'or ou d'argent: & par les richeſſes qu'ils renferment. Il y a toûjours auprés d'eux des Hermites qui prient, & qui ſont des perſonnes de la plus haute qualité: car on n'envoye là que des grands Seigneurs, qui ſe voyant âgez, ſont bien aiſes d'aller finir leurs jours aux tombeaux de leurs Princes, eſperant

rant qu'ils meriteront par là leurs bonnes graces,& qu'ils pourront eſtre leurs courtiſans en l'autre monde, comme ils l'ont eſté en cettuy-cy. Il y a auſſi de jeune nobleſſe, qui ayant choqué par leur conduite le Roy regnant, obtiennent pour toute grace, de s'aller renfermer pour touſiours dans ces Hermitages, où ils prient ces Illuſtres deffunts d'eſtre leurs interceſſeurs auprés du Prince.

CHAPITRE VII.

Funerailles des Ameriquains.

LEs Ameriquains ont eu d'autant plus de ſoin de la ſepulture de leurs morts, qu'ils croyoient que de là dependoit le repos de l'ame du deffunt. Generalement parlant, ils eſtoient tous perſuadez de l'immortalité de l'ame : mais ils ajoûtoient à cette verité, qui leur eſtoit apriſe par un inſtinct

ſtinct de la nature, mille Fables qui n'avoient point d'autre fondement que leur imagination.

Ils ſe figuroient preſque autant de lieux differens pour les morts, qu'il arrivoit de morts differentes, & que l'on commettoit de crimes. (*a*) Car ils vouloient par exemple que les gens de bien, ceux qui eſtoient reſtez dans les combats, ou qui s'eſtoient laiſſez ſacrifier pour l'honneur des Dieux, allaſſent tout droit aprés leur mort à la maiſon du Soleil, qu'ils placent auprés de ceſt aſtre. C'eſtoit là le plus haut degré de leur beatitude. Pour les méchans ils diſoient, qu'ils reſtoient icy-bas ſur la terre, & qu'ils y eſtoient encore plus malheureux, qu'ils n'avoient eſté pendant leur vie. Que les voleurs eſtoient continuellement pourſuivis par des troupes de demons, qui ne les laiſſoient jamais en repos. Que les adulteres eſtoient brûlez du feu de leur concupiſcence : &

(a) *Joan.Levi.hiſt.Americ.*

& quoy qu'ils euſſent toûjours à leurs yeux une infinité de belles perſonnes, ils eſtoient les ſeuls de tous les morts, à qui il n'eſtoit point permis de ſe remarier en l'autre mônde, parce qu'ils s'eſtoient donnez trop de licence en cettuy-cy. Que ceux qui avoient tué leurs Peres, leurs Femmes, ou leurs Enfans, eſtoient tuez eternellement par les meſmes perſonnes, & du meſme genre de mort, qu'ils leur avoient fait ſouffrir. Que ceux qui avoient tué leurs Roys, trouvoient aprés leur mort une troupe de ſeditieux, avec leſquels ils ne ceſſoient de ſe battre, donnant & recevant ſans ceſſe des grandes bleſſures, ſans avoir le loiſir de quitter un ſeul moment les armes, ny arreſter leur ſang qui couloit de toutes parts. Que ceux enfin qui avoient tué quelque Preſtre, prioient continuellement les Dieux, & ne pouvoient jamais eſtre exaucez.

Ils avoient une autre opinion pour ceux qui mouroient ſans commettre de

de crime, & qui d'ailleurs n'eſtoient ny bons, ny méchans. Si c'eſtoient de petits Enfans qui euſſent fort peu veſcu, ou qui fuſſent morts dans le ſein de leurs Meres : Ils croyoient, qu'ils trouvoient ſur la terre une autre demeure inviſible, où ils joüiſſoient de la vie, dont ils avoient eſté privez, & qu'ils parvenoient juſqu'à une ſi extréme vieilleſſe, qu'ils n'en pouvoient plus conter les années. Si c'eſtoient des vieillards, ils diſoient, qu'ils commençoient à rajeunir dez-lors qu'ils eſtoient en l'autre monde, & qu'ils devenoient à la fin ſi jeunes, qu'ils ne ſe ſouvenoient plus de leur ancienne vieilleſſe. Si quelqu'un eſtoit mort ſubitement, ils croyoient, qu'il alloit dans un lieu, où il ſe trouvoit agreablement ſurpris, voyant en ce pays-là toutes choſes contraires à celles qu'il avoit veües en cettuy-cy, & que toute l'eternité il eſtoit occupé à admirer ces ſurprenantes metamorphoſes. Enfin ſi quelqu'un ſe noyoit, ils

ils croyoient qu'il paſſoit de l'eau en un pays fort ſec, où il ſe vuidoit bien-toſt de ce qu'il avoit beu, & où il n'aprehendoit plus de faire naufrage: les Dieux ayant pourveu de ne laiſſer en ce lieu ny mer, ny fleuve, ny ruiſſeau, ny la moindre fontaine, de peur que la veuë de l'eau ne fiſt de la peine à ceux qui s'y eſtoient perdus.

Ils habilloient auſſi diverſement leurs morts, & toûjours fort ſuperbement, en ſe conformant à la charge qu'ils avoient exercée, (*a*) ou à leur paſſion dominante. Par exemple, ils reveſtoient les Preſtres de la livrée de l'Idole qu'ils avoient ſervy, les courtiſans de la livrée de leur Prince, & le peuple d'une couleur propre au métier d'un châcun. C'eſtoient là les habits ordinaires: mais ils en avoient d'extraordinaires pour les débauchez: car on reveſtoit les yvrongnes comme Ometotchtli, Dieu du Vin; & les adulteres comme Tlaxolteutl, Dieu de

(a) *Id. ibid.*

de la Volupté. Ils en avoient auſſi de particuliers pour ceux qui periſſoient dans le naufrage, ou dans les armées: reveſtant les premiers comme Tlacoc, Dieu de l'Eau: & les autres comme Vitzilopuchtli, Dieu de la Guerre.

Leur deüil n'eſtoit pas moins different: *(a)* car ils le conformoient à l'âge de ceux qui mouroient, eſtant inconſolables à la mort de leurs Enfans, & ne pleurant pas preſque les vieillards. Auſſi n'épargnoient-ils aucun ſoin, ny aucune dépenſe pour nourrir, & élever les uns, & negligeoient fort les autres. Mais ce que je trouve de plus admirable, c'eſt que le deüil des Enfans outre ſa durée, eſtoit commun, ils eſtoient regretez generalement de toute la Ville où ils eſtoient nez. Le jour de leur mort on n'oſoit point approcher des parens, qui entroient en fureur, & faiſoient un bruit effroyable dans leur maiſon, ils hurloient comme des deſeſperez, ils s'arrachoient les

(a) *Bellef. in Coſmog.*

les cheveux, ſe mordoient, & s'égratignoient tout le corps : le lendemain ils ſe renverſoient ſur un lit, & le trempoient dans leurs larmes : le troiſiéme jour ils commençoient leurs gemiſſemens, qui eſtoient continuez tout le long de l'année, pendant laquelle ny le Pere, ny la Mere ne ſe lavoient jamais. Et le reſte de la Ville pour compatir à leur affliction, pleuroient trois fois le jour, juſqu'à ce qu'on eût porté le corps à la ſepulture.

Le deüil des autres eſtoit reglé ſelon les années qu'ils avoient veſcu. Il eſtoit d'onze mois, ſi le deffunt n'avoit veſcu que cinq ans : de dix, s'il en avoit veſcu dix : de neuf, s'il en avoit veſcu quinze : de huit, s'il eſtoit parvenu juſqu'à vingt ans : de ſept, s'il en avoit vingt-cinq : de ſix, s'il eſtoit âgé de trente ans : de cinq, s'il en avoit trente-cinq : de quatre, s'il en avoit quarante : de trois, s'il paſſoit les quarante-cinq : de deux, s'il

paſ-

paſſoit les cinquante : d'un ſeulement, s'il eſtoit ſexagenaire : & comme j'ay dit, à peine le plaignoit-on, s'il eſtoit décrepit.

Ordinairement ils enterroient les corps. (*a*) Quelques-uns les aſſeoient dans la ſepulture, & mettoient à lentour d'eux de l'eau, du pain, du ſel, du fruit, & des armes. D'autres les enfermoient dans de tres-precieux cercueils, juſque-là qu'on en a trouvé à Cuſco dans le Perou, qui valoient plus de ſoixante-cinq mille ducats. D'autres les enterroient ſimplement, & élevoient ſur la foſſe quatre piliers comme une juſtice, à laquelle ils pendoient des armes, des pannaches, avec pluſieurs flacons du vin, & diverſes viandes. D'autres aprés avoir laiſſé le corps l'eſpace d'un an dans la terre, le déterroient au bout de l'an, & luy faiſoient un ſervice d'autant plus ridicule, qu'il eſtoit meſlé de pleurs, & de ris. Sans parler

(a) *Thevet.l.22.*

ler des autres ceremonies barbares, dont ils l'accompagnoient; Ils commençoient d'abord par des chanſons, qui contenoient toute la vie du deffunt: ces chanſons eſtoient interrompuës par diverſes lamentations. Aprés quoy ils ſe mettoient à table, & mangeoient les proviſions que châcun avoit aporté. Au ſortir de table ils danſoient à l'entour du corps en maniere de branle: cette danſe ſe terminoit par de grand cris, qu'ils pouſſoient de toute leur force, en frapant des pieds à terre, & en élevant leurs yeux au Ciel. Enfin ils brûloient les oſſemens, & donnoient la teſte à ſa femme, ou à ſon plus proche parent, afin qu'ils la conſervaſſent comme une relique.

(*a*) Pour les ames ils croyoient, qu'elles ſe retiroient dans une campagne fort abondante, où elles mangeoient les meilleures viandes, & beuvoient les plus delicieuſes liqueurs; Ils s'imagi-

(a) *Joan. Leri. ibid.*

noient aussi qu'elles estoient les échos qui répondent à ceux qui crient, ou qui parlent haut.

Il ne faut pas oublier quelques autres manieres, qui ne sont pas moins plaisantes. Par exemple ceux qui regardoient leurs Medecins comme des petites Divinitez, à cause qu'ils procurent la santé, qui est le bien le plus precieux de la vie : pour leur rendre bien de l'honneur, quand ils mouroient, ils ne les enterroient pas comme les autres : mais ils les brûloient avec une réjoüissance publique : les hommes, & les femmes pêle & mêle chantant & dansant à l'entour du bucher. Quand les os estoient reduits en cendres, châcun tâchoit d'emporter de cette poudre dans sa Maison, qu'ils beuvoient ensuite avec du vin, comme un preservatif contre toutes sortes de maux. Selon les Loix du pays cette poudre apartenoit à la Femme du deffunt, & à ses plus proches parens ; afin qu'en beuvant ses cendres, ils

puſſent conſerver dans leur famille ſa vertu ſcientifique : mais ordinairement ils avoient bien de la peine à ſe deffendre de la foule, ſur tout quand le Medecin avoit eſté en grande reputation. Comme châcun ayme naturellement ſa ſanté, & qu'ils croyoient que c'eſtoit là un tres-bon remede pour la conſerver, châcun vouloit avoir de ces reliques, & on les arrachoit par force d'entre les mains des parens.

J'aurois crû d'abord, que cette coûtume des habitans de Panuco, de boire les cendres des Medecins aprés leur mort, eſtoit fort particuliere : cependant je trouve qu'elle eſt commune à Veneſſuela à l'égard de tous les Trépaſſez. (*a*) Ils font roſtir generalement tous leurs morts, enſuite ils mettent le corps en pieces, ils le pilent juſqu'à ce qu'ils en ayent fait comme de la boüillie, qu'ils détrempent avec du vin, & le boivent avec

(a) *Lop.Hiſt.Ind. Acoſt.Hiſt.Americ.*

beaucoup de plaiſir : cette boiſſon eſt eſtimée ſi delicieuſe, qu'ils ne font jamais de ſi grands feſtins. De là vient que toute la douleur, qu'ils peuvent avoir de la mort de leurs parens, eſt bien-toſt oubliée par le plaiſir qu'ils prennent à boire les reſtes de leurs corps.

La Couſtume de la Floride paroiſt un peu plus ſuportable, quoy qu'elle ſoit fort ſuperſtitieuſe. Ils conſervent chez eux tous leurs parens morts, & craindroient qu'il ne leur arrivaſt quelque grand mal-heur, s'ils perdoient ſeulement une de ces reliques. Auſſi-toſt que quelqu'un eſt mort, ils aprochent ſon corps d'un grand feu, qu'ils tournent de temps en temps, afin qu'il ſe deſſeiche de tous coſtez. Quand il eſt bien ſec, ils l'habillent le plus ſuperbement qu'il eſt poſſible, ſans y oublier les étoffes d'or, les plumes, ny les pierreries, & le mettent dans une niche contre la muraille : ce qu'ils regardent comme un grand orne-

nement de leur maiſon: celles-là eſtant eſtimées les plus belles, qui en ont de plus grandes rangées. Ils s'amuſent auſſi ſouvent à s'entretenir auprés de ces Momies, & à raconter tout ce qu'ils ſçavent des deffunts. Or cette preſence leur eſt d'une ſi grande conſolation, qu'elle fait ceſſer incontinent le deüil. Ils ne croyent pas avoir perdu leurs parens par la mort, à cauſe qu'ils les ont continuellement devant les yeux.

Ils en uſent preſque de meſme dans la nouvelle Grenade: mais c'eſt ſur tout à l'égard de leurs grands Capitaines, ils conſervent leurs Momies avec beaucoup de ſoin, les portent avec eux dans toutes les expeditions de guerre, & ne croyent pas pouvoir eſtre vaincus, quand ils ſont accompagnez de ces reliques. Si ce malheur leur arrive, ils attribuent la deffaite à l'injuſtice de leur cauſe, & demandent pardon au corps avec beaucoup de pleurs de la honte qu'ils

luy ont causée. Quand au contraire ils remportent la victoire, ils luy font plusieurs Sacrifices en reconnoissance.

Mais il ne faut pas oublier les enterremens des Roys. (*a*) Je parleray seulement de ceux de Mexique, & de Mechuacan, qui sont les deux pays de toute l'Amerique les plus puissans, & les plus civilisez, afin de donner par là une idée de leurs pompes funebres les plus magnifiques.

A Mexique aussi-tost que le Roy tomboit malade, on mettoit un masque à la principale idole, & on ne la luy ostoit point, qu'il ne fust ou mort, ou guery. S'il mouroit, on en publioit incontinent le deüil, non seulement dans la ville: mais dans tout le Royaume par des Couriers exprés qu'on envoyoit de toutes parts, afin qu'on fist cesser sur l'heure toutes sortes de réjoüissances, & que les Grands Seigneurs se rendissent à la Cour, pour assister à ses funerailles.

(a)*Barth. de las Casas. Hist. Ameri.*

En attendant qu'ils fuſſent arrivez, on lavoit bien ſon corps, & on l'embaumoit. Aprés quoy la Cour s'eſtant groſſie, & tous les Grands s'eſtant aſſemblez au Palais, on tiroit le corps du Prince de ſon lit ordinaire, pour l'expoſer ſur une paillaſſe au milieu de la grande Sale. Cette veuë, qui attiroit les larmes de tous les aſſiſtans, duroit quatre jours, pendant leſquels il n'eſtoit permis à aucun Seigneur de ſe retirer, châcun ſe faiſant apporter là par ſes gens les viandes dont il avoit beſoin, & ne prenant du repos la nuit que ſur leurs ſieges.

Aprés l'avoir ainſi veillé, ils luy mettoient le maſque de l'Idole, à laquelle il avoit eu plus de devotion, fermoient ſa bouche avec une groſſe emeraude, & le couvroient de dix-ſept couvertures fort riches. Enſuite ils écrivoient ſur ces couvertures le nom de l'Idole, au Temple de laquelle il avoit choiſi ſa ſepulture, luy coupoient une poignée de ſes che-

veux qu'ils conſervoient comme une precieuſe relique, diſant que dans ces cheveux reſtoit le ſouvenir de ſon ame. Et ſacrifioient l'eſclave, qui avoit eu ſoin pendant ſa vie d'allumer ſes lampes, & de brûler ſes parfums, afin qu'il luy allaſt rendre les meſmes devoirs en l'autre monde.

Quoy que ce Sacrifice humain ne fuſt pas le ſeul, & qu'il deût eſtre ſuivi d'une infinité d'autres, qui n'étoient pas moins cruels, on commençoit neanmoins par celuy-là, afin que l'eſclave allât preparer au plutôt toutes les choſes neceſſaires pour la reception d'un ſi grand Prince : car ils croyoient que ſon ame ne partoit point de ce monde, que ſon corps n'eût eſté brûlé, & qu'en attendant les ceremonies de ſon convoy, elle ſe tenoit auprés du corps, pour voir ſi on luy rendoit bien exactement tout ce qui luy eſtoit deu ; c'eſt pourquoy ils n'auroient oſé manquer à la moindre choſe, de peur d'étre punis ſur le champ.

Ce

Ce Sacrifice eſtant achevé, quelques-uns des principaux Seigneurs chargeoient le corps ſur leurs épaules, entourez d'une foule d'autres, qui faiſoient un bruit effroyable avec leurs lamentations feintes : car il faloit que ceux qui eſtoient deſtinez à pleurer, pleuraſſent malgré eux, s'ils ne vouloient encourir de rigoureuſes peines, qui eſtoient ordonnées par les Loix. Auſſi ceux qui pouvoient s'en diſpenſer, s'eſtimoient tres-heureux. C'eſt pourquoy auparavant que de commencer le convoy, ils jettoient au ſort, pour ſçavoir ceux qui porteroient le corps, ceux qui pleureroient, & ceux qui ſeroient chargez des armes & des preſens. Ceux-cy marchoient à la teſte en grand nombre, faiſant parade de toutes ſortes d'armes les plus belles qui ſe pouvoient trouver : comme des rondaches, des dards, des fleches, des arcs, des maſſes, des enſeignes, des panaches, & de mille autres choſes non moins belles, que precieuſes.

Ils eftoient reçeus à l'entrée de l'enclos du Temple par le grand Preftre ; qui les y attendoit avec tout fon clergé , & qui avoit déja fait preparer un vafte bucher. Ce grand Preftre preferoit fur le corps d'une voix plaintive certaines paroles , & puis commandoit de le jetter dans le feu : pendant qu'il brûloit, toute cette Nobleffe s'aprochoit dans le mefme ordre qu'elle eftoit venuë , & jettoit fur luy les prefens. Les Preftres auffi de leur cofté ayant egorgé deux cens efclaves , tant hommes que femmes, la plûpart gens de fervice , & parmy eux quelques nains , & quelques bouffons pour fon divertiffement , ils en jettoient les cœurs dans ce feu, afin que tous ceux qu'ils envoyoient à leur Prince , luy fuffent plus affectionnez , ne s'eftant fait qu'une mefme maffe de leurs cœurs avec fes cendres.

Le lendemain ils ramaffoient ces cendres, & les enfermoient dans une pe-

petite grotte voutée, toute peinte en dedans, qu'ils bouchoient fort proprement, & mettoient au deſſus la figure du Prince en boſſe, pour luy faire encore de temps en temps de pareils Sacrifices. Car le quatriéme jour aprés qu'il avoit eſté brûlé, ils luy ſacrifioient quinze eſclaves en l'honneur des quatre ſaiſons de l'année, afin qu'il les euſt toûjours belles, & commodes en l'autre vie. Le vingtiéme ils en ſacrifioient cinq, afin que toute l'eternité il eût une vigueur pareille à celle de l'âge de vingt ans. Le ſoixantiéme trois, afin qu'il ne ſentiſt aucune des trois principales incommoditez de la vieilleſſe, qui ſont la langueur, le froid, & la peſanteur. Enfin au bout de l'an ils luy en ſacrifioient neuf, qui eſt le nombre le plus propre pour exprimer l'eternité, parce que dans la ſuputation de toute ſorte de nombres aprés neuf on recommence toûjours.

Les Ceremonies que l'on obſervoit

à la mort de celuy de Mechuacan, estoient encore plus curieuses. Quand il se sentoit à l'extremité, il nommoit son successeur, & ce nouveau Prince (*a*) pour luy témoigner sa reconnoissance se preparoit d'abord à luy rendre les derniers honneurs avec une pompe tres-magnifique. Pour cela aussi-tost qu'il avoit rendu l'esprit, il convoquoit toute la Noblesse du Royaume, leur commandant à tous d'aporter avec eux de riches presens. Le Palais demeuroit fermé, jusqu'à ce qu'on eût embaûmé le corps, & qu'on l'eût exposé dans son lit de parade avec les ornemens acoûtumez, qui estoient des tresses de plumes, dont il estoit couvert devant & derriere sur une chemise fort deliée, une paire de souliez faits de cuir de chevreüil, des sonnetes d'or à ses genoux, des anneaux à ses doits, des bracelets à ses bras, un carquan de turquoises à son cou, & des pendans à

(a) *Id. ibid.*

à ſes oreilles. Ils mettoient auſſi auprés de luy ſur le meſme lit, d'un côté ſon arc avec ſon carquois rempli de fleches, & de l'autre une poupée toute couverte de pierreries.

Là-deſſus on ouvroit les portes, & la Nobleſſe eſtant entrée, ils alloient tous le toucher de la main en faiſant de grandes lamentations ; & aprés l'avoir aſperſé d'eau de ſenteur, ils mettoient auprés de ſon corps les preſens qu'ils avoient aportez.

Cependant on preparoit toute ſorte d'Officiers pour le ſervir en l'autre monde, & entre autres ſept jeunes filles des plus belles, dont l'une eſtoit deſtinée à reſſerrer tous ſes bijoux, l'autre à luy preſenter la coupe, l'autre à luy verſer de l'eau pour laver ſes mains, l'autre à luy donner le pot de chambre, l'autre à faire la cuiſine, l'autre à mettre ſon couvert, & l'autre à blanchir ſon linge. Cette preparation conſiſtoit à les bien laver, & nettoyer, à raſer tout leur poil, à leur

leur faire grande chere l'eſpace de plusieurs jours, à leur teindre le viſage de jaune, & à leur mettre un chapeau de fleurs ſur la teſte.

Le jour du convoy ces pauvres mal-heureuſes marchoient devant le corps comme en proceſſion, avec tous les autres qui eſtoient deſtinez à pareil ſacrifice, les uns faiſant claquer des coquiles, les autres joüant des inſtrumens, quelques-uns ſifflant, & quelques autres chantant à leur maniere. Le corps eſtoit porté par le Prince meſme, ſuivy d'abord des principaux Officiers, ou domeſtiques, enſuite de la Nobleſſe, & enfin de tout le peuple.

Ils ne commençoient à marcher qu'à minuit à la clarté d'une infinité de tiſons ardans. Les Citoyens par devant les maiſons deſquels cette pompe funebre devoit paſſer, lavoient, & nettoyoient ſoigneuſement les ruës. Quand ils eſtoient arrivez au temple ils faiſoient quatre tours à l'en-

l'entour du bucher : aprés quoy ayant deposé le corps dessus, & allumé le feu, on assommoit à grands coups de massuë toutes ces mal-heureuses victimes, qui devoient se consumer avec luy. Ce feu duroit jusques au jour, qu'ils ramassoient les cendres dans une grande couverture, laquelle estant aportée à la porte du Temple, & deux Prestres les ayant benites, on en faisoit une paste, & de cette paste on en formoit une grande figure, qui estoit ornée de tout ce qu'ils avoient de plus precieux, laquelle ils enterroient ensuite dans une large fosse, toute revestuë de nates, mettant à l'entour non seulement toutes sortes d'armes, & divers coffres remplis de beaucoup de richesses : mais une infinité de plats avec les meilleures viandes.

Cette Ceremonie duroit cinq jours pendant lesquels toute sorte de commerce cessoit, personne n'osoit aller par les ruës, & il estoit deffendu d'al-

lu-

lumer du feu en aucune maiſon, excepté au Palais, & aux Temples. Ceux qui avoient touché le corps, ou les cendres, eſtoient eſtimez pollus : c'eſt pourquoy perſonne ne vouloit les aprocher qu'auparavant ils ne ſe fuſſent bien purifiez. Enfin pour terminer ces funerailles, la plûpart de la Nobleſſe dormoit, & mangeoit dans la cour du Temple, tout le temps qu'elles duroeint, faiſant paroître une grande triſteſſe ſur leur viſage, & n'oſant pas dire un ſeul mot.

CHAPITRE VIII.

Funerailles de quelques Inſulaires.

AU Japon ils ont des ſentimens tout contraires à ceux des autres Nations. Par tout ailleurs tant qu'un homme eſt en vie, encore qu'il ſoit extrémement malade, on tâche de ſe conſoler : parce qu'on eſpere toûjours

jours qu'il pourra recouvrer ſa ſanté. Et l'on ne s'abandonne entierement aux larmes, que lorſque la mort à fait perdre cette eſperance. Mais ces Inſulaires ſe réjoüiſſent de ce qui fait pleurer les autres, & s'affligent de ce qui leur donne de la conſolation. Ils ne témoignent pas moins de joye à la mort de quelqu'un, qu'ils avoient fait paroiſtre de douleur, & de triſteſſe pendant ſa maladie. Ils vont juſqu'à l'excez dans l'une & dans l'autre rencontre. Et comme ils ſe tourmentent extraordinairement, n'épargnant aucun ſoin, ny aucune dépenſe pour tâcher de luy conſerver la vie, quand il eſt en danger de la perdre; Ils ſe forgent mille penſées avantageuſes en ſa faveur, & n'oublient aucune marque de joye, pour tâcher de s'en conſoler quand il l'a perduë.

Si la perſonne malade eſt de grande qualité, ſi elle poſſede beaucoup de terres, ou ſi elle eſt dans les charges, tous ſes domeſtiques & ſes vaſſaux

ſont

ſont obligez d'en prendre le deüil, de faire de longs jeûnes, & mille douloureuſes complaintes, pour témoigner la part qu'lis prennent à ſon mal. Et les parens deviendroient infames, ſi pendant tout ce temps-là ils prenoient quelque repos, ou le moindre plaiſir. Il faut qu'ils ſe privent des viandes delicates, que les uns couchent ſur la dure pendant que les autres veillent, & qu'ils abandonnent le ſoin de leurs affaires, pour penſer uniquement au malade.

Si la perſonne qui ſe trouve alitée eſt d'une condition ordinaire, ou du menu peuple, on ferme auſſi-toſt ſa boutique, en ſorte qu'on ne peut rien faire chez luy de ſon meſtier. Et tous ceux de ſa famille ſont ſi inconſolables, qu'ils ne penſent pas meſme à leur ſubſiſtence. On les voit rouler tout éplorez par la ville pour chercher des remedes, qui puiſſent luy donner quelque ſoulagement : Ils exagerent ſon mal à tous ceux qu'ils rencon-

trent de ſa connoiſſance. Ils diſent mille maledictions contre la maladie qui le fait ſouffrir : Ils l'accuſent d'injuſtice, prouvent par les actions de ſa vie qu'il n'avoit point merité un ſi grand chaſtiment : car ils s'imaginent que toutes les maladies ſont des Officiers inviſibles d'un Souverain Juge qu'ils adorent. D'où vient que tres-ſouvent ils preſentent Requeſte contre elles dans les Temples qui luy ſont conſacrez : & cette Requeſte eſt toûjours ſuivie d'un bon ſuccez qui les ſatisfait : car ſi le malade échape, ils ne doutent point que cét Officier injuſte n'ait eſté privé de ſa Charge, puis qu'il n'oſe plus faire paroiſtre ſes violences par la maladie. Et s'il meurt, comme ils ſont perſuadez, que le mort eſt auſſi-toſt reçeu au rang des Dieux, ils eſperent qu'il ſe vengera hautement de ce petit compagnon, qui a bien oſé le faire ſouffrir pendant ſa vie.

C'eſt

C'eſt (*a*) pourquoy il n'a pas plûtôt fermé les yeux que leur douleur ceſſe, ils ſe mettent à genoux pour l'adorer, & vont enſuite publier cette bonne nouvelle par tous les endroits de leur Ville. Les Bonzes qui ſont leurs Preſtres, & qui les entretiennent dans ces erreurs, ſe diſpoſent dez-lors à venir le prendre en grande Ceremonie, pour le porter dans leurs Cemetieres. Ils fourniſſent eux-mêmes un grand nombre de flambeaux, ils luy font faire un cercueil tres-honorable, ſe reveſtent de leurs ornemens les plus precieux, & n'exigent rien des parens pour cette dépenſe, parce qu'ils veulent que le peuple croye qu'il n'y a point de mort qui ne ſoit une relique pour eux, dont ils ſont redevables à la famille.

Aux Maldives comme les peuples ſont Mahometans, ils obſervent auſſi la Loy de Mahomet: mais parce que leur pays eſt fort éloigné de la Perſe

(a) *Franc.Solier.Hiſt. Iapon.l.*1.*c.*14.

ſe, & de la Turquie, qui ſont les deux Nations les plus civiliſées de cette Secte: Il arrive de là, que ne pouvant pas avoir d'aſſez habiles Docteurs, qui leur expliquent nettement la doctrine de l'Alcoran, ils y mélent pluſieurs erreurs, & ceremonies particulieres. Je m'arreſteray icy ſeulement à celles qui regardent les morts, parce qu'il n'y a que celles-là qui ſoient de mon ſujet.

Il y a parmy eux des Officiers publics pour enſevelir les corps, ſçavoir ſix hommes & ſix femmes dans châque Ville, qui ne ſe mêlent châcun que de leur ſexe. Ils achettent cette Charge du Roy, & ils donnent encore en entrant une ſomme de deniers à la Communauté pour eſtre diſtribuée à leurs Collegues. Leur exercice conſiſte à bien laver le corps, & à l'enfermer dans une biere faite d'un bois precieux, avec les circonſtances acoûtumées, qui ſont. La premiere de luy mettre la main droite ſur l'oreille,

reille, & la gauche étenduë tout le long de la cuiſſe; pour monſtrer que s'il a contracté quelque peché par ſa naiſſance, il a tâché de s'en purifier en écoutant la voix de Dieu, & en executant ſes ordres. La ſeconde, de luy faire un lit de coton;ce qui ſignifie la douceur du repos, dont il joüira en l'autre vie. La troiſiéme de le coudre dans ce lit avec une double toile bien forte: ce qui montre que ce repos eſt inébranlable, & que rien ne pourra jamais l'interrompre, ny le troubler. La derniere, de le renverſer ſur le coſté droit: pour montrer, qu'il n'a merité de joüir de ce repos, que parce qu'il a apuyé toutes ſes actions ſur le droit de l'equité, & qu'il n'a jamais rien fait que de juſte.

Ils eſtiment cette Ceremonie d'une ſi grande importance, que c'eſt la premiere choſe dont ils prennent ſoin, auſſi-toſt qu'ils ſont en âge de penſer à leurs affaires. Quand ils ſont maiſtres de leurs volontez, & qu'ils ſont ſor-

ſortis de la maiſon de leurs Peres, ou par l'emancipation, ou par le mariage, ils choiſiſſent le lieu de leur ſepulture, ils preparent la pierre ſur laquelle doit eſtre gravé leur Epitaphe, qui eſt comme un abregé de leur vie, ils enferment dans un coffre les hardes qui ſont neceſſaires pour leurs funerailles, ils mettent à part l'argent qui doit fournir aux frais: & cét argent leur devient ſi ſacré, qu'ils n'oſeroient enſuite y toucher, de quelque beſoin qu'ils ſoient preſſez.

Leur Convoy ſe fait avec un tres-grand concours: Il ſeroit inutile d'inviter le monde de s'y trouver, puis que châcun s'y invite de ſoy-meſme: les perſonnes les plus inconnuës, & les plus indifferentes s'y mêlent avec les parens, & compatiſſant à leur affliction, ils recitent diverſes prieres, pendant que les autres ſe tuent de pleurer, l'eſpace de trois heures que cette marche dure: car on fait faire au corps mort tout le tour de la Vil-

le,

le, ou ſi le lieu eſt petit, on choiſit pour la marche un grand circuit dans la campagne; ce ne ſont que cris & chants funebres, l'air en retentiſt de toutes parts. Ceux qui marchent devant, portent les dons funebres, les uns ont des bouteilles d'eau de ſenteur, dont ils aſperſent les paſſans: les autres répandent une infinité (*a*) de petites coquilles, qui eſt la monnoye la plus ordinaire de ce pays, comme les doubles chez nous: & les autres diſtribuent aux pauvres du millet, & du ris, lorſqu'on eſt arrivé au lieu où ſe doit faire l'enterrement.

Quand le corps eſt dans la foſſe, on répand deſſus quantité de ſable blanc & une bouteille d'eau, pour montrer par l'eau, qu'ils deſirent qu'il ſoit net de toutes ſes ſoüillures, & par le ſable, que la terre dont on s'eſt ſervy pour le couvrir, ſe diſſipera aiſement, quand il voudra ſortir de là pour

(a) *Relat. Pirard.*

pour aller en Paradis. Ils changent de temps en temps ce ſable ; de peur que s'il venoit à ſe durcir, il ne fit du mal au deffunt, & ne l'empeſchaſt de ſe relever, quand il ſera appellé au ſejour des Bien-heureux : & entourent la foſſe d'une baluſtrade de bois, afin que perſonne ne marche deſſus : ce qui paſſe chez eux pour la derniere irreverence.

Pour les perſonnes ordinaires on gage les Preſtres trois Vendredis conſecutifs, afin d'y reciter quantité de prieres le long du jour & de la nuit : car ils prennent là leur refection, & n'en bougent point que les vingt-quatre heures ne ſoient écoulées : à la fin ils les traitent ſplendidement pour les remercier de ce qu'ils ont mis leur parent ou amy dans le Ciel.

A l'égard des grands Seigneurs on porte pluſieurs viandes tous les jours à leur ſepulture, pendant un an, & outre les Preſtres qui en ſont nourris, on en fait auſſi quantité d'aumônes.

Enfin pour les Roys les prieres & les aumônes doivent durer pendant tout le regne de leur Succeſſeur, lequel d'ailleurs ne porte point d'autre deüil, ſinon que le jour de l'enterrement il marche la teſte découverte & ſans turban : c'eſt ainſi encore qu'en uſent à ſon exemple la Nobleſſe, & le peuple en de pareilles occaſions pour leurs parens qui meurent.

Il faut encore remarquer, que quand les Maldivois meurent en mer, on leur fait une eſpece de lit avec trois planches, ſur lequel on repoſe le corps, afin qu'il puiſſe floter ſur l'eau; luy mettant dans l'une des mains un écrit qui contient ſa Religion; & dans l'autre une bourſe avec de l'argent pour payer les frais de ſes funerailles. Aprés quoy ils ſe tiennent auſſi en repos que s'ils luy euſſent donné ſepulture, ne doutant point qu'on ne l'enterre ſans aucune difficulté en la premiere terre où il abordera.

Les Caraïbes qui habitent les Antiles

tiles obſervent d'autres ceremonies qui ne ſont pas moins ſingulieres, ſoit pour la maniere d'enſevelir les corps, ſoit pour la ſepulture. Aprés avoir bien pleuré ſur le corps mort, ils le lavent, enſuite ils le rougiſſent, luy frottent la teſte d'huile, luy peignent les cheveux : & l'ayant mis tout en un peloton, pliant les jambes contre les cuiſſes, ſerrant les coudes entre les jambes, & courbant le viſage ſur les mains, à peu prés comme l'enfant eſt dans le ventre de ſa mere, ils l'envelopent dans un drap.

Leurs lamentations ſont mêlées d'entretiens qu'ils font avec le mort, les plus foux, & les plus ridicules, qu'on puiſſe imaginer. Ils luy parlent de tous les meilleurs fruits du pays, dont il pouvoit manger tant qu'il vouloit. De l'amour qu'on avoit pour luy dans ſa famille, de la reputation qu'il s'eſtoit aquiſe, & de mille autres choſes pareilles, luy faiſant ſur tout cela des reproches de ce qu'il eſt

mort, comme s'il euſt dépendu de luy de ne point mourir. Par exemple ils luy diſent; Tu pouvois faire ſi bonne chere, il ne te manquoit ny manioc, ny patates, ny bananes, ny ananas; d'où vient donc que tu és mort? Tu eſtois ſi conſideré dans ce monde, châcun avoit de l'eſtime pour toy, châçun t'honoroit; hé pourquoy donc es-tu mort? Tes parens te faiſoient mille careſſes, ils avoient tant de ſoin que tu fuſſes content, ils ne te faiſoient manquer de rien: dis-nous donc pourquoy tu es mort? Tu eſtois ſi neceſſaire au pays, tu t'eſtois ſignalé en tant de combats, tu nous mettois à couvert de toutes les inſultes des ennemis; hé pourquoy donc es-tu mort? Voilà le refrain de leurs plaintes, qu'ils repetent mille fois, en racontant toutes les actions de ſa vie, & tous les avantages dont il pouvoit joüir.

La foſſe qui leur ſert de ſepulture eſt de figure ronde, comme un tonneau,

neau, & a quatre ou cinq pieds de profondeur. Ils metent au bas un petit ſiege ſur lequel ils placent le corps, l'y laiſſant l'eſpace de dix jours ſans l'enterrer, pendant leſquels ils luy apportent à manger & à boire. Enfin voyant qu'il ne veut point toucher à ces viandes, ny revenir en vie, ils les luy jettent ſur la teſte, & ayant comblé la foſſe, ils font un grand feu deſſus, autour duquel tous les aſſiſtans tant hommes que femmes s'acroupiſſent ſur leurs genoux, & font en pleurant des hurlemens épouventables, pendant que quelques-uns jettent au milieu des flames tous les meubles qui ont ſervy au deffunt durant ſa vie. Par exemple ſi c'eſt un homme, l'arc & les fleches, la maſſuë, les couronnes de plume, les pendants d'oreille, les bagues, les braſſelets, les paniers, les vaſes, & les autres choſes qui eſtoient à ſon uſage, ne ceſſant point de crier, & de pleurer que tout ne ſoit conſumé.

Leur deüil consiste à se couper les cheveux, & à jeûner rigoureusement, jusqu'à ce qu'ils jugent à peu prés que le corps est pourri: alors ils visitent la fosse pour en être plus assurez, aprés quoy ils foulent aux pieds la (*a*) sepulture en soûpirant, & vont faire la débauche, pour chasser de leur esprit tout ce qui peut y rester de tristesse.

Ils n'estoient pas si pitoyables aux Isles fortunées, ny à Comagre. Les Canariens qui habitoient les premieres, au lieu de pleurer, ne faisoient que chanter, danser, & se divertir en portant les morts à la sepulture: & les autres les revétoient de leurs plus beaux habits, & les felicitoient du bon-heur qui leur estoit arrivé d'estre delivrez de toutes les miseres de cette vie.

En Candie, bien que ces Insulaires n'usassent d'aucunes Ceremonies envers les morts, ils estimoient neanmoins la sepulture si sacrée, & si impor-

(a) *Hist. mor. & nat. Antil. c. 25.*

portante, (*a*)que ceux qui eſtoient deſtinez pour enterrer les corps joüiſſoient de tres-beaux Privileges, & eſtoient honorez d'un châcun à l'égal des Preſtres. Ils avoient meſme cét avantage ſur eux, que les Candiots ayant acoûtumé de tout temps de s'entrevoler impunement, ſans meſme épargner ceux qui eſtoient conſacrez au ſervice des Dieux, ils ne touchoient jamais aux biens des Officiers publics des Funerailles, de peur que s'ils leur euſſent fait quelque tort, ils ne les euſſent privez un jour de la ſepulture: ce qu'ils aprehendoient comme le dernier de tous les mal-heurs. De ſorte qu'il faiſoit bon parmy eux eſtre Foſſoyeur, puiſque cét employ qui eſt par tout ailleurs ſi abjeſt & ſi mépriſable, eſtoit le plus privilegié & le plus reſpecté du pays.

En Chipre ils oignoient d'abord les corps avec du miel, enſuite ils les encroû-

(a) *Plut. quæſt. Græc.* 21.

croûtoient de cire, conſervant ainſi leur propre figure des années entieres, ſans qu'on ſentiſt la moindre puanteur de la (*a*) chair qui ſe corompoit au dedans : & les ayant enfin portez dans les creux des rochers, où ils les plaçoient debout comme des figures, les parens venoient de temps en temps leur rendre viſite, & s'entretenir avec eux de tout ce qui ſe paſſoit dans leur famille. Un Ancien me fait obſerver qu'ils enſeveliſſoient les corps dans le miel aprés leur mort, comme ils leur avoient fait goûter du fiel à leur naiſſance : parce que le fiel eſt le ſimbole des miſeres, & des chagrins cuiſans de cette vie qui eſt toute remplie d'amertume:& le miel celuy des avantages de l'autre, qui eſt accompagnée de mille douceurs.

Nous pouvons ajoûter icy la coûtume de Groenland, qui eſt le pays du monde le plus froid,(*b*)cette Iſle êtant ſcituée au milieu de la mer glaciale : d'où

(a) *Æl. l. 6.* (b) *Relat. Holand.*

d'où vient, que comme la glace ne s'y déprend jamais du costé de l'Amerique, parce que le Soleil n'y est pas assez fort pour la faire fondre, quelques-uns ont crû qu'elle ne faisoit qu'un mesme Continent avec sa partie la plus Septentrionale. Or les peuples qui l'habitent ne prennent point d'autre soin des corps morts, sinon de les tirer de leurs cavernes, & de les exposer tous nuds à l'air, où ils se durcissent aussi-tost comme des pierres. Et parce qu'en les laissant au milieu des champs, ils pourroient estre devorez par les ours, ou par quelque autre beste sauvage, ils les enferment dans de grands paniers, & pendent ces paniers aux arbres.



CHAPITRE IX.

Funerailles des Tartares.

CEs peuples qu'on appelloit autrefois Scythes, & qui passent encore en nos jours pour Barbares, à cause de leur maniere de vie rustique, & vagabonde, n'ayant point de demeure assurée comme les autres hommes: mais vivant atroupez (*a*) dans les bois, & au milieu des champs comme des bestes : tantost dans un lieu, & tantost dans un autre selon la diversité des saisons : Ces peuples, dis-je, n'ont pas laissé de se distinguer de plusieurs Nations tres-civilisées par la pieté qu'ils ont renduë aux morts.

Je sçay que quelques-uns les accusent de cruauté sur ce sujet, disant, qu'ils pendent les corps aux arbres dans les lieux les plus reculez & les plus

(a) *Relat. var.*

plus froids pour les y faire durcir : ou que par un plus grand excez ils les mangent, aprés les avoir assommez de leurs propres mains. Mais outre que les mesmes Historiens n'étendent cette cruauté qu'aux personnes septuagenaires, avoüant qu'ils enterrent les autres, je trouve qu'anciennement cette coûtume d'enterrer y étoit si generale, *(a)* qu'il n'y avoit rien de si sacré parmy eux. En effet Herodote nous aprend, que Darius Fils d'Histaspes ayant fait une puissante irruption dans leur pays avec une nombreuse armée, & voyant qu'ils fuyoient toûjours devant luy, resolut de leur envoyer un de ses principaux Officiers, pour sçavoir le sujet de leur fuyte, & s'ils ne vouloient pas enfin s'arrester quelque part, pour recevoir le combat, qu'il leur avoit déja tant de fois presenté. Ils répondirent qu'ils n'avoient point de Villes, ny de Terres à deffendre : mais

(a) *Herodot. l. 4.*

que quand ils ſeroient arrivez aux tombeaux de leurs Peres, ſon Prince ſçauroit de quelle maniere ils avoient acoûtumé de combattre. En quoy, ajoûte Valere-Maxime, ils ſe laverent (*a*) pour toûjours de cette eſtrange barbarie, qu'on croyoit leur eſtre naturelle, puiſqu'il ne ſeroit pas poſſible de faire une réponſe plus pieuſe. Ce qui prouve au meſme temps, qu'ils uſoient de ſepultures pour les morts, & que ces ſepultures eſtoient en des lieux fort retirez, éloignez du commerce ordinaire.

Ce qu'il y a (*b*) de plus barbare dans les Hiſtoires touchant leurs Coûtumes, ce ſont les Ceremonies Funebres, dont ils honoroient leurs anciens Roys. J'en trouve de deux ſortes, & toutes deux également eſfroyables. Quand ces Princes venoient à mourir, on les ouvroit auſſi-toſt pour en tirer les entrailles, qui auroient pû corrompre le corps, & aprés

(a) *Val. Max. l. 5.* (b) *Relat. Var.*

aprés l'avoir bien lavé, ils l'enciroient par dedans, & par dehors. Ensuite ils le remplissoient de thim meslé avec la graine de cerfeüil, de seillery, & de l'anis broyé ensemble; & puis le recousoient le plus proprement qu'il estoit possible. Ils mettoient ce corps tout nud sur un chariot, qui le portoit non seulement dans toutes ses Provinces: mais dans toutes les autres Nations qu'il avoit subjuguées. Quand il arrivoit à une frontiere, ceux qui l'avoient conduit, se retiroient, & les autres le recevoient, se le donnant ainsi des uns aux autres, jusqu'à ce qu'il eust fait tout le tour du Royaume. Or il estoit permis à châque Province de luy faire quelque outrage, pour se venger des injures qu'ils croyoient en avoir receües. De sorte que quelques-uns luy coupoient les oreilles, les autres les cheveux, les autres le nez, les autres luy donnoient des coups sur le front, les autres luy faisoient de gran-

des

des balafres ſur les bras, & les autres luy perçoient les mains à coups de fleches : châcun attaquant la partie dont il avoit reçeu quelque dommage. Par exemple, ceux qui n'avoient jamais peu avoir audience, mal-traitoient les oreilles, qui leur avoient eſté fermées. Ceux qui eſtoient indignez contre ſes débauches, s'en prenoient aux cheveux, qui eſtoient ſa principale beauté, & luy faiſoient mille huées aprés l'avoir raſé, pour le rendre laid, & ridicule. Ceux qui ſe plaignoient de ſa trop grande delicateſſe, luy déchiroient le nez; croyant qu'il n'eſtoit devenu effeminé, que parce qu'il avoit trop aimé les parfums. Ceux qui décrioient ſon gouvernement, luy briſoient le front, d'où eſtoient ſorties toutes ſes Ordonnances tyranniques. Ceux qui en avoient reçeu quelque violence, regardant les bras comme les inſtrumens de ſa force, & de leur mal-heur, les mettoient en pie-

pieces par divers coups qu'ils luy portoient. Et ceux qui l'eſtimoient avare, ou pour les impots qu'il avoit exigez, ou pour n'avoir jamais veu des marques de ſa liberalité, luy ouvroient les mains, qu'il avoit trop reſſerrées.

Enfin aprés que toutes ſes peuples s'eſtoient ainſi ſatisfaits, le puniſſant châcun en leur maniere, & châcun ſelon les torts qu'il croyoit en avoir reçeus, ils le ramenoient au lieu où il eſtoit mort, & là luy ayant dreſſé un grand bucher, ils brûloient avec luy la plus belle de ſes Maiſtreſſes, ſon Echanſon, ſon Cuiſinier, ſon Eſcuyer, & un Palefrenier avec quelques chevaux. Outre cela ils eſtrangloient cinquante de ſes autres ſerviteurs, pendant que ſon corps brûloit, qu'ils enterroient auprés du tombeau, où ils avoient enfermé les cendres du bucher.

L'autre Ceremonie eſtoit encore plus barbare. Quand perſonne ne ſe plaig-

plaignoit du (*a*) Souverain, qui venoit de mourir, ils ne prenoient point le ſoin de l'embaûmer, parce qu'il n'étoit pas neceſſaire de conſerver ſon corps pour luy faire faire le tour du Royaume. Ils dreſſoient ſon ſepulcre au milieu d'une vaſte campagne, qu'ils élevoient ſur de gros pieux, & fort hauts, entrelacez les uns dans les autres, faiſant comme une eſpece de grand échafaut. Ce ſepulcre eſtoit une biere fort ample, parce qu'outre le corps du Roy, il faloit qu'il y euſt de la place pour les Officiers dont j'ay déja parlé, & qu'on jettoit dedans à meſure qu'on les étrangloit. On y mettoit encore pluſieurs autres ornemens, & quantité de vaſes d'or, couvrant le tout d'un grand tapis, & mettant ſur le tapis beaucoup de terre, & de la hauteur de plus de trois pieds.

Au bout de l'an ils s'aſſembloient en grand nombre à l'entour du ſepulcre, étrangloient cinquante Pages du feu Roy,

(a) *Ibid.*

Roy, & autant de chevaux, qu'ils remplissoient de paille, aprés avoir vuidé les corps des uns & des autres. Ils mettoient les corps des chevaux sur plusieurs arcs de bois en forme de cerceaux, comme s'ils eussent galopé, & ils fichoient dessus les corps des Pages. Voilà la pompe la plus magnifique qu'ils pouvoient imaginer, pour honorer la memoire de leurs Roys, qui estoit effectivement digne de leur barbarie, & plus propre à des bestes, qu'à des hommes.

Puisque nous sommes sur la barbarie, il faut parler de plusieurs autres nations, qui nous ont laissé sur ce sujet des marques tres-affreuses de leur cruauté, quoy qu'ils ayent creu ne pouvoir mieux s'aquiter de l'honneur qu'ils devoient aux morts. Les uns leur ont donné des sepultures vivantes, les faisant devorer par les bestes, ou manger aux hommes. Les autres leur en ont donné d'ignées, les faisant consumer par le feu en diverses ma-

nie-

nieres. Les autres d'aqueuſes, les jettant dans la mer, dans les fleuves, ou dans les lacs. Les autres d'aëriennes, les pendant dant les bois, ou dans leurs propres maiſons. Et les autres des terreſtres, en les laiſſant expoſez ſur la ſurface, ſans les enterrer.

CHAPITRE X.

Sepultures Vivantes.

IL n'eſt pas beſoin d'avoir icy recours à la fable pour produire des Sepultures Vivantes, ny de repreſenter avec les Poëtes le vieil Saturne, qui mange ſes propres Enfans. Il n'eſt pas beſoin non plus d'aller chercher dans la Carie la fameuſe Arthemiſe, qui ne pouvant aſſez témoigner ſon affection au Roy Mauſole ſon époux, ne ſe contenta pas de luy dreſſer un magnifique Tombeau aprés ſa mort, qui a paſſé pour une des merveilles du mon-

monde, & qui a donné le nom aux plus beaux de la poſterité : mais beût ſes propres cendres détrempées dans ſa boiſſon. Il y a tant d'Hiſtoriens qui font foy de mille exemples encore plus cruels, qu'il n'eſt plus *(a)* permis d'en douter. Herodote, Strabon, Mela & Solin nous apprennent que pluſieurs peuples de l'Aſie euſſent crû ſe rendre coupables d'une grande impieté, s'ils euſſent laiſſé pourrir les corps dans une ſepulture, & manger aux vers : C'eſt-pourquoy auſſi-toſt que quelqu'un eſtoit expiré parmy eux, ils le mettoient en pieces, & l'ayant meſlé avec les viandes ordinaires du mouton, & du beuf, ils le mangeoient en grande devotion. C'étoit meſme un ſujet de réjoüiſſance dans la parenté, ils s'invitoient à ces ſortes de feſtins en grande ceremonie, & s'entreprioient de venir manger le corps d'un tel, comme on prie chez nous

(a) *Herodot. l.* 4. *Strab. l.* 11. *Mela. l.* 2. *Solin. c.* 19.

nous de ſe trouver à l'enterrement de quelque parent ou amy qui vient de mourir. En un mot devorer le defunt, c'étoit luy rendre les derniers devoirs. Ils faiſoient plus que Pythagore n'avoit enſeigné : ce Philoſophe ne croyoit que la Metampſicoſe des ames, s'imaginant qu'elles paſſoient d'un corps dans un autre : mais ceux-cy pratiquoient la Metampſicoſe des corps, faiſant paſſer les morts dans celuy des vivans. Horace *(a)* avoit crû autrefois que les Anciens Hibernois, & Bretons n'exerçoient cette barbarie que contre les Eſtrangers: *(b)* mais Tertullien nous aſſure que cette cruelle pieté eſtoit parmy eux generale pour tous les hommes, & que comme ils n'avoient point l'uſage des tombeaux, ny des buchers, ils mãgeoient auſſi bien les corps des leurs, que ceux des étrangers quand ils venoient à mourir. De ſorte que ce que ces Hiſtoriens n'avoient dit que des habitans du Pont, des Maſſagetes,

(a) *Horat. l. 1. Od.* (b) *Tertul cont. Marc.*

getes, des Hircaniens, des Derbicées, & de divers autres Asiatiques, se trouve confirmé dans l'Europe, pour montrer qu'on ne peut pas douter de cette coustume toute barbare qu'elle nous paroist. Ils faisoient plus à l'endroit des Vieillards : Car dez-lors qu'ils estoient septuagenaires, (*a*) sans attendre leur mort, ils les égorgeoient eux-mesmes, pour en faire un pareil festin: & (*b*) ce qui est encore plus horrible, c'est qu'il n'y avoit que les enfans qui peussent faire cette sanglante fonction, estant obligez par les Loix du pays de porter eux-mesmes le poignard à la gorge de leurs propres peres. Ils s'estoient forgez des raisons pour les tuer, & pour les manger. Ils disoient pour justifier leur massacre, que la vie de l'homme depuis l'âge de septante ans ne pouvant estre que douleur, ils estoient obligez d'en exempter ceux qui les avoient mis au mon-

(a) *Zenodot. in collect. cent.* 5. (b) *Hieron. contr. Jovin.*

monde, pour les empeſcher de languir ſi miſerablement : & ajouſtoient qu'aprés leur mort ils ne pouvoient pas mieux leur rendre la pareille qu'en les mangeant : parce qu'ainſi ils devenoient une meſme ſubſtance avec eux par le moyen de la nourriture, comme ils avoient eſté une meſme ſubſtance avec eux par leur naiſſance.

Les Parthes, (*a*) les Medes, les Taxiles, & les Iberiens, en horreur auſſi de la pourriture, & des vers, expoſoient les corps morts au milieu des champs, afin qu'ils y fuſſent au plutoſt devorez par les beſtes ſauvages, n'eſtimant rien de plus indigne de l'homme que la putrefaction, & que celuy-là fut mangé tout entier des vers aprés ſa mort, qui pendant ſa vie n'en auroit pas pû ſouffrir un ſeul ſur ſon corps. Outre qu'ils croyoient qu'il ne ſeroit pas tout-à-fait mort, s'il eſtoit devoré, & que ne pouvant plus vivre dans le corps d'un homme,

(a) *Hyg. Fab.* 374.

me, il vivroit du moins en quelque maniere dans le corps de ces bestes vivantes qui en auroient fait curée.

Les Bactriens (*a*) nourrissoient pour ce sujet des chiens, qu'ils appelloient sepulcraus, & en avoient grand soin, afin de se trouver aprés leur mort dans un corps bien sain, & vigoureux; quelle horreur de caresser des animaux, qui devoient les déchirer un jour à belles dens, & de ne les caresser mesme que dans cette veuë? Nous avons naturellement horreur de l'Eecuteur de Justice, parce qu'il n'a point d'autre employ que de faire boucherie des corps humains; comment donc ces peuples peuvent-ils regarder avec plaisir des animaux, qui ne sont pas moins cruels envers leurs Maistres? & comment peuvent-ils les dresser d'un sang froid à faire ce carnage? Cependant il n'est rien de plus certain, qu'ils faisoient consister en cela leur plus grand bon-heur. Cice-
ron

(a) *Stl.l.*13.*Agel.l.*1.10.*Iust.l.*41.

ron nous aprend, qu'ils ne tiroient pas moins de gloire de nourrir grassement ces chiens, & de les faire devenir bien gros, que les Romains de se bâtir de superbes Tombeaux. Et S. Jerôme ajoûte, qu'ils avoient tant de veneration pour cette sorte de sepulture, que Nicanor, qui avoit esté estably Gouverneur chez eux par Alexandre le Grand, voulant la suprimer comme barbare, faillit non seulement à voir revolter toute la Province : mais à se faire assommer comme un impie.

Nous pouvons ajoûter icy la Coûtume des Barcéens, qui ne paroist pas moins extravagante. Ils *(a)* faisoient consister le plus grand honneur de la sepulture à estre deschiré par les Vautours. Non seulement, disoient-ils, parce que ces oyseaux signifient l'Eternité par leur longue vie, & qu'ils sont consacrez à Mars : mais parce que la nature semble les avoir destinez

(a) *Ælian. l.* 10.

nez à ce ſeul uſage, volant ſans ceſſe aprés les corps morts. De ſorte que toutes les perſonnes de merite qui mouroient parmy eux, ou ceux qui eſtoient reſtez dans les batailles, en combatant glorieuſement pour la patrie, eſtoient auſſi-toſt expoſez en des lieux, où les Vautours pouvoient en faire curée. Pour le reſte de la populace, & ceux encore qui mouroient dans leur lit d'une mort ordinaire, ils eſtoient enfermez dans des tombeaux, comme par mépris, ne les jugeant pas dignes d'avoir pour ſepulture le ventre des Oyſeaux ſacrez.

Les Hircaniens, dont j'ay parlé dez le commencement, faiſoient la meſme diſtinction à l'égard des femmes. Ils mangeoient les hommes, & enterroient les perſonnes du ſexe, parce qu'ils ne les jugeoient pas dignes de leur donner leur ventre pour ſepulture. Cependant il ſemble, que c'eſtoient elles principalement, qui meritoient cét honneur, ſupoſé qu'on doive eſtimer

honneur cette barbarie, puiſqu'ils n'auroient fait que leur rendre la pareille de les avoir portez neuf mois dans leur ſein.

CHAPITRE XI.

Sepultures Ignées.

LEs Grecs & les Romains n'ont pas eſté les ſeuls qui ont brûlé les corps, les Allemans (a) & les Gaulois en ont fait autant : mais pour ne parler icy que des Barbares, à cauſe que la maniere en paroiſt plus cruelle, il faut ſçavoir, que les uns ſe brûloient eux-meſmes, ſe jettant tous vifs dans le feu, les autres ſe faiſoient poignarder auparavant ſur le bucher, & les autres ne brûloient le corps qu'aprés l'avoir laiſſé corrompre au milieu des champs, & aprés avoir fait ſur luy un amas prodigieux d'autre chair corrompuë. Ceux

(a) *Cæſ. de Bel. Gal. l. 6.*

Ceux qui ſe brûloient eux-meſmes eſtoient les Indiens ; ils imitoient en cela les Bracmanes qui eſtoient leurs Docteurs, & qui par une fauſſe generoſité, ou pour mieux parler, par une eſpece de freneſie, alloient chercher dans les flames cette vie de lumiere qu'ils préchoient aux peuples. A force de les voir ainſi tous chercher la mort, & ſe jetter dans le feu avec tant de joye, ils ſe laiſſerent perſuader cette cruelle doctrine, & ne crûrent plus d'autre felicité, que celle qui ſe trouvoit dans les flames.

Ils croyoient auſſi, qu'on y participoit diverſement, ſelon qu'on eſtoit brûlé en meilleure ſanté. Que ceux par exemple qui ſe brûloient dés leur jeuneſſe, & dans la plus grande vigueur de l'âge, eſtoient les plus heureux, qu'ils joüiſſoient eternellement

Tacit. de mor. Germ. Sidon. apol. Ap.2. Sil.l.10. Plut. de Placit. philoſ. Cic. quæſt. acad.l.4.

d'une (*a*) lumiere tres-pure ſans aucun mêlange de tenebres: que ceux qui attendoient plus long-temps, perdoient à proportion de l'âge plus avancé, & de la diminution de la vigueur, plus de degrez de felicité. Que les Viellards ne joüiſſoient que d'une lumiere obſcure; & que ceux qui eſtoient brûlez morts, ne voyoient guere cette lumiere qu'en dormant, & comme en ſonge. De là vient qu'on trouvoit autrefois tres-peu de Viellards parmy eux, la plûpart preferant les beautez de cette lumiere eternelle qu'ils croyoient trouver en l'autre vie, aux plaiſirs, & à la douceur de celle-cy. De là vient auſſi que peu mouroient dans leur lit. Quand ce mal-heur leur arrivoit, ſi c'eſtoit le Mary qui fût mort de maladie, la Femme ſe brûloit tout vive avec ſon corps: & le Mary pareillement, ſi c'eſtoit ſa Femme qui fuſt morte. Leur raiſon eſtoit que comme l'un des deux joüiroit d'une par-

(a) *Quintil.declam.l.* 10.

parfaite felicité, se trouvant continuellement auprés de l'autre, il l'éveilleroit de temps en temps de ce profond sommeil, qui l'avoit surpris dans cette vie, & luy feroit considerer autant qu'il pourroit les diverses beautez de la lumiere. Que si l'un des mariez refusoit ce devoir à l'autre, il passoit pour infame le reste de ses jours, & à peine pouvoit-on le souffrir dans les compagnies.

Or comme c'eust esté une imperfection tres-grande, & indigne de la felicité qu'ils attendoient, si quelqu'un se fust jetté dans le feu avec repugnance, ou si l'on eust entendu de luy quelques cris effroyables pendant qu'il brûloit, ils alloient là au son des instrumens, embrassez, caressez, & loüez de tous les assistans qui envioient leur bon-heur, & qui les prioient de leur estre favorables en l'autre vie. De plus on n'allumoit ces buchers que dans des lieux fort profonds, & on jettoit sur le corps

quantité d'autre bois, aussi-tost qu'il s'estoit élancé aux cris des applaudissemens, & des réjoüissances. De sorte que ces cris, la profondeur du lieu, & le grand feu empeschoient que ce malheureux ne fust entendu, lequel sans doute ne manquoit pas d'hurler comme un desesperé, quand il se sentoit rôtir tout en vie.

(*a*) Les Erules, qui habitoient le long du Danube, estoient brûlez d'une autre maniere, quand ils estoient fort vieux, ou qu'ils devenoient infirmes. Comme ils estoient naturellement belliqueux, ne pouvant souffrir de mener une vie si languissante, ils alloient prier leurs plus proches parens de les oster de cette vie, afin de faire cesser leur misere. Iamais ils n'estoient refusez, ni contredits : au contraire chascun les loüoit, qu'ils eussent pris d'eux-mesmes cette resolution : parce que dans leur langueur ils estoient regardez avec mépris de tout le monde,

(a) *Senec. de clem. Curt. l. 8.*

de, outre que s'ils y fussent morts, on les auroit enterrez sans aucune ceremonie comme des lâches, & des corps inutiles. De sorte que toute la parenté s'estant assemblée là-dessus avec bien de la joye, ils prenoient jour pour ces obseques vivantes, & preparoient cependant toutes les choses necessaires.

Ces preparatifs consistoient en un bucher, qui estoit fait comme un lit, en divers plats des viandes qu'il aimoit le plus, & à chercher un parrain qui luy ôtât la vie : car il n'estoit point permis aux parens de faire cette fonction, mais seulement d'alumer le bucher, quand l'homme estoit mort.

Ce jour funeste estant donc arrivé, on le faisoit coucher sur ce monceau de bois, de costé, & s'acoudant sur le chevet : on luy servoit ensuite les viandes qu'il avoit desirées, & pendant qu'il les mangeoit avec plaisir, le

Saxo Gram. hist. Dan. l. 8.

le parrain prenoit ſi bien ſon temps, qu'en luy perçant le cœur, il luy ôtoit la vie en un moment. Auſſi-toſt on élevoit de grands cris, & le feu ayant eſté allumé de tous coſtez, ils ſe promenoient à l'entour en grande réjoüiſſance, juſqu'à ce que tout fut conſumé, s'entretenant de la vie du deffunt, & ne pouvant aſſez eſtimer ſon dernier bon-heur.

La barbarie des Thraces n'eſtoit pas ſi grande, parce qu'ils laiſſoient mourir les perſonnes d'elles-meſmes: mais c'eſtoit quelque choſe d'extraordinairement vilain, que la pourriture qu'ils amaſſoient ſur le corps, auparavant que de le brûler. D'abord que quelqu'un eſtoit expiré ils le portoient au milieu des champs, & l'y laiſſoient tout nud l'eſpace de pluſieurs jours ſans aucun ſoin, c'eſt à dire ſans le laver, ny l'embaûmer: de ſorte qu'il ſentoit bien-toſt mauvais. Le lendemain, & les jours ſuivans on venoit voir

(a) *Lact.l.2.c.*10.

voir en quel eſtat il eſtoit, & à châque fois on ſacrifioit divers animaux, dont on jettoit les corps ſur celuy du deffunt : tellement que la corruption devenoit enfin ſi grande, qu'on n'en pouvoit preſque plus aprocher. Alors les parens & amis venoient chargez de fagots, & d'autres bois fort ſecs, & deliez, & en ayant fait un monceau ſur ce monceau de cadavres, ils les reduiſoient en cendres, enterrant enſuite ces cendres dans une foſſe qu'ils creuſoient tout auprés.

Quelques-uns diſent, qu'ils les laiſſoient ainſi corrompre, & qu'ils ajoûtoient à leur pouriture particuliere tant d'autres cadavres infects & puants, pour montrer que le feu purifioit l'homme des plus grandes ſouilleures. Mais la principale raiſon de ceux qui brûloient les corps aprés leur mort, eſtoit fondée ſur l'opinion d'Heraclite, qui tenoit que le feu eſtoit le principe de toutes choſes : de ſorte que ſelon le ſentiment de ce Philo-

losophe, ils croyoient en brûlant les corps, qu'ils les faisoient retourner à leur origine. D'autres croyoient encore que comme le feu monte toûjours, & qu'il s'évanoüit insensiblement dans l'air, les corps brûlez montoient avec luy dans les Cieux.

CHAPITRE XII.

Sepultures Aqueuses.

CEtte coûtume de jetter les corps morts dans l'eau, *(a)* qui n'est pas moins barbare que les autres, n'a pas laissé d'estre embrassée de plusieurs nations, comme des Hiperboréens, des Pæons, des Ichthiofages, des Higiens, & Chyiens. Ils differoient pourtant entre eux pour le lieu : car les uns les jettoient dans les lacs, les autres dans le courant des fleuves, & les autres dans la mer, ayant chascun pour

(a) *Diod.l.5.Plin.l.4.*

pour cela leurs raiſons particulieres.

Ceux qui les jettoient dans la mer, c'eſtoit afin qu'ils s'y conſervaſſent plus long-temps par le ſel, & l'acrimonie de cette eau. Ceux *(a)* qui les faiſoient rouler dans les fleuves, c'étoit pour montrer, qu'ils eſtoient allez par le cours de leur vie dans l'Eternité, comme ils alloient par le courant des eaux dans la vaſte étenduë de l'ocean. Et ceux qui les laiſſoient dans les lacs qui ſont des eaux dormantes, ſe figuroient par là le repos, que les morts trouvoient en l'autre monde.

Outre ces raiſons particulieres ils en avoient pluſieurs generales, (*b*) & communes. La premiere, que les corps morts tombant d'eux-meſmes en pourriture, & devenant ſales & vilains, ils ne pouvoient mieux les mettre que dans l'eau, qui lave, & nettoye toutes choſes. La ſeconde, dit Clement Alexandrin, (*c*) c'eſt que

(a) *Laert.l.9.* (b) *Mela l.5.*
(c) *Clem.Alex.in protrept.*

l'eau êtant eſtimée ſacrée,ils croyoient par ſon moyen ſanctifier les corps. La troiſieſme c'eſt que ſelon le ſentiment de Thales, un des ſept Sages de la Grece, toutes choſes n'étant faites que d'eau, les corps retournoient par là peu à peu au principe, dont ils eſtoient ſortis. Enfin la derniere c'eſt, que comme ils étoient la plûpart des peuples maritimes, & qui ne ſe nouriſſoient que de poiſſon, ils croyoient qu'il eſtoit juſte qu'ils ſerviſſent de nouriture aux poiſſons aprés leur mort : puiſque le poiſſons les avoient nouris pendant leur vie.

Pluſieurs d'entre eux eſtimoient cette ſepulture ſi douce, & l'avoient en ſi grande veneration, qu'ils ne pouvoient pas meſme attendre la mort ordinaire pour en joüir : c'eſt pourquoy aprés avoir fait grande chere, & s'eſtre ſoulez, ils s'aloient precipiter

Cic. l.1. de nat. Deor. Agath. l.1. Ariſt. 1. Metaph. 3.

piter eux-meſmes dans la mer, ou dans quelque fleuve.

CHAPITRE XIII.

Sepultures Aeriennes.

C'Eſt une choſe eſtrange, que le gibet, qui eſt ſi horrible parmy nous, paſſe pour une marque d'honneur parmy quelques peuples, juſqu'à ne donner point d'autre ſepulture à leurs corps morts, & parmy d'autres juſqu'à n'acorder cét avantage qu'aux Souverains & aux plus grands Seigneurs.

Je ſçais que les Bois ont eſté anciennement en tres-grande veneration, que c'eſtoient les lieux les plus ſacrez, & que ſans parler du témoignage des Auteurs prophanes, cette verité nous eſt confirmée dans pluſieurs endroits de l'Eſcriture. Nous liſons

Sil.l.3 Ælian.l.4.

ſons dans les Paralipomenes, qu'Abraham planta un bois à Berſabée pour y invoquer le nom de Dieu. Nous liſons encore dans la Geneſe, que Iacob ne creut pas pouvoir donner une ſepulture plus ſainte à Debora, nourice de ſa femme Rebeca, que de la mettre ſous un vieux cheſne.

Il eſt certain, que cette veneration des bois & des ſolitudes eſt comme naturelle; (*a*) les Payens, qui ne ſe conduiſoient que par les lumieres de la nature, l'ont reconnuë. Virgile nous parle de tous les Bois comme d'autant de Temples : nos Druydes y dreſſoient les Autels de leurs ſacrifices, & c'eſtoit là en un mot, que toute l'antiquité croyoit que les Dieux faiſoient leur (*b*) ſéjour ordinaire. Outre les Nymphes Oreades, les Dryades, les Faunes, & les Satyres, nous liſons que les uns eſtoient conſacrez à Apolon, les autres à Diane, & à ſemblables

(a) *Apol.l.3.* (b) *Nicol.ap.Stob.ſerm.* 122

bles Divinitez. De là vient que Pausanias nous asseure, qu'on y voyoit autrefois les sepulcres des personnes les plus considerables. Platon veut qu'on n'y enterre que des gens de merite. Et Ciceron dans son plaidoyé pour Milon, prend les Bois à témoin comme des lieux sacrez, & comme les tombeaux ordinaires des personnes vertueuses.

Mais si l'on doit loüer cette coûtume d'enterrer les corps morts dans les Bois, qu'on estimoit autrefois estre les lieux les plus saints, l'on doit au mesme temps avoir de l'indignation contre ceux qui les prophanoient, (*a*) en les faisant servir de gibets, & de (*b*) lieux d'infamie. Ceux de Colchos, & les Tibareniens ne se laveront jamais de cette impieté, d'avoir ainsi exposé les corps de leurs parens sous pretexte de Religion. Et moins encore les Goths & les Suedois, d'avoir fait principalement cette in-

(a) *Var.* 1. (b) *Olaus l.* 16.

injure à leurs Princes. Il faut eſtre plus que barbare, pour croire rendre de l'honneur à quelqu'un en le deshonorant : & pour vouloir faire paſſer comme un office de pieté la derniere ignominie. Quel honneur de faire pourrir un corps en l'air, le voir tous les jours dans une nudité honteuſe, ſe défigurer peu à peu, & ſervir de joüet aux vents ? Il me ſemble, que naturellement cela paroiſt affreux, & infame. C'eſt auſſi une des peines dont les Loix puniſſent les plus grands ſcelerats, & qui ne fait pas moins d'impreſſion ſur nos eſprits, pour nous détourner du crime, que de perdre la vie par la main d'un bourreau. Ie ne puis comprendre comment ces Barbares peuvent punir les criminels, puis qu'ils ſe ſervent des peines pour honorer les gens de merite. Si ce n'eſt que l'on veüille dire, qu'eſtant Barbares, le vice eſt en veneration parmi eux, comme parmi nous la vertu, & que ſelon leur bruta-

talité naturelle ils ne rendent les derniers honneurs, qu'à ceux qui se sont rendus fameux par leurs méchancetez.

Quel spectacle encore, de voir dans les maisons les corps morts desseichez, & pendus au plancher ? Ce sont là des pieces de cabinet, qui ne peuvent pas donner trop de plaisir à ceux qui les regardent. Nous voyons icy chez nos curieux des Momies, qui sont regardées plûtôt comme des figures, que comme des corps humains qui ayent esté animez, parce qu'elles nous sont aportées des pays les plus éloignez, & que nous ne connoissons point les personnes, dont on les a faites. Mais il n'y a qui que ce soit, tant fust-il cruel, qui s'avisast jamais d'en faire de pareilles de ses propres parens, ou amis, & de les conserver chez luy pour les avoir continuellement à ses yeux. La seule imagination d'une telle impieté nous fait horreur, & nous ne sçaurions assez blâmer

mer les peuples qui en uſent de la ſorte. Ils ont renoncé ſans doute à toute humanité, puiſqu'ils deshonorent ſi fort leurs plus proches.

CHAPITRE XIV.

Sepultures Terreſtres.

IL eſt difficile de comprendre tant de manieres ridicules, dont ſe ſont ſervis les Barbares pour s'aquiter de leur pieté envers les morts, puiſqu'au lieu de la pieté, on n'y peut remarquer que de l'impieté, de la folie, & de l'inhumanité toute pure. Par exemple, peut-on concevoir rien de ſi fou que la couſtume des Troglodites ſur ce ſujet, qui ſont des peuples de l'Afrique? Ils mettoient le corps mort à nud, plioient *(a)* les pieds du coſté de la teſte avec une groſſe corde, & l'ayant accommodé ainſi en peloton, ils l'ex-

(a) *Mela. l.1.*

l'expoſoient ſur une eminence, luy faiſant tourner le derriere vers les aſſiſtans : de ſorte qu'excitant par cette poſture le rire de toute l'Aſſemblée, au lieu de pleurer, ils ſe moquoient de luy, chaſcun luy jettoit des pierres, & aprés l'avoir couvert ſous ce monceau, ils plantoient au deſſus une corne de chevre, & luy tournoient enfin le dos ſans aucun ſentiment de douleur.

Les habitans des Iſles Baleares, Majorque, & Minorque, qui ſont aux coſtes d'Eſpagne, faiſoient autrement. Au *(a)* lieu de cette extravagance, ils croyoient ſe rendre recommandables envers le deffunt par leur cruauté : car auparavant que de le cacher ſous un monceau de pierres, ils découpoient ſon corps par le menu, le mettoient en une infinité de morceaux, & l'enfermoient ainſi haché dans une cruche.

Les trois autres manieres, qui me re-

(a) *Ortel. ad fin. theat.*

reſtent à dire, ſont plus plaiſantes. La premiere eſt des Phrygiens, qui pour rendre de plus grands honneurs à leurs Preſtres qu'aux perſonnes laïques, quand quelqu'un d'eux vient à mourir, le mettent debout ſur une colonne, haute de dix bras, comme s'il devoit continuer de là à inſtruire le peuple. La ſeconde eſt des Nazamons dans la Lybie, leſquels voulant reconnoiſtre les travaux que leurs ſoldats, & Capitaines ont pris pour l'intereſt de la patrie, les reveſtent de blanc aprés leur mort, & au lieu de les enterrer, les laiſſent ſur des rochers dans des ſolitudes. Et la derniere eſt des Macrobes, peuples auſſi de l'Affrique, qui encroutent leurs corps morts de ſtuc, ou de plâtre, les enferment dans des colonnes de verre, les conſervent dans le plus bel apartement de leur maiſon, leur offrant les premices de toutes choſes, & au bout de l'an les portent à l'en-

Herodot.l.4.

l'entour de leur ville parmy les autres qu'on y a arrangez.

CHAPITRE XV.

Funerailles des Juifs Anciens.

IL faut diſtinguer deux temps dans les Ceremonies de ce peuple, qui les rendent tres-differentes. Le premier depuis leurs Patriarches, ou leur Legiſlateur juſqu'à la Naiſſance du Sauveur du monde : & le ſecond depuis cette bien-heureuſe Naiſſance juſques aujourd'huy. Car comme celles de ces premiers temps eſtoient tres-bien eſtablies, ſaintes & raiſonnables : parce qu'elles eſtoient inſpirées de Dieu meſme : Les dernieres ſont ridicules, parce qu'elles ne ſont fondées que ſur les réveries de leurs Rabins. Nous parlerons donc ſeparement des unes & des autres, non ſeulement pour eviter la confuſion : mais pour nous

nous faire detester les superstitions de ces mal-heureux, qui s'enfoncent tous les jours de plus en plus dans leur aveuglement.

Leurs morts estoient autrefois ensevelis par differentes personnes selon la difference de leur sexe : n'estant permis qu'aux hommes de toucher les corps des hommes, & les femmes pareillement les corps des autres femmes. Ce qui paroist tres-conforme à la bien-seance.

Aussi-tost que quelqu'un venoit d'expirer, ceux qui estoient destinez pour luy rendre les derniers soins, luy fermoient d'abord les yeux, ils serroient sa bouche avec une bande, luy coupoient les cheveux : ensuite aprés l'avoir bien lavé, & bien parfumé avec quantité de drogues, qui étoient ordinairement plus, ou moins precieuses selon la qualité du deffunt, ils l'envelopoient dans un Suaire, & l'enfermoient ainsi dans la biere.

Buxdorf. Synag. Iudaic. c. 1. *Id. ibid.*

Là-deſſus on venoit de toutes parts pour conſoler les parens, c'eſt à dire & de la ville, & de tous les lieux circonvoiſins: & comme la foule y eſtoit tres-grande, tant au logis, où ſe faiſoient les lamentations; qu'au convoy, lors qu'on portoit le corps à la ſepulture: & que dans l'une & dans l'autre rencontre la plûpart y eſtoient traitez en de magnifiques feſtins: la dépenſe en eſtoit venuë juſqu'à un tel excez, que pluſieurs s'y apauvriſſoient: & quelques-uns n'y pouvant fournir, s'éloignoient de la ville ſous divers pretextes, pour en éviter la honte.

Ces lamentations & cette multitude qui compoſoit le Convoy, eſtoient d'une ſi grande conſequence parmy eux, que ceux-là eſtoient eſtimez maudits qui en êtoient privés. (*a*) Nous l'aprenons non ſeulement de leur tradition: mais de pluſieurs endroits de l'Eſcriture. Par exemple au Chapitre vingt-

(a) *L. 1. Reg. c.* 31.

vingt-deuxiéme de Jeremie, ce Prophete parlant de l'Impie Roy Joachim, dit qu'on n'entendra point à ses Funerailles les *Væ*, c'est à dire les cris lamentables de ses Freres, & de ses Sœurs, non plus que ceux du peuple. Il est dit de mesme au second livre des Machabées, *(a)* chapitre cinquiéme. Que l'Impie Jason ne fut point pleuré à sa mort. Au contraire ceux-là estoient estimez heureux, qui recevoient ces derniers honneurs, comme il est raporté au troisiéme livre des Rois, chapitre troisiéme sur la mort de l'Illustre Sedecias. On n'entendoit par tout que *Væ*, & que lamentations, dit ce texte, tout le peuple pleuroit ce bon Prince, & ce nom retentissoit de tous costez, mêlé avec ces cris lugubres. De là vient qu'ils n'épargnoient aucune dépense pour faire pleurer leurs morts, & pour les faire accompagner d'une suite nombreuse à la sepulture.

Car

(a) *Mach.c.*17.

Car les Juifs n'ont jamais aprouvé ny les buchers, ny les autres manieres barbares, dont usoient quelques Nations à (*a*) la mort de leurs parens. Ils les ont toûjours enfermez ou dans des tombeaux, ou dans la terre : & ce devoir de la sepulture leur estoit si sacré, qu'ils n'en privoient pas mesme les estrangers, ny les supliciez. Nous avons plusieurs exemples des uns & des autres, qui ne nous permettent point d'en douter. Car outre les Cemetieres ordinaires, qu'ils apelloient Polyandres, & qui estoient generalement pour tous les pauvres, soit de la ville ou du dehors : nous lisons dans l'Evangile, que les trente pieces d'argent, que Judas avoit receües, furent employées à acheter un certain champ, qui ne servit dez-lors qu'à enterrer les Estrangers.

Quant aux suppliciez Moyse laissa une Loy au Chapitre vingt-uniéme du Deuteronome, par laquelle il estoit

(a) *Talm.p.4.l.3.*

deffendu de laiſſer ſur le gibet les corps de ceux qui avoient eſté executez juſqu'au lendemain, voulant que le meſme jour on les tiraſt de là, & qu'on leur donnaſt ſepulture. Cette Loy a eſté depuis ſi exactement obſervée, qu'ils auroient aprehendé la combuſtion entiere de tout leur pays, s'ils y euſſent manqué une ſeule fois. Joſephe dans ſon Livre des Antiquitez expliquant l'intention de Moyſe, étend la force de cette Loy juſqu'aux Ennemis, diſant que ce Divin Legiſlateur avoit condamné la voirie, & la putrefaction des corps comme un excez de cruauté : que c'eſtoit aſſez d'avoir donné la mort à ceux qui nous faiſoient du mal : qu'il ne faloit pas les punir plus ſeverement qu'ils ne meritoient, ny par conſequent les priver de la ſepulture, que la nature, & l'humanité inſpirent interieurement à châcun. Le meſme Hiſtorien ajoûte ſur le ſujet des ſupliciez, qu'on enterroit avec leurs corps, les inſtrumens

mens dont on s'estoit servy pour les faire mourir. Comme le gibet, s'ils avoient esté pendus. Les pierres, s'ils avoient esté lapidez. Ou le coûteau, si on leur avoit tranché la teste. Josué, qui succeda à Moyse dans le gouvernement du peuple, fut le premier qui observa cette Loy, n'ayant jamais fait executer personne, soit des Israëlites, soit des Ennemis, qu'il ne luy donnast sepulture le mesme jour.

Ils accordoient encore cette grace aux criminels, de les enterrer dans le tombeau de leurs peres. De là vient que le mal-heureux Achitofel demanda de n'estre point pendu en Jerusalem, choisissant pour le lieu de son execution celuy de sa Naissance, afin qu'il ne fust pas privé de la sepulture paternelle. Et David n'ayant pû refuser aux Gabaonites sept hommes de la parenté de Saül, pour avoir violé le traité conclu autrefois entre eux & Josué avec serment ; Ces pau-

vres mal-heureux ayant esté attachez sur autant de gibets, furent tirez de là par les soins du mesme Roy, & portez dans la Tribu de Benjamin, au tombeau de Cis Pere de la Famille.

Pour les autres qui estoient enterrez avec quelque sorte d'honneur, leur sepulture estoit ordinairement dans des cavernes creusées dans les rochers : à l'imitation d'Abraham qui en acheta une pareille des Hethéens dans la terre de Chanaan pour sa Femme Sara, pour luy, & pour sa posterité. Le Talmud regle la grandeur, & la maniere de ces sepulcres. Il veut que la caverne n'ait pas plus de six coudées en largeur, qu'il y ait dans le fonds pour le moins huit trous, afin d'y mettre separement châque corps que l'on y portera : & qu'on laisse au devant un petit vestibule, où l'on puisse reposer le corps, pour reciter sur luy les prieres acoûtumées, & pour luy dire les derniers adieux avant qu'on l'enferme.

Or quoy que ces ſepulteres fuſſent les plus ordinaires, meſme parmy les perſonnes de qualité, cela n'empéchoit pas qu'il ne fuſt (*a*) permis d'en faire de plus magnifiques. Nous en trouvons des Juifs, qui ne cedent point aux plus ſuperbes Mauſolées des autres Nations, comme celuy d'Helene Reyne des Adiabeniens, qui avoit quitté ſon pays pour embraſſer la Loy de Moyſe. Cette Princeſſe ſe le fit bâtir auprés de Jeruſalem, ainſi que nous l'aprennent Joſephe, & S. Jerôme, qui en avoient veu les reſtes. Et Pauſanias, qui en fait la deſcription, dit qu'il conſiſtoit en trois pyramides : mais travaillées avec tant d'artifice, qu'elles paſſoient pour autant de merveilles. Il parle encore d'une autre ſigularité, qui n'eſt pas moins merveilleuſe : & que l'on prendroit auſſurement pour une fable, ſi elle eſtoit raporté par quelque autre autheur moins digne de foy. Ce merveil-

(a) *Caſaub. exercit.* 16.

veilleux Tombeau, dit-il, qui eſtoit tout compoſé de marbre, avoit une porte faite de la meſme pierre. Or châque année à certain jour & heure cette porte s'ouvroit d'elle-meſme par le mouvement de je ne ſçay quelle machine, & ſe refermoit peu de temps aprés. Cependant ſi on eut voulu l'ouvrir en un autre temps, on l'auroit plûtôt briſée qu'ouverte.

Joſephe, & S. Jerôme nous parlent auſſi de celuy des Machabées, qu'ils diſent avoir eſté bâti par le Grand Preſtre Simon dans la Ville de Modin, lieu de la naiſſance de cette Illuſtre famille. Il eſtoit fait de marbre blanc, parfaitement bien poly, ayant tout autour de beaux Portiques, & au devant ſept grandes Pyramides, enclavées dans autant de colonnes toutes d'une piece. Cette Structure neanmoins, qui paroiſt d'abord ſi magnifique, n'eſtoit rien en comparaiſon de la ciſelure, qui repreſentoit tou-

Ioſeph. l. 5. de Bel.

toutes ſortes de Navires, quantité de trophées, & mille autres marques de leur grandeur avec un artifice merveilleux.

Il faut *(a)* mettre au troiſiéme rang celuy de Daniel qu'il ſe fiſt bâtir luy-meſme à Ecbatane dans la Medie, du temps qu'il eſtoit favory des Roys de Perſe. Il le fit faire en maniere de Tour: mais d'une Tour ſi belle, & travaillée avec tant d'art, qu'outre qu'on n'en a jamais peû depuis conſtruire de pareille, Joſephe que je viens de citer, & qui l'avoit veuë pluſieurs ſiecles aprés, dit qu'elle paroiſſoit toute neuve de ſon temps, & qu'il ſembloit que les ouvriers en vinſſent de ſortir. Il ajoûte, qu'un Prétre Juif eſtoit gagé pour y demeurer nuit & jour, afin que perſonne ne gâtaſt rien d'un ſi rare edifice: & que les Rois de cette Nation, ravis de ſa beauté, en firent depuis leur propre ſepulture.

(a) *Hegeſip.*

Mais il ne faut pas oublier celuy que Salomon fiſt bâtir dans Jeruſalem meſme pour luy, & pour ſon Pere David. Il ſuffit de ſçavoir quelle eſtoit la ſageſſe de ce Prince, & les belles choſes qu'il a faites de ſon temps, pour comprendre la magnificence de ſon Tombeau. Il n'épargna ny l'art, ny la richeſſe pour le rendre des plus merveilleux. Tout y eſtoit admirable, l'eſprit des hommes, & la nature ayant fourny tout ce qu'ils avoient de plus rare. Mais ce que je trouve de plus admirable, c'eſt l'endroit où il avoit fait mettre les deux cercueils, qui renfermoient les corps. Ce lieu n'a jamais pû eſtre trouvé, le dedans eſtant fait comme un eſpece de labirinthe. Herodes s'eſtant opiniâtré un jour d'en venir à bout, & ayant commandé à ſes gens de briſer certaines pierres, qui aparemment les couvroient, fut tellement épouvanté du feu qui en ſortit, & qui conſuma deux hommes ſur le champ, qu'outre un

un rigoureux Edit qu'il publia pour deffendre aux autres d'entreprendre à l'avenir une pareille recherche, il se fit faire son sepulcre fort petit tout auprés en signe de reparation.

Ie ne veux point parler icy des thresors que l'on trouvoit dans ces tombeaux. Il suffit de sçavoir, pour comprendre la grande quantité de toutes sortes de richesses que l'on y mettoit, que comme ils tenoient ces lieux sacrez, & inviolables, châcun y portoit ce qu'il avoit de plus precieux : & le croyoient là en plus grande seureté sans aucunes gardes, que dans leurs propres maisons, ou dans leurs coffres. Mais c'estoient principalement les grands Seigneurs qui en usoient ainsi, se trouvant embarassez cheux eux d'une telle garde à cause de leurs grands biens. Comme aussi les veûves & les orphelins, qui ne pouvoient avoir le soin des choses qu'ils possedoient.

Outre ces richesses qui estoient là

conſervées pour l'uſage des vivans, on y en mettoit auſſi pour honorer les morts. D'où vient que le Grand Prétre Hircanus ſe voyant aſſiegé dans Jeruſalem par Antiochus le pieux, tira du Tombeau de David trois mille talens, neuf cens ans aprés ſa mort : dont il donna une partie à ce Prince pour le faire retirer, & de l'autre il leva des ſoldats pour ſe mettre à l'avenir à couvert d'une pareille inſulte. Herodes tira depuis du meſme endroit un grand nombre de vaſes d'or, de bijoux, & d'autres ornemens precieux. D'où l'on peut inferer que ſon fils Salomon n'avoit rien épargné pour honorer la memoire de ſon Pere. Nous liſons auſſi au quatriéme livre des Roys, Chapitre quatorziéme, que les Chaldéens dans l'irruption qu'ils firent en Judée, n'ouvrirent tous les Tombeaux des Princes, que pour en emporter les threſors qui y eſtoient enfermez. Et Sozomene nous raconte, que celuy du Prophete Zacha-

charie ayant esté découvert de son temps, on trouva à ses pieds un jeune Prince du Sang Royal, qui avoit encore la Couronne d'or à sa teste, & une robe avec sa chaussure faite des étoffes les plus precieuses.

Il faut répondre icy à deux principales objections que l'on pourroit faire sur les Ceremonies Funebres des Juifs. La premiere, d'où vient que parmy eux on rendoit de si grands honneurs aux morts, puisque selon la Loy de Moyse on ne pouvoit pas seulement les toucher sans estre pollu: Jusques-là que ceux qui avoient soin de les ensevelir, ne pouvoient avoir communication avec personne, qu'auparavant ils ne se fussent tres-bien purifiez. Tous les Interpretes répondent là-dessus, que ce Legislateur ne vouloit pas montrer par là que les corps fussent abominables en eux-mémes: mais que portant les flétrissures du peché par la privation de la vie, il faloit que ceux qui les touchoient

ſe purifiaſſent, comme s'ils euſſent touché le peché meſme.

L'autre objection ſe peut faire ſur l'honneur de la combuſtion, dont il eſt parlé tant de fois dans l'Eſcriture: car il ſemble par là que les corps morts ne pouvoient recevoir les derniers honneurs, s'ils n'eſtoient brûlez. Ce qui eſtoit pourtant contraire à l'uſage de ce peuple, qui avoit les buchers en abomination. C'eſt pourquoy il faut répondre que cette combuſtion ne s'entend pas des corps: mais des parfums dont ils faiſoient une prodigieuſe dépenſe.



CHA-

CHAPITRE XVI.

Funerailles des Juifs modernes.

IE croirois faire le recit d'une Fable, en décrivant les devoirs Funebres des Juifs modernes, s'ils n'étoient authorisez par le Talmud, qui est leur livre le plus authentique aprés l'Escriture, & pratiquez par tous ceux de cette mal-heureuse secte qui vivent en nos jours. Mais je puis neanmoins assurer, que si je ne raconte pas une fable dans cette rencontre, puisque c'est une pratique constante, dont ils tombent eux-mesmes d'accord: J'en raporteray plusieurs, les plus grotesques qu'on puisse imaginer, sur lesquelles ces ceremonies si extravagantes sont fondées.

Nous avons besoin d'observer icy quelque sorte d'ordre, pour débroüiller un sujet de luy mesme assez embarassé, à cause d'un grand nombre de me-

menuës choſes, qu'ils eſtiment eſſentielles : c'eſt pourquoy nous parlerons d'abord de leur preparation à la mort, quand ils ſont malades. Aprés, de la mort meſme ſuivie de leurs funerailles. Et enfin de leur fole creance des ames & des corps aprés la mort.

Auſſi-toſt qu'un Juif eſt abandonné des Medecins, & qu'on le croit en danger de mourir, le Rhabin, qui a eſté apellé pour avoir ſoin de ſon ame, vient chez luy accompagné au moins de dix perſonnes, & luy demande d'abord en entrant, s'il croit la venuë du Meſſie. Quand le malade a répondu, qu'il la croit, il s'aſſoit auprés de luy à ſon chevet, & les aſſiſtans s'eſtant rangez tout à l'entour du lit, il luy commande de faire à haute voix ſa Confeſſion, dont voicy le Formulaire.

Je reconnois & confeſſe devant vous, Seigneur mon Dieu, Dieu de mes Peres, Dieu fort de tout l'eſprit qui

Buxdorf. Synagog. Iudaïc. c.35.

qui anime la chair , que ma vie & ma mort ſont entre vos mains. C'eſt pourquoy je vous prie de me redonner la ſanté, de vous ſouvenir de moy, & d'exaucer mes prieres, comme vous avez exaucé celles du Roy Ezechias , lorſqu'il eſtoit malade. Que ſi le temps de voſtre derniere viſite eſt arrivé à mon égard, & qu'il me faille mourir; recevez-moy de grace dans le Paradis, que vous avez preparé aux perſonnes juſtes ; montrez-moy le chemin pour aller tout droit à la vie eternelle , & raſſaſiez-moy de voſtre bien-heureuſe preſence. Beny ſoyez eternellement, ô Seigneur Dieu, qui écoutez les prieres de vos Serviteurs.

Cette Confeſſion eſt accompagnée d'une declaration publique de quelques-uns de ſes péchez : toutesfois elle n'eſt pas ſi generale, qu'il ne reſerve ce qu'il a fait de plus caché pour le dire au Rabin tout-bas , ſous pretexte de luy vouloir demander en ſecret ſon avis ſur la diſpoſition qu'il doit

doit faire de ſes biens dans ſon Teſtament.

Quand elle eſt finie, il fait auſſi une ſatisfaction publique de tous les ſcandales qu'il a donnez, ſoit par ſes débauches, ſoit par ſes violences, ſoit par ſes inimitiez, demandant pardon à tous ceux qu'il a offenſez, & proteſtant qu'il pardonne de meſme de bon cœur aux autres tout le tort qu'il peut en avoir reçeu. Pour ce qui eſt de Dieu; Il ne luy offre point d'autre ſatisfaction que ſa propre mort; croyant qu'elle expiera ſuffiſamment tous ſes pechez. Et à la verité il ne ſe trompe pas, quoy qu'il l'entende d'une autre maniere: car outre la mort temporelle qui eſt une peine generale, laquelle punit le peché de tous les hommes, il en ſouffrira une eternelle, qui le punira eternellement de ſon obſtination.

Quelques-uns ajoûtent à la ſatisfaction qu'ils viennent de faire eux-mêmes,

Id. ibid.

mes, des prieres publiques qu'ils demandent à la Synagogue, & envoyent de l'argent le plus qu'ils peuvent pour le diſtribuer aux pauvres. D'autres outre ces prieres ſe font encore changer leur nom pour marque d'une converſion entiere: de ſorte que quand on prie pour eux, on ne ſe ſert point du nom qu'ils portoient auparavant, mais de celuy qu'ils ont pris dans leur penitence. Par exemple la Sinagogue s'adreſſant à Dieu pour le malade, luy dit. Nous vous ſuplions Seigneur, d'avoir pitié d'un tel, il a changé le nom qu'il avoit lorſqu'il vous a offenſé, il s'appelle maintenant N. N. Ne le regardez donc plus comme l'objet de voſtre colere : car ſi vous aviez reſolu de châtier un tel, maintenant vous ne le devez plus, puiſqu'il eſt devenu un autre homme par ce nouveau nom qu'il a pris. Nous eſperons que vous le regarderez à l'avenir comme une nouvelle creature, & comme un petit en-

fant

fant qui ne fait que de naiſtre.

Enfin ſi le Malade eſt encore dans la maiſon de ſon Pere, il luy demande ſa Benediction : & s'il eſt luy-méme Pere de famille, il la donne à ſes Enfans & à ſes Domeſtiques, en les faiſant aprocher de ſon lit.

Dez ce moment on n'oſeroit le laiſſer tout ſeul, parce qu'ils croyent que l'Ange de la mort qui eſt dans ſa chambre, exerceroit ſur luy les dernieres violences, s'il ne s'y trouvoit quelqu'un pour l'empécher. On ne peut pas neanmoins ſi bien s'y opoſer, qu'il ne luy faſſe encore beaucoup de mal : car ce méchant Eſprit, diſent-ils, avec l'Eſpée qu'il a en ſa main, paroiſt ſi effroyable, que le Malade en eſt tout épouvanté. De cette épée qu'il tient toûjours nuë ſur luy, il pend trois goutes, toutes trois tres-funeſtes. La premiere qui tombe, luy donne la mort. La ſeconde luy fait changer de couleur, le rendant pâle & difforme:& la derniere le cor-

corrompt, le faiſant devenir puant & infect.

Tous ceux qui ſont preſens, quand il expire, témoignent la derniere douleur, en déchirant leurs habits, ou en criant de toute leur force comme des deſeſperez. Enſuite ils jettent par la feneſtre toute l'eau qui ſe trouve dans la maiſon, qu'ils croyent dez-lors empoiſonnée; parce qu'ils ne doutent point que ce mal-heureux Ange n'y ſoit allé tremper l'épée, dont il a tué le malade, pour la laver de ſon rang. Tous les Voiſins en font de meſme, ayant la meſme aprehenſion. De ſorte qu'il n'en faut pas d'avantage pour faire ſçavoir auſſi-toſt au reſte de la Ville, qu'il eſt mort quelqu'un dans le quartier: cette abondance d'eau répanduë ne faiſant guere moins de bruit que celuy de nos cloches.

Ils ont une autre opinion ſur cét Ange qui n'eſt pas moins plaiſante: ils

Elias Grammat.

ils diſent que quelques-uns des plus zelez Docteurs de leur Religion, ne pouvant ſouffrir que cét Eſprit cauſât de ſi grand maux au peuple, car ils croyent qu'il eſtoit encore bien plus méchant autrefois, qu'il ne l'eſt aujourd'huy, firent tant auprés de Dieu par l'invocation continuelle de ſon ſaint Nom, qu'il le mit entre leurs mains. Et que l'ayant lié tres-étroitement ils luy creverent l'œil gauche : d'où vient que ne voyant plus ſi clair, il ne ſçauroit plus faire tant de mal.

Pour enſevelir le corps ils vont querir de nouvelle eau, la plus nette qu'ils peuvent trouver, la font boüillir avec de la camomille, des roſes ſeches, & pareilles fleurs odoriferantes, & le lavent avec beaucoup de ſoin : pour montrer que la mort ne l'a pas ſeulement purifié de toutes ſes ſoüillures, mais qu'elle l'a rendu de tres-bonne odeur auprés de Dieu. Enſuite ils le reveſtent d'une Tunique blanche : ce qui montre l'innocence avec laquelle il

il ſe preſente au Tribunal du Souverain Juge. Luy oignent le viſage avec un jaune d'œuf meſlé & détrempé dans du vin : ce qui ſignifie qu'il ne goûtera pas ſeulement les douceurs de l'autre vie, qui ſont renfermées dans le ſein de Dieu , comme le jaune d'œuf l'eſt dans ſa coque, mais qu'il en ſera enyvré, ne pouvant s'en raſſaſier, & les beuvant continuellement à longs trais, juſqu'à s'en barboüiller par ſon regorgement. Aprés ils le luy voilent, pour montrer que depuis qu'il eſt paſſé en l'autre monde, il ne veut plus rien voir de cettuy-cy. Luy couvrent la teſte de ſon Talled, ou petit manteau de Ceremonie : eſperant que comme il luy a ſervy tous les jours de Feſte pour faire ſes prieres dans la Sinagogue, pendant qu'il vivoit icy-bas : qu'il luy ſervira encore dans le Ciel à la grande Feſte de l'Eternité, & qu'aprés l'avoir enrichi de tous les ornemens des Bien-heureux, il

Rab. Moſ. in Talm.

il le couronnera encore de gloire. Ils tirent de ce meſme manteau divers filets , avec leſquels ils luy lient le pouce de la main droite , le pliant & courbant en ſorte qu'il exprime le nom de Dieu en langue Hebraïque : ne doutant point qu'avec cette marque il ne ſoit à couvert de toutes les inſultes du demon, qui ne ſçauroit jamais l'entraîner dans l'Enfer , où ce ſaint Nom n'eſt point reconnu , tant qu'il tiendra ainſi ſa main : c'eſt pourquoy ils ſe ſervent ſeulement pour la lier, du fil qui eſt tiré de ce manteau ſacré : parce qu'ils ne croyent pas qu'il y en ait d'autre aſſez fort, pour pouvoir durer ſi long-temps. Enfin ils le mettent dans le cercueil avec deux draps fort blancs , l'un deſſous & l'autre deſſus, faiſant repoſer ſa teſte ſur une groſſe pierre ou ſur un ſac de terre. Pour montrer par cét oreiller ſi dur la fermeté du repos dont il joüira en l'autre vie, & par la blancheur de ces draps qui le couvrent, la lumiere

&

& la pureté de cette vie bien-heureuſe.

Au Convoy ils marchent en foule & ſans aucun ordre : parce qu'il n'y a perſonne dans la compagnie qui ne veüille porter le corps à ſon tour. Ce qu'ils font avec beaucoup de devotion, dans la veuë des grands avantages que Dieu luy prepare. Et quand ils ſont arrivez au Cemetiere, pendant qu'on clouë le cerceuil ſur le bord de la foſſe, les aſſiſtans font une eſpece de proceſſion, tournant ſept fois tout à l'entour. Pour montrer que comme Dieu crea le monde en ſix jours, & ſe repoſa le ſeptiéme de ſon travail : ainſi le pelerinage de cette vie ne dure que fort peu de temps, & qu'on ſe repoſe dans l'Eternité qui eſt figurée par le ſeptiéme, de toutes les fatigues qu'on y a ſouffertes.

Ils obſervent encore ce nombre de ſept à l'égard du mort en trois autres choſes. Premierement dans le luminaire,

Buxford.Synag.Iudaïc.c.35.

naire, mettant un cierge allumé auprés de ſon tombeau ou bien dans la chambre où il eſt mort, qu'on y laiſſe brûler l'eſpace de ſix jours entiers, & qu'on n'éteint que le ſeptiéme. En ſecond lieu dans leur grand deüil qui ne dure que ſept jours. Et en troiſiéme lieu dans l'inquietude qu'ils témoignent à la premiere entrée qu'ils font dans leur maiſon au retour des Funerailles, changeant ſept fois de place, & toûjours en ſurſaut, comme s'ils ne s'eſtoient pas bien trouvez dans les ſix premieres qu'ils ont priſes. Cette inquietude & ce changement de places qui tient beaucoup de la momerie, ou d'un jeu d'Enfant, pour ne pas dire de la folie; repreſente, diſent-ils, l'inconſtance des choſes humaines, que le deffunt peut avoir reconnu lorſqu'il eſt entré dans ce monde par ſa naiſſance. Leur deüil repreſente qu'il ne doit y avoir fait que gemir & s'affliger tant qu'il y a eſté.

Elias Grammat. in Thesbit.

Et le cierge allumé repreſente ſa vie temporelle, qui s'eſt éteinte par l'arrivée de ſon Eternité. Car comme j'ay déja remarqué, les ſix jours repreſentent la durée du temps, qui n'eſt qu'une repetition, ou continuation de la premiere ſemaine du monde. Et le ſeptiéme repreſente le jour du Sabath qui eſt l'image du repos, & du bonheur de l'Eternité.

Mais revenons d'une digreſſion ſi curieuſe à la ſepulture. Quand le cercueil eſt cloüé, ils le décendent dans la foſſe, & châcun y jette une poignée de terre juſqu'à ce qu'elle ſoit entierement comblée, & qu'il ne reſte rien de toute celle qu'ils avoient tiré pour faire le creus: d'où vient qu'ils la batent, & la foulent le plus qu'ils peuvent, afin que tout y demeure: parce qu'ils s'imaginent que s'il en reſtoit ſeulement une poignée, ce ſeroit une marque que la terre ne voudroit point de ce corps, non plus que des méchans & des réprouvez, comme Coré, Dathan

& Abiron, qu'elle engloutit dans ses entrailles, & les laissa tomber dans les Enfers, ne le pouvant souffrir.

Pendant que l'enterrement se fait, le Rabin (*a*) qui a recité diverses prieres, en les marmotant tout-bas avec des grimaces, & des contorsions tout-à-fait ridicules, dit enfin à haute voix avec toute la compagnie. Nous tenons pour certain, que les fondemens du monde sont posez sur trois choses. Sur la Loy de Moyse, sur le culte de Dieu, & sur la pieté à l'endroit des morts. Beny soit celuy qui recompense ceux, qui s'aquitent de ce devoir. Aprés quoy ayant tous tourné le dos à la sepulture, ils arrachent par trois fois de l'herbe, & la jettent derriere eux par dessus la teste. En recitant ces paroles du Pseaume: les habitans des villes fleuriront comme l'herbe de la terre. C'est à dire que les morts en passant de cette vie à celle de l'Eternité, ressusciteront à

(a) *Buxdorf. ibid.*

la gloire, comme l'herbe renaiſt, & refleurit, quand elle eſt tranſplantée.

Il faut encore remarquer qu'auſſitoſt qu'on a tiré le corps du deffunt hors du logis, il y a quelques perſonnes qui ſe tiennent prêtes, pour défaire ſon lit dans le meſme moment, qui plient viſte le matelas en deux, roulent les couvertures, les laiſſant en confuſion ſur la paillaſſe, & courent à la feneſtre d'où elles jettent un pot de terre aprés le cercueil. Pour montrer que tout eſt caſſé & renverſé pour luy, & qu'il n'a plus rien à pretendre de tous les biens qu'il poſſedoit.

Quand les parens ſont de retour des Funerailles ils commencent leur grand deüil en entrant, qui dure ſept jours. (*a*) Ils ſe lavent les mains, déchauſſent leurs ſouliers, & s'aſſoient à terre, ſe tenant toûjours en cette poſture, & ne faiſant que gemir & pleurer, ſans travailler à quoy que ce

(a) *Buxdorf. ibid.*

ſoit tout le temps du deüil. Ils ne preparent pas meſme les viandes dont ils ont beſoin pour ſe nourir : ce ſont leurs amis, qui prennent ce ſoin, & qui les leur aportent toutes aprêtées de chez eux. Au premier jour ils ne leur ſervent que des œufs durs, du pain & de l'eau, pour marquer qu'ils connoiſſent que leur affliction eſt tres-dure, & qu'ils y compatiſſent. Mais les ſuivans ils leur font faire bonne chere, mangent avec eux & les conſolent. Les meſmes amis les viennent prendre le jour du Sabath, & les accompagnent à la Synagogue. D'où ils les ramenent en ſuite en leur maiſon, lorſque l'Office Divin eſt achevé.

Le ſecond deüil qu'ils appellent moyen dure trente jours, pendant leſquels ils n'oſeroient ſe laver, ſe parfumer, ſe raſer, ny meſme couper leurs ongles. Ils ne mengent point auſſi en famille : mais les hommes invitent quelques-uns de leurs amis, & mangent avec eux à part. Comme auſſi

les

les femmes ſeparement des hommes, avec quelques voiſines qui viennent leur tenir compagnie, & travailler avec elles : ſans qu'il ſoit permis au Mary de frequenter ſon épouſe, ny à l'épouſe ſon Mary.

Le dernier regarde ſeulement les Enfans. Ils ne s'habillent pas de noir comme parmy nous : mais ils ſont obligez de ſe ſervir tout le long de l'année des meſmes habits qu'ils avoient lorſque leur Pere eſt mort, ſans qu'il leur ſoit permis d'en changer, quelques déchirez qu'ils ſoient. Ils jeûnent auſſi toutes les années à pareil jour. Et recitent tous les jours pendant onze mois la priere Kaddiſch, pour la delivrance de ſon ame du feu du Purgatoire : car ils croyent qu'il n'y a que les impies qui y brûlent pendant une année entiere : mais que les gens de bien n'y ſont tout au plus qu'onze mois, pourvû que leurs enfans recitent pour eux tous les jours cette priere. Et ils ne la recitent point

d'avantage : parce que châcun juge bien de la vertu de ſon Pere, n'y ayant point d'Enfant qui s'imagine que ſon Pere ait eſté un impie.

Cette priere eſt fondée ſur une fable du Rabin Akibba, qui dit que ſe promenant un jour dans un lieu écarté, il rencontra un homme tellement chargé de bois, qu'aucune beſte de ſomme n'en auroit pû porter autant : & que luy ayant demandé s'il eſtoit homme vivant, ou ſpectre, il luy répondit qu'il eſtoit mort, & qu'il eſtoit obligé tous les jours de venir couper une pareille charge de bois, dont il eſtoit brûlé dans le Purgatoire. Qu'il luy demanda encore d'où il eſtoit, & le nom de ſa famille? Qu'enſuite il vint aprendre à ſes Enfans cette priere, les aſſûrant que leur Pere ſeroit bien-toſt delivré de ſes peines, s'ils la recitoient tous les jours. Et qu'ils n'eurent pas plûtoſt commencé, que le mort luy aparut la nuit pour le remercier, & pour luy
dire

dire qu'il eſtoit déja entré dans le jardin du Paradis terreſtre. Cette bonne nouvelle ayant depuis eſté eſcrite à toutes les Sinagogues du monde avec un formulaire de cette priere, il n'y en a point qui ne l'obſerve preſentement. Quand le défunt n'a point d'enfant, toute la Sinagogue en corps y ſuplée, recitant pour luy cette priere. Et quand il en a, il meurt avec beaucoup de joye, parce qu'ils la croyent plus efficace en la bouche de leurs enfans, qu'en celle des autres.

Ce qui les rend ſuperſtitieux, & ſi exacts à obſerver tant de menuës obſervations, c'eſt que les Rabins leur font croire, *(a)* que l'ame ne pouvant pas entrer en Paradis, auſſi-tôt qu'elle eſt ſeparée du corps, elle vient tantoſt à la maiſon, tantoſt au Cemetiere, & tantoſt à la Sinagogue, pour voir ſi on ne luy rend pas dans tous ces lieux ce qui luy eſt deu : ne doutant point qu'elle n'en tiraſt vengean-

(a) *Rab. Akib. in Talm.*

ce, si l'on y manquoit, parce qu'ils les estiment si essentielles au repos de l'ame du deffunt, qu'ils sont persuadez que si on en omettoit une seule, elle ne sçauroit estre portée par les Anges jusqu'au lit de Dieu pour s'y reposer eternellement : mais qu'estant obligée d'errer ça & là, elle seroit rencontrée par des troupes de demons, qui luy feroient souffrir mille peines.

Ils disent aussi que cette ame, lorsqu'elle est sur le point d'entrer en Paradis, ou qu'elle est condamnée à l'Enfer, se voyant obligée de quiter entieremet son corps, elle y revient pour la derniere fois, & le fait lever sur ses pieds. Qu'alors l'Ange de la mort avec une chaîne qu'il tient entre ses mains, dont la moitié est de fer, & la moitié de feu, luy en donne trois coups. Qu'au premier il disjoint tous ses os, & les fait tomber confusement à terre. Au second il les brise & les éparpille. Et au dernier il les reduit presque tous en poudre.

Qu'en-

Qu'enſuite les bons Anges viennent, & ayant ramaſſé tous ces reſtes, les enterrent de nouveau dans le ſepulcre.

Ils croyent enfin que ceux qui ne ſeront pas enterrez dans quelque lieu de la terre promiſe, ne pourront point reſſuſciter: mais que toute la grace que Dieu pourra leur faire, ce ſera de leur ouvrir quelques petites fentes, au travers deſquelles, ils auront bien de la peine de voir le ſejour des Bienheureux, à moins qu'ils ne s'en ſoient rendus dignes par de grands merites, par beaucoup d'aumônes, & par l'exercice continuel des autres œuvres de miſericorde. A l'égard de ceux-là ils diſent que Dieu qui eſt tres-juſte, & qui ne laiſſe jamais le merite ſans eſtre recompenſé, leur ouvrira de profondes cavernes dans la terre, au travers deſquelles leurs corps en roulant toûjours, viendront à ſortir par le Mont des Olives qui ſe fendra en deux pour leur laiſſer un paſſage libre, & que auſſi-toſt qu'ils ſeront ainſi arrivez à

cette bien-heureuse Terre, ils ressusciteront comme les autres qui y ont esté inhumez: car ils s'imaginent qu'il ne faut que la toucher pour joüir de cét avantage. C'est pourquoy ils ne recommandent rien tant à leurs parens, quand ils meurent dehors, que de transporter le plûtost qu'ils pourront leurs ossemens en Chanaan.

Ils ont diverses autres opinions sur la resurrection, qui ne sont pas moins absurdes que leurs Ceremonies. Ils tiennent pour un article de leur foy, qu'il y a quatre choses, qui n'ont esté accordées de Dieu qu'aux seuls Israëlites. Sçavoir la Prophetie, la Loy, la Terre promise, & la Resurrection: tous les autres peuples tant Gentils que Chrestiens estant privez de ces avantages. Ils ajoûtent qu'il s'en fera trois classes au dernier Jugement. La premiere de ceux qui sont tout-à-fait bons; La seconde de ceux qui sont tout-à-fait méchans: & la troisiesme de ceux qui sont autant méchans que bons.

bons. Que les bons ſeront là enrôlez au nombre des Bien-heureux. Que les méchans ſeront reduits au neant; & que ceux qui ſont autant bons que méchans, aprés avoir demeuré un an entier dans le feu, où leur corps ſera conſumé, & leur ame brûlée, ſeront enfin reçeus dans le Ciel.

Ie trouve pourtant que l'opinion de ceux qui eſtiment que les méchans ſeront reduits au neant, n'eſt pas generale, puiſqu'il y en a d'autres qui tiennent l'eternité des peines, ne donnant point d'autre repas à celles des damnez que les Samedis, auſquels diſent-ils, ces mal-heureuſes ames ont permiſſion de ſortir du milieu de ces flâmes, pour ſe rafraîchir: & de là vient qu'ils ont ſoin de tenir de l'eau à pareil jour dans tous les vaiſſeaux de leurs maiſons, afin que quand les damnez viendront pour prendre ce ſoulagement, ils n'ayent pas peine d'en trouver.

Mais il ne faut pas oublier icy la vertu qu'ils attribuent au ſeul mot, *Amen*, ou, Ainſi ſoit-il. (*a*) Ils en font plus d'eſtat que de toutes leurs prieres enſemble: car quelques longues qu'elles ſoient, ils s'imaginent qu'elles n'ont aucune efficace, ſi elles ne ſont toûjours terminées par un *Amen* prononcé avec beaucoup de devotion & de ferveur. Auſſi tous ceux qui frequentent leurs Sinagogues, peuvent remarquer, qu'aprés avoir recité des Pſeaumes tous entiers avec tant de precipitation, & une ſi grande volubilité de langue qui les met preſque hors d'haleine, ils s'arreſtent & ſe receuillent tout à coup à la fin de châcun, pour dire, *Amen*, le plus poſément qu'il leur eſt poſſible: ou bien aprés une petite poſe ils le crient de toute leur force. Ce qu'ils jugent eſtre tres-bon dans toutes les deux manieres. Quand ils le diſent poſement, à cauſe de la grande devotion qui

(a) *Elias Grammat. ibid.*

qui l'accompagne : & quand ils le crient de toute leur force , à cause de la ferveur des loüanges de Dieu qui les emporte , & qui les fait entendre de celuy qui les doit recompenser.

Ils ne doutent point, qu'ayant ainsi prononcé cét *Amen* icy bas , ils ne meritent par là de le dire eternellement dans le Ciel. Ils se fondent sur deux Pseaumes de David. Dans l'un desquels aprés avoir fait un long denombrement de toutes les grandeurs de Dieu. Il les termine par une benediction eternelle qu'il luy souhaite , & par un *Amen* redoublé. Beny soit le Seigneur eternellement , *Amen* , *Amen*. Ainsi soit-il , Ainsi soit-il. Le premier *Amen* , disent-ils , est *l'Amen* de devotion , qui doit terminer toutes nos prieres pour les rendre meritoires. Et le second est *l'Amen* de recompense , qui nous fera rendre graces à Dieu de tous les biens qui nous seront departis. Dans l'autre Pseaume le mesme Prophete , aprés avoir parlé

de

de toutes les loüanges qui ſont deües à Dieu, il le termine en exhortant le peuple de benir eternellement le ſaint Nom de la Divine Majeſté, & veut que châcun diſe en particulier là-deſſus. Ainſi ſoit-il, ainſi ſoit-il. *(a)*

Ils aſſurent que la pieuſe prononciation de ce mot eſt une marque des plus certaines de la predeſtination, qu'elle diſtingue les bons Iſraëlites d'avec les méchans, & qu'il eſt impoſſible que tous ceux qui le prononceront devotement dans leurs prieres, ne reſſuſcitent avec les Bien-heureux. Ils paſſent encore plus avant, ils ſoûtiennent qu'un pecheur quel qu'il ſoit, ne laiſſera pas de meriter une reſurrection glorieuſe, pourveu qu'il faſſe pareſtre ſa devotion ſur ce mot: & pour le faire comprendre le Rabin Juda ſe ſert d'une comparaiſon qui n'eſt pas moins groſſiere que cette imagination ſi mal fondée. *(b)*

Il

(a) *Buxdorf. ibid. c. 26.* (b) *Rab. Iud. in Talm.*

Il en eſt de meſme, dit-il, d'un grand pecheur, que d'une fille qui s'eſt laiſſée corrompre dans la maiſon de ſon pere,& qui eſt devenuë groſſe. Sa mere tranſportée d'indignation, ne pouvant ſouffrir ce des-honneur dans ſa famille, la chaſſe, d'abord qu'elle ſçait ſon deſordre, & la met hors du logis. Neanmoins lorſque le temps de ſes couches eſt arrivé, & qu'elle s'entend mille fois apeler à ſon ſecours par cette pauvre fille au milieu de ſes douleurs; Ce nom de mere tant de fois repeté, & d'une voix ſi pitoyable, l'atendrit. Ce ſeul nom luy fait oublier ſa faute, elle la fait ramener ſur l'heure meſme dans ſon logis, & prend tout le ſoin qui eſt neceſſaire pour la ſoulager. Or il en eſt ainſi d'un grand pecheur. Bien que Dieu l'ait exclus du Paradis à cauſe de ſon crime, il eſt pourtant touché de ſes prieres, lorſqu'elles ſont terminées avec un *Amen* bien devot. A cette ſeule parole, il ne ſe ſouvient

plus

plus de ſes pechez, & luy rouvre les portes du Ciel, qu'il luy avoit fermées dans ſa colere.

Cela eſt ſi vray, continuë-t'il, que nous en avons une experience depuis pluſieurs ſiecles, qu'on ne ſçauroit revoquer en doute. Car bien que nous ayons ſouvent eſté chaſſez de la terre de Chanaan, lorſqu'on nous a menez en eſclavage à Ninive, à Babylone, & aujourd'huy encore par tout le monde : & qu'on ne puiſſe reſuſciter qu'en ce bien-heureux pays; Il eſt certain que les corps des vrais Iſraëlites aprés avoir eſté quelques-temps enterrez ailleurs, roulent par de profondes cavernes que Dieu leur ouvre ſous terre, juſqu'à ce qu'ils ſoient arrivez ſous le Mont des Olives, d'où ils entrent en Paradis par l'eſprit de Dieu, qui les y vivifie.

J'ay crû que cette repetition ne ſeroit pas ennuyeuſe, puiſqu'elle vient d'ùn des plus fameux Docteurs de leur ſecte, qu'ils eſtiment comme l'ora-

racle du Talmud : & qu'elle confirme cette opinion si extravagante qu'ils ont sur la resurrection de ceux qui meurent hors de Chanaan.

Nous pouvons finir ce Chapitre par les avantages fabuleux qu'ils attendent de leur Messie, & qui ne sont reservez qu'à ceux qui ressusciteront. C'est à proprement parler la description de leur Paradis, qui ne se trouve que dans leur sote imagination. (a) Ils disent que comme ce Prince sera revestu de la force toute-puissante de Dieu, aucun Tyran ne pourra luy resister, qu'il remportera une entiere victoire de tous ceux qui commanderont alors dans le monde, & qu'il tirera d'entre leurs mains tous les Israëlites qui gemissent sous leur cruelle domination. Qu'aprés les avoir tous assemblez, il les menera avec luy en triomphe à la terre de Chanaan. Laquelle leur fournira d'abord les habits les plus precieux, qui se feront d'eux-mes-

(a) *Rab. Jos. in Talm.*

mesmes, & qui s'ajusteront à toute sorte de grandeur & de taille. Qu'ils y trouveront aussi de toutes les viandes qu'on peut souhaiter, que le pays produira toutes cuites & bien aprêtées. Qu'ils y joüiront d'un air trespur & temperé, qui les conservera toûjours dans une santé robuste, qui les empêchera de devenir jamais malades, & qui prolongera leur vie audelà de celle qui a esté accordée aux Patriarches qui vivoient avant le deluge.

Mais tout cela n'est rien en comparaison du festin que leur fera le Messie, où entre autres viandes miraculeuses seront servis ce prodigieux Taureau, ce Poisson & cét Oyseau. Dont le premier s'engraisse depuis la creation du monde, ayant besoin tous les jours pour son pâturage de toute l'herbe qui croist sur mille montagnes. Le second occupe une mer toute entiere. Et le dernier en étendant seulement ses ailes obscurcit le Soleil. Cét

Oy-

Oyſeau, diſent-ils, ayant laiſſé tomber un jour un de ſes œufs de ſon nid, il abatit par ſa chûte trois cents gros Cedres, & s'eſtant enſuite crevé, ſoixante vilages en furent inondez.

Ils ajoûtent qu'auparavant que de les faire manger, le Meſſie en donnera du plaiſir à ſon peuple en les faiſant battre, ce qui ne poura eſtre que fort agreable & bien nouveau. Car outre la monſtrueuſe groſſeur de ces animaux qui ſe choqueront, on n'a jamais veu dans aucun amphiteatre un pareil combat, que celuy d'un animal terreſtre, d'un poiſſon, & d'un Oyſeau. Mais auſſi faut-il qu'un Meſſie ſi extravagant faſſe de grandes extravagances : que toutes ſes actions ſoient conformes à ſa qualité : en un mot que tout ce qu'il fait, ſoit extraordinaire & ridicule auſſi-bien que luy.

Ils nous parlent encore auſſi ſerieuſement que s'ils prononçoient des oracles:

Id. ib. & Rab. Bab.

cles : en effet ce ſont autant d'articles de foy pour eux : ils nous parlent, dis-je, d'un Corbeau & d'un Lion qu'il tiendra dans ſon Palais pour marque de ſa grandeur, qui ſont aſſûrement des plus curieux & des plus rares. Car pour bien comprendre la qualité du Corbeau ; Il faut ſçavoir qu'une grenoüille groſſe comme un village de ſoixante maiſons ayant eſté devorée par un Serpent, cét Oyſeau mengea l'un & l'autre, & n'en fit qu'un morceau, comme un renard ne feroit qu'un morceau d'une petite poire, dit le Rabin Babha qui nous aſſure l'avoir veu.

Je raporteray un autre témoin oculaire, ou plûtoſt imaginaire à l'égard du Lion, c'eſt le Rabin Joſué. Il dit qu'un Empereur Romain en ayant oüy parler, & prenant tout cela pour une fable, luy commanda ſur peine de la vie de le luy montrer : que ne pouvant point deſobeïr à des ordres ſi preſſans, il ſe mit en priere, & que Dieu

Dieu luy ayant accordé la permiſſion de montrer cette beſte, il l'alla chercher dans le bois d'Ela où elle ſe tenoit; mais que quand elle fut à mille quatre cens pas de Rome, elle ſe mit à rugir ſi furieuſement, que toutes les Femmes qui ſe trouverent enceintes dans cette ville, avorterent, & ſes murs en furent renverſez. Qu'ayant voulu encore en aprocher de mille pas, elle rugit une ſeconde fois, dont tous les Citoyens en perdirent les dens, & l'Empereur luy-meſme ayant eſté jetté à bas de ſon thrône, fut obligé de le prier qu'il l'a ramenât au plûtôt dans ſon bois.

Voilà les grandes veritez ſur leſquelles toute la doctrine du Talmud eſt fondée. Il y en a mille autres, qui ne ſont pas moins ridicules : mais comme elles ne ſont point de noſtre ſujet, nous en laiſſerons faire le recit à ceux qui parlent plus au long des Ceremonies des Juifs. J'aurois crû en liſant leurs Hiſtoires, & leurs Coûtu-

tumes, où l'on ne trouve par tout que ſottes imaginations, qui ſemblent n'avoir eſté inventées que pour faire rire: j'aurois crû, dis-je, qu'ils auroient eſté plus ſages & plus ſerieux ſur les choſes qui regardent le ſalut & noſtre derniere fin. Toutefois il ſemble que ce ſujet lugubre qui a donné aux Philoſophes une eſpece de ſainteté, en les faiſant vivre ſelon toutes les regles de la Morale, n'a ſervy qu'à rendre les Juifs plus fous: car ils n'ont jamais eſté ſi extravagants que dans cette rencontre. Ils en cheriſſent icy ſur toutes les Fables qu'ils nous debitent ailleurs. Et ſoit que nous conſiderions leur preparation à la mort, ſoit que nous conſiderions la mort meſme, & ſes ſuites affreuſes qui ont fait trembler les hommes les plus vertueux, nous n'y pourrons remarquer que bouffonnerie, extravagance, folie, ſottes imaginations, vrais contes de vielles Femmes, & ſujets plus propres à faire rire qu'à faire pleurer.

CHA-

CHAPITRE XVII.

Funerailles des Schismatiques.

NOus pouvons distinguer tous les Schismatiques en trois Nations differentes, qui en font les trois principales sectes. Les Grecs tant naturels, que les Estrangers qui suivent leur Rite, les Ethiopiens, & les Moscovites. Or comme ils ont tous des Coûtumes particulieres sur le sujet des morts, nous en parlerons aussi separement.

Les premiers ensevelissent diversement les Moynes, les Prestres, les Hommes, les Femmes, & les Enfans. Ils dépoüillent les Moynes de leur froq, & laissent le corps à nud, (*a*) ne le couvrant simplement que de la haire. Pour montrer par sa nudité, qu'ils ont vescu dans un dépoüillement entier des choses de ce monde: Et par la hai-

(a) *Euchotog.c.*118.

haire, que toute leur vie n'a esté qu'austerité, & que Penitence. Ils revétent les Prestres des ornemens Sacerdotaux, pour montrer la sublimité de leur estat, & la dignité de leur caractere. Les Seculiers sont couverts dans cette rencontre de leurs plus precieux habits, & s'ils ont esté Magistrats, de leurs habits de ceremonie, ne jugeant pas, qu'ils puissent trop bien s'habiller, pour aller comparêtre devant Dieu. Les Femmes sont affublées d'un long voile, qui les couvre depuis la teste jusqu'aux pieds ; Pour montrer du moins dans leur mort le soin qu'elles ont deu avoir, de se cacher aux yeux de tout autre qu'à ceux de leur Mary. Enfin les Enfans sont revestus comme des Anges, parce qu'on croit qu'ils vont prendre place parmy ces bienheureux Esprits.

On leur fait ordinairement trois services. Le troisiéme. Le neufiéme, & le quarantiéme jour : châcun de ces services fondé sur deux raisons.

Le

Le troisiéme jour, parce que le corps commence à se changer,(*a*) perdant les traits de son visage : ou parce que Nostre Seigneur ressuscita le troisiéme jour. Le neufiéme, parce que tout le corps tombe en pourriture, excepté le cœur : ou parce que Nôtre Seigneur huit jours aprés estre ressuscité, recommença ses aparitions. Le quarantiéme, parce que le cœur mesme se corrompt en ce temps-là ; ne restant plus rien de sain, ny d'entier dans le cadavre : ou parce qu'à pareil jour Nôtre Seigneur monta au Ciel.

Ces services consistent en chants, en prieres, en insufflations ceremonieuses, en liberalitez, & en aumônes. Pendant que les Prestres chantent, faisant presque à tous momens des signes de Croix, le Diacre recite des prieres, & fait de temps en temps des insufflations sur les offrandes, demandant à Dieu que l'ame du dé-

(a) *Crus. in not. ad Turcograc.*

funt repoſe en paix. Ces offrandes, qui ſont de toutes ſortes de legumes, & de tres-bon vin, ſont enſuite aportées au pied de l'Autel, & là elles ſont diſtribuées aux aſſiſtans, pour marque de l'union que le deffunt avoit avec eux, pendant qu'il vivoit, & de celle qu'il leur demande aprés ſa mort par leurs ſuffrages. Enfin la Ceremonie ſe termine par une aumône generale, où l'on fait la charité à tous ceux qui ſe preſentent.

Les Ethiopiens portent leurs morts à la ſepulture, recitant ſimplement diverſes prieres ſans aucun chant : (*a*) & quand on les a mis ſur le bord de la foſſe, on recite encore ſur eux l'Evangile de S. Jean. Le lendemain on fait des aumônes pour le repos de ſon ame, & ces aumônes ſont continuées pendant huit jours avec de magnifiques feſtins pour les parens, & amis.

Dans ces feſtins on ne peut parler d'au-

(a) *Ext.tom.2.rer.Hiſp.*

d'autre chose que du deffunt. Comme de ses bonnes actions, si sa (*a*) vie a esté exemplaire. De sa penitence, s'il avoit mal vêcu, & qu'il se fust converti. De la misericorde de Dieu sur luy, s'il est mort dans le peché, croyant pieusement qu'au dernier soûpir il aura fait quelque acte de contrition: & que comme le bon Larron il se sera sauvé à la fin de sa vie. Ils mêlent encore souvent dans les pratiques qui regardent la religion, ou les bonnes mœurs qui le rendoient aimable, ou les grands talens qui le faisoient considerer, ou les biens de fortune qu'il avoit aquis par son merite, ou la part qu'il avoit eu dans les affaires d'Estat, ou les illustres victoires qu'il avoit remportées à la guerre. Et conjecturent de toutes ces choses le bon-heur dont il doit joüir dans le Ciel. C'est pourquoy ils se réjoüissent de ce qu'il est passé, ou des miseres de cette vie à la felicité eternelle: ou du bon-

(a) *Schweig. In Hodæpor. l. 2.*

heur d'icy-bas à un bon-heur plus-grand. Et ils ſont ſi ſcrupuleux là-deſſus, que ſi quelqu'un parloit de quelque autre matiere, il ſeroit ſur l'heure chaſſé de l'aſſemblée.

Chez les Moſcovites on fait tous les Enterremens en plein jour, n'étant point permis de porter les Trépaſſez à la Sepulture, dez-lors que le Soleil eſt couché. Leur raiſon, c'eſt qu'il n'eſt pas raiſonnable de porter dans les tenebres celuy qui vient d'entrer dans une lumiere eternelle. Il y a une eſpece de debat entre eux, toutes les fois que quelqu'un vient à mourir, à qui l'enſevelira : parce qu'ils eſtiment ce devoir, non ſeulement une œuvre de miſericorde, mais une action d'un tres-grand merite. C'eſt pourquoy celuy-là s'eſtime tres-heureux, qui eſt choiſi des parens pour faire cette fonction.

Ils ne beniſſent point leurs Cemetieres : parce qu'ils diſent que c'eſt aux

Anonym. l. de Ruſſ. relig.

aux corps oints, & sanctifiez par le Saint Esprit à consacrer la terre : & non pas à la terre à consacrer les corps. Ces Cemetieres sont dans les bois, ou au milieu des champs, faisant sur châque Sepulture un grand monceau de pierres, & mettant au dessus une petite Croix. Ils y portent le corps avec une compagnie pareille à la nostre, c'est à dire du Clergé, de la parenté, & des amis : dont les uns chantent, & les autres gemissent aussi bien que chez nous. Mais ils ont cela de particulier que tout le long du chemin ils font des encensemens, & la plûpart portent en leurs mains des cassolettes, croyant par là mettre en fuite les demons. Ils celebrent aussi plusieurs Messes pour le repos des Trespassez, quoy qu'ils ne croyent point de Purgatoire : & ils esperent par le moyen de ces Messes, & de leurs prieres, que Dieu donnera une meilleure place au deffunt, que celle qu'il a meritée. Quand tout est ache-

vé, ils mangent dans l'Eglise mesme des gâteaux avec du ris : & aprés un repas si simple, & si modique ils s'entresouhaittent avec de grands élans le rassasiement eternel dans le sein de Dieu.

CHAPITRE XVIII.

Funerailles des Heretiques.

C'Est une chose étonnante, que les Heresiarques ayant si fort recommandé à leurs Sectateurs le devoir de la sepulture, ayent au mesme temps fait exercer des cruautez si horribles sur les tombeaux des Catholiques. Jusqu'à renverser les Mausolées des Grands, abatre les Autels des Saints, & déterrer les ossemens du commun du peuple. On ne peut rien lire de plus pieux que ce qu'écrit l'impie Calvin sur le sujet des morts. Il dit dans le livre de ses Institutions, que

que les enterremens n'ont pas esté seulement recommandez par Nostre Seigneur dans l'Evangile, & ordonnez par la Loy écrite : mais qu'ils ont esté apris par un instinct de la nature à toutes les Nations de la terre, comme un avertissement general de la resurrection future. Il tire ensuite & de cét instinct, & de ce consentement universel de tous les peuples à rendre de certains devoirs à ceux qui meurent, des preuves tres-fortes pour l'immortalité de l'ame. Luther qui l'avoit precedé, a esté encore plus Religieux que luy sur ce point, puisqu'outre les Enterremens, il a observé la plûpart de nos Ceremonies. Brence le Chef de Ubiquetaires, veut que l'on choisisse un lieu particulier pour les Cemetieres, & que l'on n'enterre pas les hommes indifferemment en tous lieux comme les Chevaux. C'est encore le sentiment des Zuingliens, & de Pierre Martir. De sorte que les mesmes qui ont si

bien parlé de la Religion des Tombeaux, ne peuvent les avoir violez, ſans une impieté d'autant plus horrible, qu'ils la connoiſſoient telle en l'exerçant.

Car de dire qu'ils en uſoient ainſi à cauſe des Ceremonies que les Catholiques avoient obſervées dans leurs Enterremens, c'eſt une tres-méchante raiſon: puiſqu'outre que ces ceremonies ne ſignifioient rien que de ſaint, & quelles avoient eſté obſervées dans tous les ſiecles: quand meſme elles auroient eſté ſuperſtitieuſes, & mauvaiſes ſelon leur opinion, elles ne ſe renfermoient pas dans les ſepultures avec les corps, elles ceſſoient avec l'acte de l'enterrement. De ſorte que ne pouvant point déterrer les Ceremonies, qui ſont des choſes qui s'évanoüiſſent, ils ne pouvoient ſe diſpenſer ſelon leur creance même de reſpecter des corps, qui portant ſur eux le caractere ineffaçable du Bapteſme, portoient au meſme temps les mar-

ques

ques les plus aſſurées d'une reſurrection glorieuſe.

Mais pour les jetter dans la derniere confuſion ; voyons ſi leur maniere d'enterrer les corps eſt ſi loüable, qu'elle puiſſe juſtifier cette eſtrange horreur qu'ils ont de nos Ceremonies. Je m'en raporte à un de leurs plus grands Prophetes, ou pour mieux parler, à un de leurs plus Celebres Impoſteurs. C'eſt Brence que je viens de citer. Voicy comme il parle de leurs enterremens dans l'Homelie ſoixante-neufiéme qu'il a faite ſur S. Luc. Toutes choſes ſont renverſées, dit-il, on n'a rien veu de ſi fou, ny de ſi barbare que ce qui ſe pratique parmy nous. On affecte de faire en toutes choſes le contraire des Catholiques, parce que nous prêchons qu'ils ſont ſuperſtitieux en quelques-unes de leurs Ceremonies, & qu'il faut ſe donner de garde de leurs erreurs. Puiſque nous ne condamnons que leurs erreurs, & leurs ſuperſtitions, nous

ſupoſons qu'il faut les imiter en ce qu'ils font de bon : par exemple dans la pieté qu'ils ont pour les morts, & dans les derniers devoirs qu'ils leur rendent. Car enfin, continuë-t'il, peut-on ſouffrir ce changement ſi impie qu'eſt celuy qui s'eſt introduit depuis quelque temps? On accompagnoit autrefois les corps morts avec des habits de deüil, avec triſteſſe, avec pleurs, & la face couverte. Maintenant on affecte de s'habiller fort proprement dans cette rencontre, de faire paroiſtre de la joye ſur le viſage, & de ſçavoir dire le mot pour rire pendant le chemin. Autrefois on faiſoit des ſervices tous les ans pour les Trépaſſez, maintenant il n'eſt pas honneſte d'en faire la moindre mention : Cela tient trop du Papiſme, diſons-nous : il faut laiſſer les morts avec les morts, & vivre cependant avec les vivans. Autrefois on ornoit le ſepulcre avec des fleurs, maintenant il n'eſt rien de ſi abjet que nos ſe-

ſepultures. Si nous conſiderons ces ſepultures, il ſemble que l'on va enterrer le cadavre d'un pourceau, ou d'un aſne, & non pas un corps humain. Et ſi nous conſiderons ceux qui l'acompagnent, il ſemble à les voir ſi immodeſtes, & rire tout le long du chemin, qu'ils vont pluſtoſt à une Comedie qu'à des Funerailles.

J'ay eſté bien-aiſe de raporter les propres termes de ce Docteur, qui eſt un des plus conſiderables parmy eux, ayant eſté Chef de Party, pour montrer combien ils ſont peu excuſables dans leur conduite, puiſqu'ils ſe condamnent eux-meſmes. Eſcoutons encore la confeſſion ingenuë d'un de leurs plus Illuſtres Predicateurs, c'eſt Simon de Paul, qui a laiſſé tant de Commentaires ſur l'Eſcriture. Parmy nous, dit-il, il nous eſt fort indifferent d'eſtre enterré dans les Cemeticres, ou dans les lieux où l'on écorche les aſnes.

Cependant ils m'avoüeront, que cet-

cette ſorte de ſepulture commune avec les beſtes, ne convient guere à la dignité de l'homme, & moins encore à la foy qu'ils diſent avoir de la reſurrection. Je ſuis aſſeuré que cela fait de la peine à tous ceux qui y font tant ſoit peu de reflexion. Nous en avons pluſieurs exemples qui ne nous permettent pas d'en douter. Comme de ce Venerable Vieillard du Palatinat, qui avoit paſſé pour un modele de Sageſſe & de Prudence, lequel ſe voyant au lit de la mort, & ne pouvant ſouffrir d'eſtre enterré ſi ignominieuſement, faiſoit mille lamentations ſur le lieu de ſa ſepulture, quoy qu'authoriſée par ſa Religion. Hé quoy, diſoit-il, faudra-t'il donc qu'aprés avoir veſcu avec tant d'honneur, j'aille demeurer aprés ma mort parmy les raves, pour en eſtre eternellement le gardien? Comme encore de cette Demoiſelle de Bourdeaux, qui voyant porter le corps de ſa Mere ſans aucune

Ceremonie, comme si l'on eût porté le cadavre de quelque animal, & l'enterrer de même au milieu des champs, en fut si touchée, qu'elle se fit Catholique sur l'heure.

Il est vray, qu'ils ont quelque sorte de sujet, d'avoir de l'aversion de nos Ceremonies, puisqu'elles sont autant de condamnations contre eux. Nous nous servons de Luminaire, de Croix, de Prieres, d'Himnes, & de Chants. Mais toutes ces choses ne leur sont point propres. Qu'ont-ils que faire, par exemple, de Luminaire, puisqu'ils vivent dans les tenebres, & qu'ils y meurent de mesme? Dequoy leur serviroit la Croix? n'ont-ils pas renoncé au salut qu'elle offre à tous les hommes, dez-lors qu'ils ont renoncé à la veritable Religion? Les Prieres mesmes leur seroient inutiles, puisqu'ils ne peuvent avoir aucun Intercesseur auprés de Dieu. Enfin pourquoy chanter à leur enterrement? puisque selon les Oracles de l'E-

l'Evangile, ils ne doivent ressusciter que pour pleurer & grincer les dents toute l'Eternité. Ils ont raison de se faire enterrer comme des bestes, puisqu'ils ont vêcu en bestes, violant toutes sortes de Loix, & se veautrant comme des porceaux dans toutes sortes d'ordures.

CHAPITRE XIX.

Funerailles des Chrestiens.

APrés tout ce que nous avons dit des Ceremonies Funebres, communes à toutes les Nations de la Terre, mesme les plus barbares, personne ne peut douter, que d'elles-mesmes elles ne soient saintes, puisqu'elles nous sont aprises de la nature, de la raison, & par consequent de Dieu, pour honorer le corps humain, noble pardessus tous les autres, en veuë de l'immortalité, qu'il doit participer de

de ſon ame. Il eſt vray que ces Ceremonies ſont devenuës non ſeulement ſuperſtitieuſes, mais cruelles & barbares parmy quelques peuples, ſelon que par leur propre malice ils ſe ſont éloignez de la verité, qui leur dictoit interieurement des ſentimens tout contraires. Mais, graces à Dieu, elles ſe ſont conſervées parmy nous dans toute leur pureté : comme nous l'allons voir, & par l'uſage continuel depuis les premiers ſiecles de l'Egliſe, & par des raiſons non moins fortes que ſaintes, ſur leſquelles elles ſont fondées : juſqu'à fermer la bouche aux Libertins, & aux Heretiques les plus obſtinez, qui auront la patience de lire les authoritez inconteſtables, dont nous nous ſervirons.

Lorſque quelqu'un eſt mort parmy nous, aprés luy avoir fermé les yeux & la bouche, on le baiſe, on l'embraſſe : enſuite on le lave, on le parfume, & on l'habille. Quand il eſt habillé on l'expoſe quelque temps ou à

l'en-

l'entrée de la maiſon, ou dans le plus grand apartement, juſqu'à ce que le Clergé l'eſtant venu prendre pour luy donner ſepulture, on marche proceſſionellement, en grande compagnie, & avec plus ou moins de pompe ſelon la qualité des perſonnes. La Croix paroiſt à la teſte, le Clergé la ſuit en chantant, le luminaire y eſt grand, & plus grande encore la foule qui accompagne le corps, dont les uns pleurent, & les autres recitent des prieres. Enfin quand il eſt arrivé à l'Egliſe, & qu'on a celebré pour luy le ſaint Sacrifice de la Meſſe, on l'y enterre, ou bien dans un lieu conſacré qu'on apelle Cemetiere.

Voilà nos Ceremonies ſur ce ſujet dans toute leur eſtenduë, dont quelques-unes bien ſouvent ſont obmiſes par la pauvreté de ceux qui ſont morts, ou par la negligence des parens, ou par l'uſage plus ſimple de quelques Nations, pouvant toutes ſe pratiquer ſaintement, & eſperer d'e-

ſtre

ſtre recompenſées au dernier jour, comme une des œuvres de miſericorde, qui nous ſont tant recommandées par le Souverain Juge.

Il faut montrer maintenant, qu'on les a toûjours ainſi pratiquées, & les raiſons qu'on a eu d'en uſer de la ſorte. La Coûtume de fermer aux morts les yeux, & la bouche, n'a pas beſoin d'eſtre prouvée par des authoritez, puiſqu'elle eſt encore pratiquée en nos jours dans toute l'Egliſe univerſelle, comme S. Denis l'Areopagite nous aprend dans ſa Hierarchie, qu'elle eſtoit pratiquée dans les premiers temps. La raiſon de cette coûtume eſtoit pour montrer, que la mort parmy les Chreſtiens n'eſtoit proprement qu'un ſommeil ſelon les Oracles de l'Eſcriture : puiſqu'aprés s'eſtre comme endormis dans le cours du Temps, ils s'éveilloient auſſi-toſt dans l'Eternité : & qu'ils ne fermoient les yeux & la bouche en ce monde, que pour contempler dans l'autre avec evi-

evidence toutes les beautez de la beatitude, & pour loüer ſans ceſſe ce grand Dieu qui en eſt le diſpenſateur.

Cét ancien Pere ajoûte encore dans le meſme endroit, & S. Auguſtin en confirme l'uſage dans l'Epiſtre cent dix-huitiéme, qu'on baiſoit auſſi les morts, ſoit en vcüe du bon-heur dont ils alloient joüir, comme pour les feliciter: ſoit en veuë de l'union eternelle que Dieu a eſtablie entre les vivans & les morts, qui ne font tous enſemble qu'une meſme Egliſe: ſans que toutes les puiſſances de l'abîme puiſſent jamais rompre cette unité, ny ſeparer les juſtes Voyageurs, d'avec ceux qui ſont déja en poſſeſſion de la gloire. Soit encore ſi vous voulez, par un ſentiment plus naturel, pour donner aux parens, & amis les dernieres marques de leur tendreſſe. Je ne doute point, que cette coûtume n'ait eſté tout-à-fait interrompuë dans quelques endroits, & qu'elle ne ſoit pas ſi generale dans les autres: mais

mais cela n'empéche pas qu'elle ne ſoit fort loüable, & que ceux qui en uſent, ne donnent par là une marque de leur pieté, puiſque les motifs en ſont tres-ſaints. Denis d'Alexandrie, & Euſebe au livre ſeptiéme de ſon Hiſtoire, font mention de l'embraſſement, fondé ſans doute ſur les meſmes raiſons.

Pour l'ablution la Couſtume en a eſté conſacrée en la perſonne de Noſtre Seigneur, dont on lava le corps precieux, auſſi-toſt qu'il fut détaché de la Croix, diſent S. Epiphane, & S. Chryſoſtome. Le premier dans l'Oraiſon qu'il a faite ſur ce ſujet, & l'autre dans l'Homelie quatre-vint-quatriéme ſur S. Jean. Nous liſons au Chapitre ſecond des Actes, que cette Femme de Joppé, apellée Thabithe, qui fut reſſuſcitée par S. Pierre, avoit eſté lavée, auparavant qu'on expoſaſt ſon corps dans la ſale de ſa maiſon. S. Chryſoſtome, que je viens de citer, dit encore dans ſon Ho-

Homelie premiere ſur Job, où il décrit les devoirs d'un Fils envers ſon Pere pour ſes Funerailles, qu'il doit les commencer par l'Ablution de ſon corps. Tertulien qui vivoit au ſecond ſiecle, confirme ce pieux uſage dans ſon Apologetique. Surius nous raporte de S. Martian, qu'il avoit un ſoin extraordinaire de chercher les corps morts des pauvres pour leur rendre les devoirs de la ſepulture, & qu'il commençoit toûjours par leur ablution. S. Gregoire le Grand dans ſon Rituel, & dans mille autres endroits de ſes ouvrages, parle de cette Coûtume comme univerſellement receuë dans toute l'Egliſe. Et dans la France, quoy qu'elle ne ſe pratique plus, S. Gregoire de Tours nous en raporte neanmoins tant d'exemples, qu'on ne peut pas douter, qu'elle ne fût exactement obſervée de ſon temps. La raiſon pourquoy on lave les corps morts, c'eſt pour montrer qu'ayant eſté nettoyez de toutes leurs ordures

par

par le moyen des Sacremens, ils seront indubitablement reçeus dans le Ciel, où il ne peut rien entrer de soüillé.

La Coustume n'est pas moins sainte de les parfumer, puis qu'outre qu'elle a esté sanctifiée en la personne de Nostre Seigneur, aussi bien que l'ablution, elle est authorisée par une infinité d'exemples de la primitive Eglise, que nous pouvons imiter comme nos modeles. Nous lisons dans S. Matthieu, dans S. Marc, & dans S. Jean, que les trois Maries ne se contenterent pas des precieuses odeurs, que Joseph d'Arimathie, & Nicodeme avoient employées pour ensevelir le Corps sacré de JESUS-CHRIST, puisqu'elles vinrent incontinent à son tombeau pour s'aquiter du mesme devoir. C'est aussi en imitation de cette pieté, que les premiers Chrestiens avoient tant de soin de parfumer les corps de tous ceux qui mouroient, parce qu'ils les conside-

ſideroient comme autant de membres de celuy du Sauveur du monde. Tertulien dans ſon Apologetique ſe moquant des Gentils, qui conſumoient une ſi grande quantité de bonnes odeurs dans leurs Temples, dit que ces bonnes odeurs eſtoient bien mieux employées à enſevelir les corps des Chreſtiens, qu'à parfumer les Idoles. De là vient que les Payens, qui ſçavoient que cette pieuſe Couſtume s'obſervoit exactement parmy nous, nous reprochent dans Minutius Felix, que nous negligeons les vivans, & que nous n'avons de ſoin que pour les morts : Puiſque nous reſervons tous nos parfums pour les Funerailles. Clement Alexandrin dans ſes Catachezes parlant contre les Femmes, qui employent trop d'argent pour ſe parfumer, dit que cette dépenſe ne peut eſtre juſtifiée qu'à l'égard des morts. Prudence & Orience, deux Poëtes Chreſtiens, qui ont fait pluſieurs Eloges de ceux qui mouroient

en odeur de ſainteté, n'oublient pas l'honneur du paifum parmy les autres qu'on leur rendoit dans les Funerailles. S. Gregoire de Nazianze dit dans ſon Epiſtre dix-huitiéme, que cét honneur fut rendu à ſon Frere Cæſaire. Nous pouvons tirer de pareils témoign ges de S. Ambroiſe, & de S. Gregoire le Grand, avec des exemples ſans nombre qui ſe trouvent dans Surius, & dans les Annales de Baronius à l'ég rd de tous les Martyrs. De ſorte que cét uſage eſtant ſi ſaint, on ne ſçauroit condamner ceux qui le pratiquent. La raiſon pourquoy nous parfumons les corps morts des Chrêtiens, dit Lactance, c'eſt que cét honneur a toûjours eſté ataché à l'Apotheoſe, comme il eſt aiſé de le remarquer autant dans l'Hiſtoire ſacrée que dans la prophane : c'eſt pourquoy nous rendons des honneurs Divins à ces corps, que nous croyons Diviniſez, dez-lors qu'ils paſſent de cette vie à l'Eternité bien-heureuſe.

L'ha-

L'habillement se pratique en deux manieres : car les uns ne couvrent les corps morts que d'un grand Suaire, comme en France : & les autres les revêtent des mesmes habits qu'ils avoient acoûtumé de porter pendant leur vie, comme en Italie, & ailleurs. Je trouve pourtant que cette derniere estoit la plus honorable, & la plus en usage dans les premieres siecles. Car sans parler des Prestres, qui ont toûjours esté enterrez avec leurs ornemens de Ceremonie ; Je vois dans le Pontifical Romain que le Pape Eutychien avoit autrefois ordonné, qu'on revétist tous les corps des Martyrs d'une belle Dalmatique. Dont le Pape S. Gregoire se plaint dans l'Epistre quarante-quatriéme, qu'on eût honoré quelques-uns de ses Predecesseurs, disant que cét honneur n'étoit deu qu'aux Martyrs : C'est pourquoy il en renouvela la deffense au Concile qui fut tenu à Rome de son temps. Surius nous raporte, que Cleo-

patre,

patre, Dame Egyptienne mit de tres-beaux habits à S. Maximin Martyr, auparavant que de l'enfermer dans ſon cercueil. Euſebe dans ſon Hiſtoire nous en raporte autant d'Aſterie Senateur Romain. Il dit qu'ayant apris que Marin un Illuſtre Capitaine de ſon temps avoit eſté martyriſé à Cæſarée dans la Paleſtine, il en fit chercher le corps avec beaucoup de ſoin, & l'enſevelir avec des habits fort precieux. Nous liſons dans les Vies des Peres du deſert, & ſur tout dans celle de S. Pachome, qu'on habilloit tres-ſuperbement tous les Solitaires qui mouroient. Et S. Gregoire de Nyſſe nous aprend, qu'il employa luy-même de tres-precieuſes étoffes pour habiller le corps de Macrine ſa Seur, qui eſtoit morte dans un Monaſtere. Nous pouvons ajoûter à tous ces teſmoignages deux magnifiques cercueils, qui ont eſté trouvez dans l'Egliſe de S. Pierre au Vatican, & tous deux de Princes Chreſtiens. Le

 pre-

premier fut découvert en l'année mille quatre cens cinquante-huit dans la Chapelle de ſainte Petronille, comme l'on creuſoit la foſſe d'un Preſtre Penitencier, qui venoit de mourir. Il ne ſe pouvoit rien voir de plus beau que la blancheur de ce marbre. Il y avoit au dedans deux caiſſes de Cyprés couvertes de lames d'argent avec la figure de la Croix, & dans les caiſſes deux corps reveſtus d'habits d'or: mais ſi precieux, qu'on en tira le poids de quatre-vingt livres d'argent, & ſeize d'or. Le ſecond eſtoit de l'Imperatrice Marie, Femme d'Honorius, qui fut trouvé ſous le Pape Paul troiſiéme. Il eſtoit auſſi de marbre. Et outre l'or qu'on en tira, qui peſoit environ quarante livres, il eſtoit enrichi de pluſieurs Vaſes de Criſtal, d'Agathe, & d'une infinité d'autres bijoux. Il n'eſt pas difficile de comprendre la raiſon pourquoy nous habillons les corps morts: car outre les ſentimens naturels de la pudeur, qui

nous

nous ſont communs avec tous les peuples, & qui nous obligent à cacher la nudité de ces corps : nous voulons montrer dans les veües de nôtre Religion, qu'ils ſont reveſtus auſſi-toſt de la robe de l'immortalité. C'eſt pourquoy plus ces habits ſont precieux, & mieux ils repreſentent les habits de la gloire.

Il n'eſt pas beſoin d'aller chercher des témoignages dans l'antiquité pour authoriſer l'expoſition du corps. Nous ſuivons en cela la tradition, qui tient lieu de Loy, & qui veut qu'on le mette ou à l'entrée de la maiſon, ou dans le principal apartement pour deux raiſons. La premiere, afin que cette veuë détache les paſſans des choſes de la terre, & tourne toutes leurs penſées vers le Ciel par le ſouvenir de leur fin. La ſeconde,pour demander le ſecours de leurs ſuffrages, afin que Dieu leur faſſe miſericorde, & que ſans les laiſſer languir dans le Purgatoire,il les attire au plûtôt parmi les Bien-heureux.

C'eſt à la Foy que nous avons de cette beatitude, dont les Chreſtiens joüiſſent aprés leur mort, qu'on doit attribuer la pompe de la proceſſion, les chants, & le luminaire. Nous donnons toutes ces marques de joye dans les enterremens, dit S. Jean Chryſoſtome dans l'Homelie quatriéme ſur l'Epitre aux Hebreux, parce que nous accompagnons les morts comme des Athletes qui ſont ſortis glorieuſement du combat. Nous rendons graces à Dieu, de les avoir ſi efficacement ſoûtenus dans leurs travaux, de les avoir delivrez des miſeres de cette vie, de leur avoir fait remporter la victoire ſur nos ennemis, & d'avoir chaſſé toute leur crainte, en les couronnant pour toûjours dans l'Eternité. En effet la Proceſſion tient de la marche d'un triomphe, les chants ſont comme les aclamations publiques; & la lumiere qui brille de toutes parts, releve l'eſclat de cette pompe par ſa ſplendeur. Qu'y a-t'il

de

de plus auguste (dit S. Jerosme sur l'enterrement de sainte Paule, & S. Gregoire de Nisse sur celuy de sa Seur) que ce grand nombre de personnes consacrées à Dieu, revestues de leurs ornemens Sacerdotaux, qui dans la gravité, & dans l'ordre qu'ils gardent en marchant, ressemblent autant de Princes, & le sont effectivement d'un Royaume plus noble que les temporels ? Qu'y a-t'il de plus agreable que la melodie de leurs chants ? Ils imitent les Anges, qui dans la mesme heure reçoivent l'ame du Trespassé, avec mille cris de réjoüissance. Qu'y a-t'il enfin de plus beau que la clarté de tant de cierges allumez ? Ce jour artificiel nous donne l'idée de cét autre jour qu'ils trouvent dans le Ciel, si clair, & si resplendissant, lequel n'aura jamais de nuit. Nous pouvons donner plusieurs autres raisons de cette lumiere que l'on employe aux Funerailles. La premiere, c'est qu'elle est le simbole de la

joye, de l'honneur, & de la vie, qui ſont les trois principaux avantages de l'Eternité Bien-heureuſe, dont les Chreſtiens ſont recompenſez en l'autre monde. Ils y paſſent ſelon l'expreſſion de l'Eſcriture, de la mortification & de l'auſterité dans un torrent de plaiſirs : du mépris & de l'humilité au plus haut degré de la gloire : & de la mort à une vie qui ne finira jamais. La ſeconde raiſon, pour mettre en fuïte toutes les puiſſances des tenebres : & pour monſtrer que les Chrêtiens n'ayant jamais eu de communication avec ces Eſprits infernaux, qui cherchent à ſe cacher dans toutes leurs actions ; mais qu'au contraire n'ayant fait que des œuvres, qui meritent d'eſtre veües de tout le monde, ils ſont paſſez d'une lumiere à l'autre : c'eſt à dire de l'éclat de leur vertu, à la gloire de leur recompenſe. La troiſiéme, pour montrer qu'ils ſe ſont aquitez du precepte de Noſtre Seigneur, qui veut que ſes Serviteurs

ſe tiennent toûjours preſts, & qu'ils ayent des lampes ardentes en leurs mains, pour marcher auſſi-toſt qu'il les apellera, & pour luy ouvrir ſans aucun retardement, toutes les fois qu'il voudra entrer chez eux: Enfin la derniere, pour montrer qu'ils ſont morts dans la lumiere de la foy: & que comme ils n'ont cherché que JESUS-CHRIST en cette vie, qui eſt la veritable lumiere, ils la poſſederont eternellement en l'autre.

Cette Pompe eſt precedée par la Croix, qui eſt le caractere des Predeſtinez, l'inſtrument de noſtre ſalut, & la clef du Paradis. Nous aprenons des plus anciens Hiſtoriens de noſtre Religion, qu'on l'a toûjours portée dans les grandes ſolennitez, & qu'elle faiſoit le principal ornement de plus celebres Ceremonies. Outre le Grand Conſtantin qui la fit parêtre dans ſon Triomphe, comme elle luy avoit aparu au milieu du combat: & ſes ſucceſſeurs dans l'Empire, qui la pla-

cent encore en nos jours ſur le ſommet de leur Couronne : Socrate, & Sozomene nous raportent, qu'on la voyoit marcher dez les premiers ſiecles à la teſte de toutes les Proceſſions, que les Orthodoxes faiſoient contre les Arriens ; que S. Chriſoſtome en fit faire de tres-belles d'argent pour le meſme ſujet, & que le Clergé ne ſortoit jamais en corps tant à Conſtantinople, que dans toutes les autres villes de l'Orient ſans les images ſuperbes de ce Bois ſacré. Depuis l'Empereur Juſtinien en fit une Loy expreſſe dans ſa Nouvelle cent-trente-troiſiéme, afin que les Chreſtiens n'interrompiſſent jamais un uſage ſi ſaint. Et Surius nous le confirme par mille exemples qu'il tire de l'antiquité. Il ne ſe faut donc pas étonner qu'on la porte dans les Convois Funebres, puiſqu'on l'a touſiours portée dans toutes les actions de Ceremonie. Et je trouve qu'il y a icy encore plus de raiſon que dans les autres, ne s'agiſ-

ſant

ſant de rien moins que du Royaume de l'Eternité dont elle ſeule peut donner l'entrée. Auſſi voyons-nous dans l'Evangile, que lors que le Souverain Juge décendra ſur les nuées pour décider du ſort de tous les hommes, & pour donner à châcun leur juſte recompenſe; Il fera marcher devant luy ce ſigne de noſtre Redemption, qui ſera comme la marque des bons, & des méchans, ne recevant au nombre des Eleus que ceux qui l'auront reſpectée: & precipitant dans les Enfers tous les reprouvez, qui comme les demons auront eſté ſes ennemis.

Quelqu'un pourroit trouver étrange aprés cette pompe, que l'on ſouffre derriere le corps un chœur tout contraire au premier, n'y ayant rien de ſi opoſé aux chants, & aux autres marques de réjoüiſſance, que les lamentations des parens, & cette triſteſſe qui paroiſt peinte ſur le viſage de tous les amis qui les acompagnent.

Mais ces larmes des Laïques ont leur raiſon , auſſi bien que la joye du Clergé. Les uns expriment les ſentimens de la nature, & les autres ceux de la Foy : & ces deux ſentimens ſont ſi juſtes, que bien loin d'eſtre contraires, & de ſe détruire l'un l'autre , ils compoſent un concert des plus achevez. S. Auguſtin nous le décrit merveilleuſement bien ſur cét endroit de S. Paul dans ſa premiere aux Theſſaloniciens, où cét Apoſtre ne veut point que nous paroiſſions triſtes à la mort de nos proches, comme ceux qui n'ont aucune eſperance. Cét Oracle, dit-il, ne condamne pas toutes ſortes de larmes, mais celles ſeulement qui ſont immoderées , & ſemblables aux larmes des Payens qui n'eſperent point de bon-heur dans l'Eternité. Il eſt impoſſible, continuë ce Pere, que nous ſoyons tout-à-fait inſenſibles à la mort des perſonnes qui nous ſont cheres : car bien que nous ſoyons aſſeurez que

nous

nous les joindrons dans le Ciel, cette ſeparation neanmoins, outre qu'elle eſt contraire à la nature, nous en prive pour quelque temps. De plus, nous regardons dans la mort, non ſeulement la deſtruction du corps: mais l'image affreuſe du peché, qui ſeul l'a cauſée: de ſorte que bien loin de ne devoir pas nous affliger dans une rencontre ſi fâcheuſe, nous devrions eſtre inconſolables, ajoûte-t'il, ſi la Foy ne réveilloit noſtre eſperance, & ſi l'eſperance ne moderoit cette douleur qui eſt ſi naturelle. Ainſi nous ſommes affligez, & il ne ſe peut pas naturellement que nous ne le ſoyons par la neceſſité de cette ſeparation: mais l'amertume de cette affliction eſt adoucie par l'eſperance certaine de revoir eternellement dans le Ciel, ceux qui ne nous quittent que pour un temps icy-bas. La nature nous afflige, l'eſperance nous conſole. L'infirmité nous abat, la Foy nous releve. Noſtre miſerable

condition nous fait pleurer, la Divine Promesse nous réjoüit. Je pardonne, dit S. Jerosme, aux larmes qu'un Pere & une Mere versent sur la mort de leur Enfant; non je ne blâme point ces larmes, ajoûte-t'il, quand je considere, que vous estes le Pere de celuy qui est mort. Mais je ne pourray m'empécher de vous blâmer, si vous ne les faites cesser, quand je vous feray souvenir que vous estes Chrêtiens. Et S. Chrysostome sur le même sujet. Je ne vous deffens point absolument de pleurer, dit-il, mais de pleurer immoderement. Je ne suis point cruel, je compatis à la nature, qui souffre beaucoup dans ces occasions; je vois que cela arrive ordinairement, mesme parmy les personnes les plus vertueuses. Sans parler d'Abraham, & de Joseph, ces deux grands Patriarches, dont l'un pleura sa Femme Sara, & l'autre son Pere Jacob. Jesus-Christ, qui doit estre nostre modele, pleura sur la mort du La-

Lazare : & quand les Juifs le virent ainsi pleurer, ils attribuerent ces larmes à l'amour qu'il portoit à cét Illustre Deffunt. Vous voyez donc, conclut S. Ambroise, que les larmes, quand elles sont moderées, peuvent estre aussi bien les marques de nôtre pieté, que de nôtre douleur : & qu'estant composées de la foiblesse de nôtre infirmité, & de la certitude de nôtre esperance, elles peuvent tres-bien servir à nos Convois Chrestiens.

Je trouve encore, que les Prieres que les amis recitent, n'acompagnent pas mal cette Pompe Funebre. Les uns chantent, les autres pleurent, & les derniers prient. Ce mélange de voix qui paroissent si contraires, est pourtant tres-agreable à Dieu, & composent un Concert qui luy plaist merveilleusement : parce que ces voix ne sont pas si contraires, qu'elles ne soient également saintes. Le Clergé chante en rejoüissance du bon-heur du deffunt ; les Parens pleurent de

s'en

s'en voir ſeparez pour quelque temps, & de ne pouvoir l'acompagner dans la gloire : enfin les amis prient, afin que rien ne l'arreſte en chemin, & que ſans paſſer par le Purgatoire, il aille tout-droit joüir des avantages qui luy ſont preparez dans l'Eternité.

Nous devons attribuer au meſme motif les Meſſes que l'on dit enſuite, & les aumônes que l'on diſtribuë. Ces œuvres ſaintes, auſſi bien que les prieres ne ſe font que pour le repos de l'ame du deffunt. On en a toûjours ainſi uſé dans l'Egliſe, comme nous l'aprenons de tous les Peres que je viens de citer, leſquels parlant des Funerailles des Chreſtiens, parlent au meſme temps de ces pieux ſecours. Je ſerois trop long, ſi je voulois raporter icy leurs propres termes. On y voit clairement & la Foy du Purgatoire univerſellement receuë dans les premiers ſiecles, & la neceſſité que la plûpart des Trépaſſez ont des ſaints ſuffrages des vivans. Ceux qui voudront

dront s'en éclaircir pourront lire S. Auguſtin dans ſon Enchiridion Chapitre cent-neufviéme : dans le Traité qu'il a fait du ſoin qu'on doit avoir des morts, Chapitre dernier : Et dans le Sermon trente-deuxiéme des paroles de l'Apoſtre. Je pourrois les renvoyer de même chez les autres Peres, dont les témoignages ne ſont pas moins forts, mais j'ay crû qu'il ſuffiroit de ce dernier, parce qu'il n'eſt pas moins en veneration parmy les Catholiques, que parmy les Heretiques les plus obſtinez.

Il reſte maintenant, pour finir ce Traité, de montrer, que l'on a toûjours eu des lieux particuliers pour la ſepulture des Chreſtiens, & que ces lieux eſtoient benits & conſacrez. Nous liſons dans le Pontifical, que l'on obſerve preſque les meſmes Ceremonies pour la conſecration des Cemetieres, que pour celle des Egliſes ; que ces deux lieux ont les meſmes privileges, & qu'ils peuvent eſtre pol-

lus

lus en autant de manieres l'un que l'autre. S. Denis l'Areopagite qui eſtoit Contemporain des Apoſtres, apelle les Cemetieres, des lieux honorables, & ſacrez, dans ſa Hierarchie, Chapitre ſeptiéme. Tertulien leur donne le meſme nom dans ſon livre de l'Ame, Chapitre cinquante & uniéme. Auſſi bien qu'Optat de Miléve, dans ſon Livre ſixiéme. S. Cyprien dans ſon Epiſtre ſoixante-huitiéme. S. Ambroiſe au ſecond Livre des Offices. Et S. Auguſtin dans l'Epiſtre ſoixante-quatriéme. S. Jerôme fait mention en parlant de S. Ignace, du Cemetiere des premiers Chreſtiens, qui eſtoit à Antioche hors la porte de Daphnis. Et S. Chriſoſtome nous aſſure dans le Sermon qu'il a fait de la Foy, & de la Loy, que de ſon temps il n'y avoit point de Ville, ny de Village Chreſtien dans le monde, qui n'eut ſon Cemetiere. Mais outre un ſi grand nombre d'authoritez que l'on ne ſçauroit combattre, & qui toutes

prou-

prouvent la ſainteté de ces lieux, par le nom ſaint qu'elles leur donnent: nous en ſerons encore mieux perſuadez, ſi nous conſiderons, qu'on y celebre ſouvent la Meſſe, & qu'on y fait toutes les autres fonctions Eccleſiaſtiques auſſi bien que dans les Egliſes. Je ne parle pas ſeulement des Catacombes, & de pareils tombeaux où eſtoient enterrez les Martyrs: Mais generalement de tous nos Cemetieres. Ecoutons le Pape S. Clement dans ſes Conſtitutions Apoſtoliques; Aſſemblez-vous, dit-il, dans les Cemetieres pour y lire les Livres ſacrez, & pour y chanter vos Cantiques; aſſiſtez-y auſſi à la Meſſe qui s'y celebre, & aprés avoir reçeu le Corps du Sauveur, pourſuivez la Pſalmodie de vos Hymnes. Ouvrons enſuite les Actes du Pape Liberius, & nous trouverons qu'ayant eſté chaſſé des Egliſes par le commandement de l'Empereur Conſtance Arrien; Il ſe retira dans les Cemetieres pour s'aquiter des

des fonctions de ſa charge. S. Athanaſe dans ſes Apologies au meſme Conſtance, dit que le peuple d'Alexandrie, qui eſtoit Catholique, s'éſtoit aſſemblé dans le Cemetiere pour prier, ne voulant point entrer dans l'Egliſe à cauſe qu'elle eſtoit occupée par George Eveſque Arrien. De ſorte que ce doit eſtre un grand ſujet de conſolation pour nous, qu'on nous enterre en des lieux ſi ſaints. Cela montre qu'on a toûjours crû dans l'Egliſe, qu'il ne faloit pas conſiderer les corps des Chreſtiens comme ceux des autres hommes : mais comme autant de Reliques, qui devoient eſtre tranſportées un jour dans la Jeruſalem celeſte. Mal-heur à ceux qui par leur impenitence, & leur obſtination dans le crime, ſeront trouvez indignes de cét ineffable ſejour. Comme leurs corps impurs auront profané ces lieux ſaints, ils en ſeront châtiez eternellement dans l'Enfer : & au lieu d'une ſepulture ſacrée, ils n'auront toute

une

une Eternité, auſſi bien que le mauvais Riche, qu'une ſepulture de flâmes.

CHAPITRE DERNIER.

Du Droit Funebre.

J'Ay reſervé pour la fin de ce Traité à parler du Droit Funebre, comme d'un Droit qui regarde toutes les Nations: parce qu'il auroit falu étendre mon diſcours juſqu'à l'infiny, ſi j'euſſe voulu parcourir les Ceremonies de châcune en particulier. Et comme ce droit eſt fondé, ſur la volonté des Dieux, ſur le ſentiment des Sages, & ſur les Loix qui en ont eſté faites: afin que l'eſprit du Lecteur ſoit pleinement convaincu & ſatisfait, j'aporteray icy ces trois ſortes de témoignage.

Si nous conſultons là-deſſus les Poëtes les plus anciens, qui ont eſté eſtimez

mez des Idolâtres pour estre comme les depositaires des secrets de leurs Dieux, & les organes de leurs volontez ; Ils nous diront tous que la sepulture est une des principales obligations qu'ils ont imposé aux hommes, & qu'on ne sçauroit en priver quelqu'un sans violer leurs droits. Il n'est pas même permis aux victorieux disent-ils, de la refuser à leurs ennemis. Euripide nous represente les Femmes d'Argos criant contre Creon Roy des Thebains, comme contre un Impie & un Athée, pour n'avoir point voulu permettre qu'on enterrast les corps de leurs Enfans, qui avoient esté tuez dans la bataille : ne pouvant s'imaginer que s'il eût reconnu les Dieux, il n'eût respecté leurs Loix.

Et Sophocle nous parlant des menaces que le mesme Creon faisoit à Antigone, sur ce qu'elle avoit enterré Polinice son Frere contre son ordonnance, la fait respondre à ce Prince avec une fermeté inébranlable, fon-

dée

dée ſur la volonté des Dieux, que l'on doit toûjours preferer à celle des hommes. Quand j'ay donné la ſepulture à ce pauvre corps, luy dit-elle, je n'ay fait que m'aquiter d'un devoir, que les Puiſſances du Ciel & des abiſmes nous ont rendu indiſpenſable. C'eſt une Loy que ces Souverains Immortels ont donnée aux hommes, & je ne vois pas que vous qui eſtes mortel, & leur ſujet comme nous quoy que Roy, vous puiſſiez opposer à ſon execution. Cette Loy a toûjours eſté obſervée : elle eſt ſi ancienne qu'on ne ſe ſouvient point du temps de ſa publication. Et j'ayme bien mieux faire ce qu'elle me commande, que d'obeïr à vos Ordonnances : parce qu'il y a bien plus de ſujet d'aprehender le châtiment des Dieux que vos menaces.

Iſocrate qui eſtoit perſuadé de cette verité donne mille loüanges à Theſée, & aux Atheniens, ſur le grand ſoin qu'ils avoient d'enterrer les morts,

di-

disant que c'estoit une marque de leur pieté envers les Dieux. Parce que ce sont eux qui nous ont donné cette Loy, & non pas les hommes.

D'où vient que la Sibile entre les avis importans qu'elle donne à Enée sur le dessein qu'il a de voyager aux Enfers, luy recommande de ne point se mettre en chemin, qu'il n'ait auparavant fait enterrer le corps de Misene qui estoit exposé sur le rivage de la mer, luy disant. Que comme il a besoin dans cette rencontre d'une protection particuliere des Dieux, il faut qu'il tâche de la meriter par cette pieté.

On pourroit produire une infinité d'Oracles, qui s'expliquent tres-clairement en faveur des morts. Diodore (*a*) nous aprend que les parens de Cybele ayant fait assassiner Atys à cause de l'habitude qu'il avoit avec elle, & ayant laissé son corps au milieu des champs, la Phrygie, qui avoit esté le Theatre de cette cruauté, fût travail-

lée

(a) *Diod. l.* 3.

lée de peſte & de famine, & qu'aprés que ces peuples eurent conſulté tous les Dieux, pour trouver quelque remede à leurs maux, ils n'en receurent point d'autre réponſe, ſinon qu'il falloit donner la ſepulture à Atys.

Les Caphyens dans l'Arcadie ne furent (*a*) pas moins ſeverement punis, pour avoir inhumainement tué quelques petits garçons qui ne leur faiſoient aucun mal, ſans leur donner d'autre ſepulture que les pierres avec leſquelles ils les avoient aſſommez. Leurs Femmes furent au même temps atteintes d'une maladie qui les faiſoit toutes avorter : de ſorte qu'ils n'auroient jamais eu d'Enfans, s'ils n'euſſent obeï à la voix des Dieux, qui leur commandoient d'enterrer au pluſtoſt ces pauvres Innocens.

Pauſanias qui nous raconte cette Hiſtoire, en raporte une autre qui n'eſt pas moins memorable. Il dit qu'a-

(a) *Pauſan. in Arcad.*

qu'aprés la mort ſi funeſte d'Actéon, qui avoit eſté déchiré par ſes propres chiens, les Orchomeniens furent tourmentez par ſon ombre qui leur donnoit à tous momens des terreurs épouvantables, & qu'ils n'auroient jamais eu de repos, ſi en ſuivant le conſeil de l'Oracle de Delphes, ils n'euſſent cherché avec ſoin tous les reſtes du corps de ce mal-heureux chaſſeur pour leur donner ſepulture.

Et ceux de Luques ne furent-ils pas obligez aprés une pareille réponſe de chercher avec autant de ſoin le corps de Palinure, pour eſtre delivrez d'un mal contagieux, qui affligeoit tout leur pays? Ce mal ne ceſſa qu'aprés qu'ils ſe furent aquitez envers luy de ce pieux devoir. Il eſt vray qu'ils ne peurent pas le trouver: mais ils luy dreſſerent neanmoins un auſſi ſuperbe tombeau que s'il eût eſté preſent.

Ces Sepulchres, qu'on apelloit Cenotaphes, c'eſt à dire Sepulchres vuides, ne laiſſoient pas d'eſtre utiles aux

morts dans les veües folles des Payens: parce qu'ils croyoient que pourveu qu'on n'y regardât point, le corps quelque éloigné qu'il fuſt, venoit s'y enfermer de luy meſme: Mais que ſi on avoit la curioſité d'ouvrir le tombeau, il s'évanoüiſſoit auſſi-toſt. De là venoit qu'on en dreſſoit auſſi-bien à ceux qui periſſoient au milieu de la mer par naufrage, ou qui eſtoient devorez par les beſtes, ou qui mouroient en des pays eſtranges, ſans qu'on en peût avoir des nouvelles, qu'à ceux dont les corps eſtoient preſens.

Mais comment ſe fuſſent-ils diſpenſez de ce devoir, puiſque les Dieux eux-meſmes en prenoient ſouvent le ſoin? Si nous en croyons Homere, Jupiter donna commiſſion à Apollon d'enterrer le corps de Sarpedon, qui avoit eſté tué par Patrocle. Thetis enterra Ajax de ſes propres mains ſelon Lycophron. Cette Deeſſe fut auſſi envoyée par Jupiter vers Achile, pour luy commander de ſa part

qu'il eut à rendre le corps d'Hector ; afin qu'on luy donnast sepulture : & au même temps il envoya Iris à Priam pour luy ordonner d'en traiter par argent avec l'ennemy. Enfin il envoya Mercure pour conduire la nuit ce Prince en seureté à travers tous les corps de garde, afin que le Traité se peüt conclure. Homore nous assure encore que les Enfans de Niobe, qui avoient esté tuez par les Dieux, furent enterrez par eux neuf jours aprés.

Mais ce que je trouve de plus admirable, c'est le soin qu'eut Bachus de faire enterrer Sophocle. Pline dit, que ce Poëte estant mort à Athenes du temps que Lysandre General des Lacedemoniens assiegeoit cette Ville, ce Dieu luy aparüt plusieurs fois dans son sommeil, & luy ordonna de lever le siege, afin de laisser la liberté aux Atheniens de rendre les derniers devoirs à ce Grand Homme, qu'il avoit toûjours consideré comme ses delices.

Nous pouvons ajoûter icy que trois de leurs Principaux Dieux presidoient aux Funerailles. Pluton le Frere de Jupiter n'estoit adoré que comme le Souverain des Morts, d'où vient qu'on n'ouvroit ses Temples que la nuit. On l'apelloit Summanus, c'est à dire le Souverain des Manes, ou des Ombres.

Venus n'avoit pas moins de soin de faire enterrer les hommes, qu'elle en avoit eu pour les faire naître : c'est pourquoy on gardoit dans les Temples qui luy estoient consacrez, sous le nom de Libitine, c'est à dire, de la Deesse des Ombres, toutes les choses qui estoient necessaires pour les Funerailles, comme les Draps mortuaires, les Bieres, & les Instrumens propres à creuser les fosses, ou à bâtir les sepulcres : car on ne pouvoit pas se servir de toutes sortes d'instrumens indifferemment : c'eût esté une espece de prophanation, que d'en employer d'autres que ceux qui estoient destinez à cét usage.

Enfin Mercure aprés avoir reçeu les Ombres, dont les corps venoient d'estre ensevelis, les conduisoit aux champs Elysées, ou ailleurs selon leurs merites, chassant devant luy cette troupe legere avec sa verge d'or comme un troupeau de brebis. Une preuve encore que c'estoit la volonté des Dieux qu'on rendît aux morts ce pieux devoir; C'est que pour l'ordinaire, ils chastioient eux-mêmes ceux qui le leur refusoient, ou qui leur faisoient quelque injure, & recompensoient avantageusement ceux qui se signaloient dans cette pieté.

Nous lisons dans Horace que l'Astrologue Architas ayant peri sur mer par naufrage, & son corps ayant esté poussé par les ondes sur le sable, menace tous les passans qui ne luy jetteront par dessus une poignée de terre, qu'ils seront traitez de mesme aprés leur mort, & qu'ils souffriront mille autres mal-heurs pendant leur vie.

Nous lisons aussi dans un Poëte Grec

Grec qui a fait des Epigrammes, que diverſes perſonnes ayant trouvé une teſte de mort, la plûpart ſe mirent à pleurer de compaſſion : Il n'y en eut qu'un ſeul de leur compagnie qui s'en moqua, & qui par un excez de cruauté luy jetta des pierres; mais ces pierres rejalirent à ſon front & à ſes yeux, & luy firent diverſes bleſſures.

Tout au contraire le Poëte Simonide ayant rencontré ſur ſon chemin un corps abandonné, lorſqu'il s'alloit embarquer pour faire voyage; pria le Pilote du Navire de l'attendre juſqu'au lendemain, afin qu'il eût le loiſir de faire enterrer ce corps. Et heureuſement pour luy : car la nuit ſuivante l'ombre du mort l'ayant averty pendant ſon ſommeil de rompre ce voyage, il laiſſa partir le navire, qui perit ſur la mer avec tous ceux qui eſtoient dedans.

Et ce pauvre pécheur qui laiſſa ſes filets pour aller enterrer un corps qu'il avoit trouvé ſur le rivage, n'eut-il

pas bien ſujet de ſe loüer de ſa pieté, puiſqu'en luy creuſant une foſſe, il trouva un threſor, qui l'enrichit pour toute ſa vie?

Quoy que ces choſes ſoient arrivées par hazard, ou autrement, c'eſt aſſez que nous voyons que les anciens en ont eſté perſuadez, auſſi bien que de la volonté de leurs Dieux, quoy que faux & chimeriques, pour montrer que le devoir de la ſepulture eſtoit indiſpenſable parmy eux par principe de religion. En effet les meſmes Prêtres qui leur aprenoient le culte des Dieux, leur aprenoient auſſi toutes les Ceremonies des Funerailles.

Je ſçais bien que quelques-uns ont crû, qu'il leur eſtoit deffendu de ſe mêler des morts, & que la ſeule veuë d'un cadavre les privoit de leur charge, & les rendoit irreguliers. C'eſt le ſentiment d'Aulugelle, & de Fabius Pictor. Ils ſe fondent ſur ce qu'Auguſte qui eſtoit grand Preſtre, & qui prononça l'Eloge Funebre d'Agrippa

fit

fit tirer un rideau entre luy & le corps mort pour ne pas le voir. Mais outre qu'il paroiſt que cela ne ſe fit qu'à cauſe de ſa tendreſſe, de peur que cette veuë excitant ſes larmes & ſes ſanglots n'interrompit ſon diſcours, Dion qui nous en parle dans ſon Hiſtoire, & qui ſçavoit parfaitement bien toutes les Ceremonies des Romains, ayant eſté Senateur, & deux fois Conſul, dit expreſſement que ce n'eſtoit point à cauſe de ſon Pontificat, parce qu'il eſt faux qu'il ne fuſt point permis aux Prêtres de jetter les yeux ſur les cadavres. Et que perſonne n'a jamais ſçeu la veritable raiſon pourquoy cét Empereur fit mettre ce voile devant luy, pendant qu'il haranguoit.

Mais les mêmes Aule-Gelle & Fabius Pictor ne ſe contrediſent-ils pas, puiſqu'ils avoüent ailleurs qu'Auguſte tout Grand Prêtre qu'il eſtoit, alla au devant du corps de Druſus Pere de Germanique juſques au Theſin, & qu'il

qu'il ne l'abandonna point qu'il ne luy eut rendu dans Rome tous les honneurs Funebres ?

Nous avons de pareils témoignages de Tacite à l'egard de Tibere, lequel quoy qu'il vint d'eſtre eſleu Grand Preſtre en recevant le Gouvernement de l'Empire, ne laiſſa pas d'aſſiſter aux Funerailles de ſon Predeceſſeur, & de pluſieurs autres perſonnes de qualité qu'il conſideroit.

Appian qui fait la deſcription de la pompe Funebre de Sylla, y fait pareſtre tous les Preſtres, & les Veſtales. Et Plutarque dans la Vie de Numa ne dit-il pas encore qu'aprés ſa mort, les Preſtres accompagnerent ſon corps juſqu'à la ſepulture ? Je ſerois trop long ſi je voulois raporter icy tous les exemples que l'antiquité nous fournit ſur ce ſujet, & qui ſont autant de preuves convaincantes que la Sepulture a touſiours eſté regardée comme un des principaux devoirs de la Religion ; venons maintenant au ſen-

ſentiment des Sages qui ſe ſont expliquez ſi clairement ſur ce droit, dont nous ſommes redevables envers les morts.

Platon dans cette Idée ſi parfaite qu'il nous donne de ſa republique, entre les divers genres de Juſtice qu'il luy preſcrit, n'oublie pas celle que l'on doit aux morts.

Ariſtote ſon diſciple enſeigne dans le Livre qu'il a fait de la Vertu, qu'une partie de la Juſtice diſtributive apartient aux morts. Et ajoûte dans ſes problêmes, qu'il eſt plus juſte de leur rendre ce que nous leur devons qu'aux vivans.

Pindare qui n'étoit pas moins grand Philoſophe que Poëte, dit que les choſes de ce monde ne ſont pas tellement affectées aux vivans que les morts n'y ayent leur legitime part : Et qu'outre qu'ils doivent avoir un lieu particulier pour leur ſepulture, nous devons employer une partie des biens qu'ils nous ont laiſſé pour les enterrer avec honneur.

Ciceron dans la diviſion qu'il fait des parties de l'equité, en met une pour les Dieux, l'autre pour les morts, & la derniere pour les vivans.

Servius obſerve que Virgile qui donne ſi ſouvent le nom de Pieux à Enée dans le Poëme qu'il a compoſé de ce Heros, luy donne principalement cette qualité à cauſe des honneurs Funebres qu'il rendoit à ſes parens, & amis, dans leſquels non ſeulement il n'épargnoit aucune dépenſe, mais il ne s'épargnoit pas luy-meſme, faiſant des choſes qui auroient eſté indignes de ſa perſonne pour un autre ſujet.

Tout eſt loüable dans cette rencontre meſme aux plus grands Seigneurs, juſqu'à porter les corps ſur leurs épaules, parce que le motif de la pieté & de l'humanité qui les fait agir, releve infiniment cette action tres-baſſe d'elle-meſme. Quand j'enterre un corps mort, dit Seneque, encore que je ne l'euſſe jamais connu pendant ſa vie, on

on ne m'en a pas pour cela plus d'obligation, parce que je ne fais que m'aquiter envers le public de ce que je dois à la nature humaine.

Ce devoir à l'égard mesme des personnes les plus inconnuës est si juste, qu'on ne luy donne point d'autre nom que celuy de la justice dans l'expression Latine : & celuy d'une coûtume legitime, de pieté, & de sainteté dans la Greque. De sorte que chez les Romains & les Grecs, qui ont esté les deux Nations du monde les plus puissantes, & les plus civilisées ; Quand on vouloit dire qu'on venoit de donner la sepulture à quelqu'un, on disoit ordinairement qu'on venoit de faire pour luy les choses justes, ou luy payer les choses justes.

Cette Ceremonie consistoit à jetter par trois fois sur son corps une poignée de terre ; ce qui se faisoit par l'un des Prestres, quand on en pouvoit avoir), & en leur absence par toute autre personne quelle qu'elle

fuſt. Voilà ce que les anciens appelloient la ſainteté de la ſepulture, ſans laquelle une ame ne pouvoit joüir d'aucun repos pendant un tres-long-temps. Il ne ſervoit de rien que le corps fuſt enterré dans une foſſe profonde, ou enfermé dans un ſepulcre, ſi l'on n'avoit commencé la Ceremonie par ces trois poignées de terre: ſans cela une pauvre ame, quoy qu'elle eût bien vêcu eſtoit obligée d'errer vagabonde l'eſpace de cent ans, auparavant que d'eſtre receuë dans les champs Eliſées. Et tout au contraire quand les trois poignées de terre eſtoient jettées, bien que le corps n'eût jamais depuis eſté enterré, l'ame n'auroit pas laiſſé de joüir de ſon repos. Toutefois comme c'euſt eſté une eſpece de cruauté de laiſſer ainſi un corps expoſé à la voirie, on ne faiſoit guere l'un ſans l'autre, parce que l'on ne pouvoit refuſer les habits, ny la biere, ny les autres frais des Funerailles à l'homme du monde le plus mi-

miſerable, pas meſme à un eſclave, ny à un ſimple ſoldat.

Si quelque Maiſtre eſtoit aſſez inhumain pour ne pas rendre ce pieux devoir à ſon ſerviteur, le premier qui en prenoit le ſoin, avoit action contre luy, & le faiſoit toûjours condamner en juſtice à le rembourſer, n'y ayant point de dette ſi privilegiée : elle eſtoit preferée à toute ſorte de legs Teſtamentaires, aux engagemens les plus forts, & à la dot meſme de la Femme, qui eſtoit preſque la choſe la plus ſacrée de la ſocieté, & pour laquelle les Loix avoient eu le plus d'égard. Cela eſt d'autant plus remarquable que l'eſclave qui ne joüiſſoit d'aucun droit, & qui par ſon mal-heureux eſtat, peu s'en faloit qu'il ne fuſt reduit au rang des beſtes : pouvant eſtre mal-traité impunement, perdre la vie, ſouffrir toutes ſortes d'injures, & eſſuyer les dernieres violences, avoit droit neanmoins aprés ſa mort d'exiger de ſon

Maiſtre les frais des Funerailles, & les prendre meſme ſur les meilleurs de tous ſes biens. Il eſt vray que ces frais eſtoient tres-peu de choſe, & que le lieu où l'on enterroit ces ſortes de perſonnes eſtoit tres-abjet: mais quelque abjet que fuſt l'un & modique l'autre, on ne pouvoit pas neanmoins s'en diſpenſer.

Les Soldats y pourvoyoient eux-meſmes d'une autre maniere, comme s'ils ne s'en fuſſent pas voulu fier aux ſoins de leurs Capitaines. Châque legion avoit un ſac pour les ſepultures communes, où tous ceux qui y eſtoient enrolez, eſtoient obligez de jetter quelque choſe de leur paye. Et du fonds qui s'y trouvoit, on payoit la dépenſe de la ſepulture des pauvres.

Vegetius qui nous raporte cette pieuſe coûtume des gens qui paſſent pour n'avoir aucune Foy, ny Loy, ajoûte d'eux une autre marque de cét amour naturel de la ſepulture qui n'eſt pas moins admirable. Il dit qu'a-

prés

prés la ſanglante défaite de Cannes on trouva la plûpart des Soldats Romains, qui dans le deſeſpoir d'eſtre enterrez, à cauſe que l'ennemy ayant eſté victorieux, eſtoit demeuré Maiſtre du champ de bataille, s'eſtoient creuſez eux-meſmes le mieux qu'ils avoient pû leur propre foſſe, & s'y eſtoient renverſez la teſte la premiere, pour ne pas eſtre entierement privez de la ſepulture.

Ils n'aprehendoient preſque point la mort dans les combats de terre, parce que le même lieu qui les voyoit mourir pouvoit leur procurer un repos eternel par la ſepulture. Mais ils trembloient au moindre combat de mer, ou quand ils eſtoient en danger de faire naufrage, parce qu'ils ſe voyoient ſur le point d'en eſtre privez pour toûjours.

Achille qui avoit bravé toute ſorte de perils, ne peût s'empécher de blêmir à celuy du naufrage, dit Homere, quand il ſe vit en danger dans le fleuve Xanthe. Si-

Silius raporte une pareille crainte de Scipion, le plus Grand Capitaine que les Romains ayent jamais eu. Luy qui avoit veu couler tant de fois les ruiſſeaux de ſang ſans s'en émouvoir, fuſt terriblement émeu au paſſage de Trebie, parce qu'il ſe vit ſur le point de s'y noyer.

C'eſt encore celle d'Hipomedon dans Stace. Il auroit preſenté ſans peine ſon corps à la pointe de mille eſpées pour en eſtre percé de toutes parts ; & il ne peut ſouffrir d'eſtre étouffé dans les eaux du fleuve Theumeſie.

Enfin c'eſt là une mort dont Ovide ne peût ſe conſoler, à cauſe ſeulement de cette privation de la ſepulture.

C'eſt pourquoy ceux qui periſſoient au milieu de la mer attachoient ordinairement à leur cou quelque piece d'or ou d'argent, afin que ſi par hazard les ondes pouſſoient leurs corps juſques à bord, auparavant qu'ils fuſ-

fuſſent devenus la curée des poiſſons, ils puſſent payer les frais de leurs funerailles. Quoy qu'ils ſceuſſent d'ailleurs que cette precaution n'eſtoit point neceſſaire, puiſque les Loix obligeoient ceux du pays auquel ils aborderoient de les enterrer. Il faut tâcher de les deduire icy dans quelque ſorte d'ordre, afin d'authoriſer de toutes les manieres le Droit dont nous parlons.

Tout le monde ſçait combien les Loix des douze Tables ont eſté eſtimées : leur equité eſtoit autrefois ſi univerſellement reconnuë, qu'il ne faloit que les produire, pour faire ployer les eſprits les plus opiniaſtres. Ciceron, ce fameux Orateur, & comme l'Oracle du Senat Romain, les preferoit à tous les eſcrits des Philoſophes, & diſoit qu'elles valoient mieux que les Bibliotheques entieres, ſoit qu'on conſideraſt le poids de leur authorité, ou la grande utilité qui en revenoit au public. Or ces Loix ſi bon-

bonnes & ſi juſtes, ne parlent de rien tant que du devoir des vivans envers les morts. Et avec raiſon, parce que ces corps privez de vie ne pouvant plus ſe deffendre, ny crier contre ceux qui leur font tort, il eſt bien juſte que les Loix ſe declarent en leur faveur, & qu'elles entreprennent leur protection. Elles veulent premierement qu'un heritier qui ne ſe ſera pas bien aquité envers ſon bien-facteur de tout ce qu'il luy devoit à ſa mort, ou qui aura manqué à quelqu'une des Ceremonies eſſencielles de ſes Funerailles, ſoit privé de l'heritage. 2. qu'il ſoit puny de mort, s'il en eſt venu juſqu'au dernier mépris. 3. & que ſi l'on n'a remarqué de luy ſinon quelque negligence dans cette rencontre, qu'il ne puiſſe point joüir des biens qui luy ont eſté laiſſez, qu'il n'ait ſacrifié tous les ans une truye pour apaiſer ſes manes ou ſon ombre, auparavant que de faire la moiſſon.

Solon le premier Legiſlateur de la Gre-

Grece, & qui avoit si bien reglé la Republique d'Athenes, que Ciceron disoit, que tous les autres Estats devoient s'y conformer, s'ils vouloient estre bien policez : parce qu'il n'avoit rien oublié de tout ce qui regardoit le bon ordre, la vertu, le repos, & l'equité : entre les Loix qu'il avoit faites pour ce sujet, il estoit descendu jusqu'au dernier détail des Devoirs Funebres, & jusqu'aux moindres Ceremonies, qu'il avoit ensuite mises entre les mains des Prestres, pour en estre les Juges à l'avenir.

Licurge, qui ne s'est pas moins fait considerer par sa justice dans Lacedemone, & qui passe aussi pour un des plus anciens Legislateurs, non seulement il confirme à l'avantage des morts tous les honneurs qui avoient déja esté ordonnez par Solon : mais encherissant pardessus il veut qu'ils ayent leurs sepulchres dans l'enceinte des Villes, afin qu'estant continuellement exposez à la veuë des peu-

peuples, ils en ſoient plus reſpectez, & qu'ils leur ſervent d'exemple pour le reglement de leur vie.

Ulpian ce ſçavant Juriſconſulte, & Labeon avant luy, nous aſſeurent que les Loix de toutes les Nations recommandent ſur toutes choſes les devoirs Funebres, & qu'elles s'arment de toute leur ſeverité contre les infracteurs.

Les Loix Saliques ordonnoient que celuy qui auroit eſté aſſez inhumain pour déterrer un corps, afin de le priver de la ſepulture, fuſt banny de la ſocieté des hommes comme un monſtre, & qu'il ne fuſt permis à qui que ce ſoit de luy donner retraite, pas même à ſa propre Femme ſous de griéves peines.

Nous ne voyons dans le Digeſte, & dans les Codes de Theodoſe, & de Juſtinien qu'infamie, qu'Amendes pecunieres, qu'Exils, que Relegations, que mains coupées, que derniers ſuplices & mille autres peines, qui ſont là ordon-

données contre ceux qui auront offensé les morts selon la qualité de leur crime. Nous avons une Nouvelle de Valentinien qui est toute pour les sepulchres. Et Julien ce Prince Apostat, qui sembloit avoir renoncé à toute Religion en quitant la Chrestienne, ne se declare-t'il pas hautement en faveur des morts, & ne veut-il pas que ceux qui les auront offensez soient punis tres-severement ?

Enfin le respect des sepulchres a toûjours esté en si grande recommandation, que les Princes les plus Chrestiens l'ont estendu jusqu'à ceux des Payens, & ont deffendu avec la derniere rigueur que personne n'entreprit de les violer. Outre l'Empereur Constance, qui est celuy de tous les Souverains qui a le plus detesté le Paganisme, nous pourrions aporter icy les Canons du Concile quatriéme de Tolede, & de celuy de Meaux, ou de Paris, qui tous declarent la violation des sepulchres estre un cri-

me capital, ſelon les Loix humaines & divines.

Il eſtoit deffendu autrefois d'y faire de l'eau, & d'y cracher même contre: d'où vient qu'on a acoutumé d'y repreſenter des Grifons, des Lyons, ou des Chiens, qui ſont les animaux les plus vigilans, comme pour prendre garde qu'il ne s'y commette aucune irreverence.

Ce reſpect ſi grand que les Anciens avoient pour les morts a donné naiſſance à l'Idolatrie, & a changé inſenſiblement les ſepulchres en Temples. On y dreſſoit des Autels, on y offroit des Sacrifices, & on adoroit à la fin comme des Dieux, ceux que l'on avoit enterré comme des hommes. Virgile nous aprend que le tombeau de marbre que Didon avoit fait bâtir dans ſon propre Palais à ſon premier Mary, eſtoit conſideré du vivant de cette Reyne comme un Temple,& qu'elle fuſt la premiere à donner l'exemple de cette ſuperſtition par les hon-

honneurs Divins qu'elle y rendoit à ſes cendres. D'où vient que tous nos Eſcrivains Eccleſiaſtiques ont reproché aux Payens ce prodigieux aveuglement, qu'ils ſe ſoient voulu abuſer eux-meſmes, & qu'ils ayent mis au rang des Dieux, ceux qu'ils avoient connu n'eſtre que des hommes par leur propre experience, les ayant veûs eſtre ſujets à la mort comme les autres, qui eſt le comble de toutes les foibleſſes, & la choſe la plus contraire à la Divinité.

Je trouve que le Poëte Prudence les épargne, quand il dit pour ſe moquer de la pluralité & de la vanité de leurs Dieux, qu'il y avoit autant de Temples dans Rome, qu'on y bâtiſſoit de ſepulchres aux Heros. Car il eſt certain que cette ſuperſtition eſtoit generale, & que ſelon leur fole creance la mort conſacroit indifferemment toute ſorte de perſonnes: c'eſtoit aſſez de mourir, pour eſtre auſſi-tôt reſpecté comme un Dieu. Les plus grands

du

du monde oublioient dans cette rencontre leur grandeur, & s'humilioient aux Funerailles devant ceux qu'ils avoient méprisez pendant leur vie, n'y ayant pas jusques aux Princes qui n'honorassent leurs Sujets, dez-lors qu'ils avoient esté consacrez par la mort, aussi bien que les Generaux d'armée leurs simples soldats.

Trajan, qui a passé pour un des plus grands & des plus sages Empereurs des Romains, n'a pas laissé d'estre sujet à cette erreur si grossiere. Nous lisons dans l'Historien Dion, qu'il dressa des Autels à tous les Soldats qui l'avoient servy dans la guerre si perilleuse qu'il eut contre Decebale Roys des Daces, & qui estoient restez dans les combats.

Mais ce que je trouve de plus surprenant c'est que les Sçavans mesmes n'ayent sçeu s'en deffendre, & que non seulement ils ayent suivy cette folle coûtume comme la multitude; mais qu'ils l'ayent authorisée par leurs

leurs écrits. Labeon nous debite avec ſa gravité ordinaire, comme s'il prononçoit des Arreſts du Senat; Que generalement toutes les ames ſont diviniſées du moment qu'elles ſe ſeparent du corps.

Toute l'Eſcole des Platoniciens ne met point d'autre difference entre ces Divinitez ſi communes, ſinon que les unes continuent d'eſtre mauvaiſes aprés leur mort, comme elles l'avoient eſté pendant leur vie, & que les autres au contraire ſont touſiours bonnes. Diſant que ceux qui ont mal veſcu ne ſont pas pluſtoſt trépaſſez qu'ils ſe convertiſſent en eſprits follets, en ſpectres, & en Phantômes; Et que ceux qui ont bien vêcu ſont les Dieux Penates, Tutelaires & domeſtiques.

Enfin cette opinion eſtoit autrefois ſi univerſelle, qu'il n'y avoit point de famille qui n'euſt ſes propres Dieux, parce que châcune honoroit en parti-

culier tous ceux qui eſtoient morts de ſon ſang.

Lactance qui vivoit en ce temps-là nous raporte qu'ils en faiſoient des Idoles, qu'ils conſervoient chez eux avec beaucoup de ſoin, & que pour les rendre plus venerables ils leur donnoient les meſmes habits qu'aux autres Dieux qu'on adoroit dans les Temples, habillant toutes les figures des Femmes qui eſtoient mortes, comme des Deeſſes, & toutes celles des hommes, comme des Dieux.

Mais afin que l'on ne croye pas que Lactance eſtant Chreſtien ait voulu nous en impoſer afin de décrier leur Religion; Nous pouvons lire de pareils exemples dans tous leurs Autheurs. Le Poëte Stace nous faiſant la deſcription des honneurs Funebres qu'Abſcance rendiſt à ſa Femme Priſcille, n'oublie pas de dire qu'il alla juſqu'à l'Apotheoſe, & qu'il ne luy épargna rien de tout ce qu'on accordoit

doit à la veneration des plus grandes Deesses. Apulée n'en dit pas moins sur le deüil de Charite à la mort de son Mary Leopoleme : car l'ayant habillé comme Bachus, elle ne fit point de difficulté de luy rendre les mesmes honneurs, qu'on rendoit à ce Dieu.

Et à la verité je remarque par ce qu'ils nous en disent eux-mesmes, qu'ils en rendoient autant à ceux qu'ils avoient veu mourir, qu'à ceux qu'ils croyoient immortels, & qui estoient adorez en public. Outre les Sacrifices, ils instituoient des jeux ou solennitez en leur honneur, & juroient par leurs cendres, qui sont les plus grandes marques du culte de la Divinité.

Ciceron dans le second livre qu'il a fait des Loix, dit que ces Jeux, ces Solennitez & ces Sacrifices estoient authorisez par une pratique immemoriale, parce qu'on n'avoit jamais douté que tous les hommes en sortant de

cette vie, ne fussent mis au rang des Dieux. Et ajoûte dans le mesme endroit, que suivant cette pieuse coûtume il en usa ainsi à la mort de sa Fille.

Quant au serment, qui est une sainte protestation ou affirmation pour laquelle on prend les Dieux immortels à tesmoin, nous ne voyons rien de si commun chez les Autheurs prophanes, que ceux qui se faisoient anciennement au nom des cendres des parens. C'est ainsi que dans Ovide Briseis faisant un serment à Achile, prend à tesmoin de ce qu'elle luy dit, les ames de trois de ses Freres qui estoient morts, & qu'elle regardoit comme autant de Dieux. Hermione chez le mesme Poëte jure à Oreste par les ossemens de son Pere. Properce jure à Cinthie par ceux de ses Pere & Mere. Claudien nous assure qu'il n'est rien de si beau, ny de si loüable que de jurer par les cendres de ses parens. Et Seneque le Rheteur fai-

faiſant parler ce jeune-homme qui avoit eſté desherité par ſon Oncle, à cauſe qu'il avoit pris ſoin de la nourriture de ſon Pere. Comment, dit-il, pourrois-je laiſſer mourir de faim celuy, par les cendres duquel je dois jurer un jour.

FIN.





TABLE DES CHAPITRES

Contenus en ce Livre.

CHAPITRE PREMIER.

FUnerailles des Egiptiens. Page 1
CHAP. II. *Funerailles des Grecs.* 10
CHAP. III. *Funerailles des Romains.* 18
CHAP. IV. *Funerailles des Perses.* 42
CHAP. V. *Funerailles des Turcs.* 52
CHAP. VI. *Funerailles des Chinois.* 63

CHAP.

CHAP. VII. *Funerailles des Ameriquains.* 85
CHAP. VIII. *Funerailles de quelques Insulaires.* 108
CHAP. IX. *Funerailles des Tartares.* 126
CHAP. X. *Sepultures Vivantes.* 134
CHAP. XI. *Sepultures Ignées.* 142
CHAP. XII. *Sepultures Aqueuses.* 150
CHAP. XIII. *Sepultures Aeriennes.* 153
CHAP. XIV. *Sepultures Terrestres.* 158
CHAP. XV. *Funerailles des Iuifs Anciens.* 161
CHAP. XVI. *Funerailles des Iuifs Modernes.* 177
CHAP. XVII. *Funerailles des Schismatiques.* 211
CHAP. XVIII. *Funerailles des Heretiques.* 218

TABLE.

CHAP. XIX. *Funerailles des Chrestiens.* 226

CHAP. Dernier. *Du Droit Funebre.* 255

Fin de la Table.



